

**RU
TERRE
DE
SAVOIE MI
LLY**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Révision générale PLUi-HM

synthèse du diagnostic territorial

28 mars 2024

1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

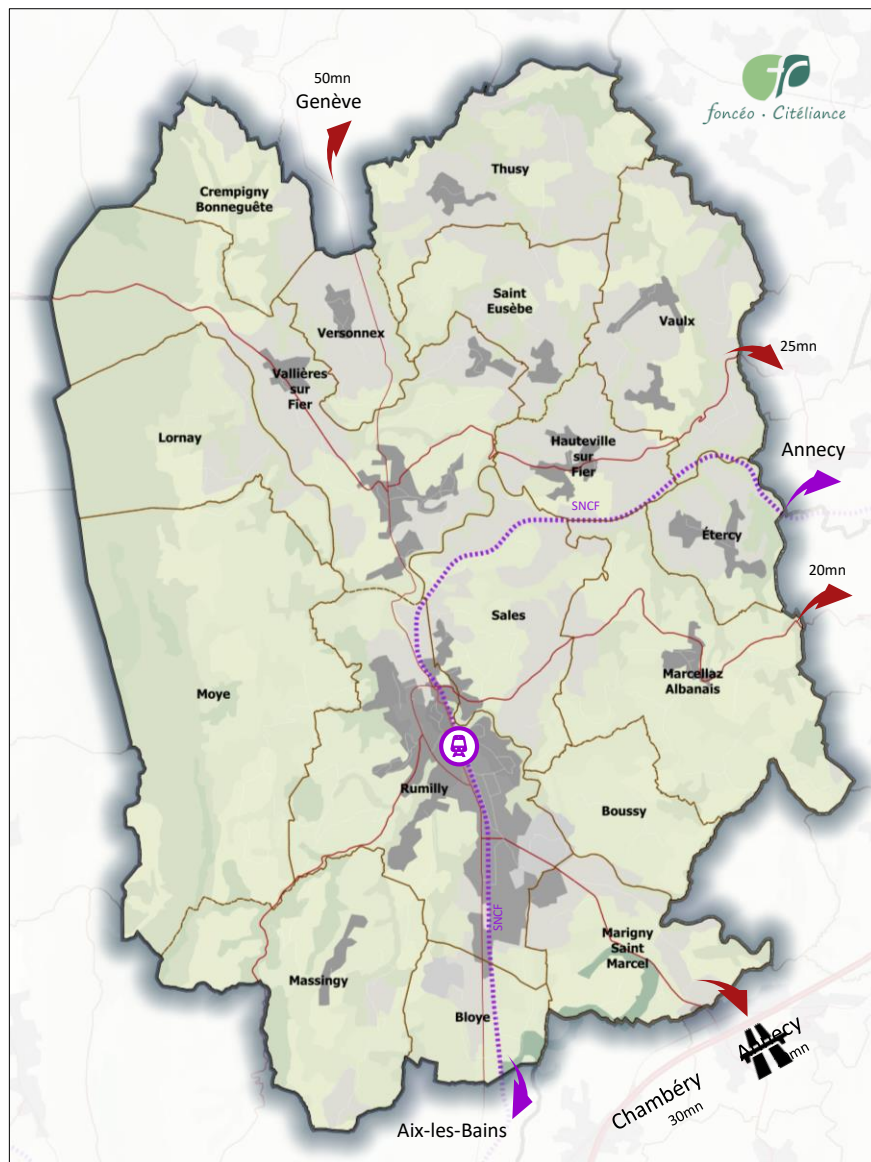
5/ Synthèse du diagnostic économie/commerce/équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

Une situation avantageuse



Contexte

- EPCI composé de 17 communes, organisé autour de Rumilly, la ville-centre
- Position avantageuse : proche d'Annecy, Aix-les-Bains et de la frontière suisse + autoroute A41

Objectifs

- Intégration, dans le cadre de la révision du PLUI-H, d'un volet mobilités valant Plan de Mobilité
- Révision, actualisation et renforcement du Schéma Directeur des Déplacements et Infrastructures de 2013

Les chiffres-clés



Un EPCI intermédiaire, 8^{ème} EPCI du département, 17 communes pour **32.618 habitants en 2020**



Un territoire attractif parmi les plus dynamique de France, EPCI affichant le **5^{ème} plus gros taux de croissance du département**, une dynamique positive en baisse par rapport au début des années 2010



+431 habitants/ an (+ 1,4%/ an sur 2014-2020) dont 259 nouveaux entrants sur le territoire & +226 ménages/ an, une augmentation davantage liée aux migrations (solde migratoire 0,8%) qu'à la natalité (solde naturel 0,6%)



Un EPCI dynamisé par Rumilly (47% de l'augmentation de la population & 50% des nouveaux logements entre 2009 et 2020), tirée par sa proximité avec Annecy et la Suisse



Une identité rurale qui évolue, tirée par sa ville-centre, Rumilly 49% de la population, et ses « communes-bourgs », 21% de la population



Un EPCI majoritairement composé d'actifs (plutôt de 30 à 59 ans), en majorité des classes moyennes, un nombre important d'artisans, commerçants & chefs d'entreprises. **Un EPCI qui vieillit**, perte d'enfants et de jeunes, gains de retraités.



Un EPCI de moins en moins familial 42% des 13.336 ménages, qui à **perdu presque 1 personne par ménage sur une génération** (2,4 personnes/ ménages en 2020 contre 3 en 1990, c'est seulement 0,04 de plus que la moyenne du dép.)



14.641 logements, **+246 logts/ an** une croissance limitée +1,8 habs par log supplémentaire contre +1,1 à l'échelle du dép.; 2,8% de résidences secondaires en baisse, mais une vacance toujours importante (6,1%) et stable depuis 2009



Des logements en majorité individuels (59%), un territoire en moyenne moins bien doté en logements collectifs (concentré à 85% à Rumilly) que les territoires de population similaire. Une surreprésentation des T5 (+10,5%) et un déficit de petits logements (studio, T2 & T3) par rapport au dép.



Un territoire de propriétaires occupants (63%), **un déficit du parc locatif** (tout segment confondu libre et social), une sur-dotation en logements individuels facteur d'attractivité pour le territoire



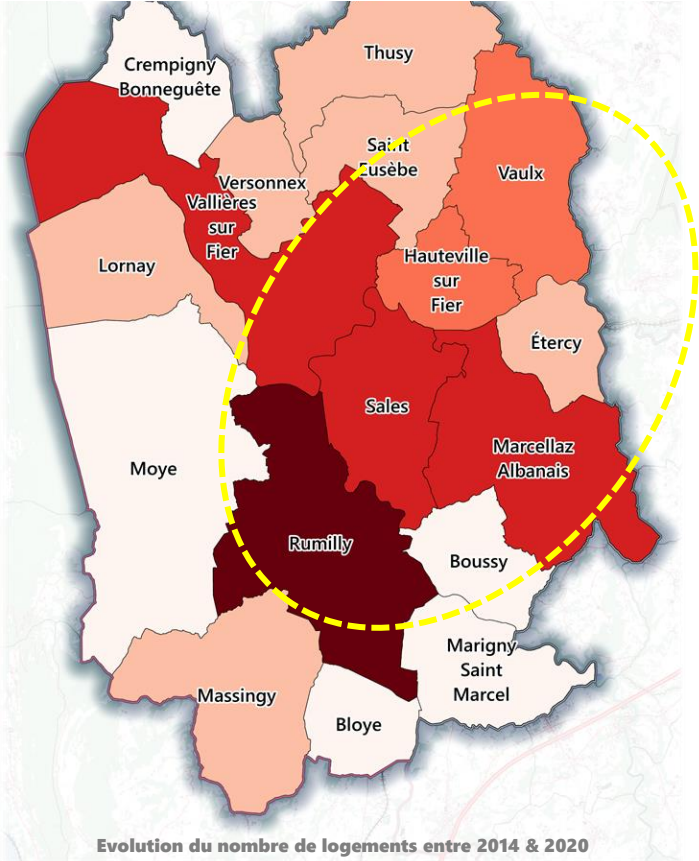
Quelques 592 demandes de logements sociaux en attente au 31/12/2022 exclusivement à Rumilly, **2,9 demandes en cours pour 1 attribution** (en 2018), 3^{ème} meilleur taux du département en dessous de la moyenne observée à toutes les échelles supérieures



Un parc de logements assez récent (**43% construit après 1990**), un parc individuel plus ancien que le parc collectif, dont la production diminue depuis 1990. Une production de logements collectifs qui se renforce depuis 2006 et ce dans la majorité des communes y compris dans les « communes-villages » mais qui reste captée à 81% par Rumilly

Un territoire dynamique mais plus résidentiel que ces voisins

Une dynamique influencée par l'accessibilité
aux territoires voisins



**ATTENTION : non prise en compte de l'opération de 76 logements à
Marigny Saint-Marcel**



Ratio emploi/actif

= 0,61

(env. 0,97 sur Grand Annecy)

(env. 0,78 sur Grand Lac)

Commune	Population	Emplois	Actifs
Rumilly	15'944	9'627	7'785
Vallières-sur-Fier	2'633	686	1'352
Sales	2'152	383	1'062
Marcellaz-Albanais	1'977	212	1'037
Thusy	1'143	93	590
Hauteville-sur-Fier	1'045	127	551
Vaulx	1'044	121	558
Moye	970	74	510
Etercy	884	74	467
Massingy	869	136	441
Marigny-Saint-Marcel	696	470	353
Versonnex	643	54	333
Saint-Eusèbe	620	68	324
Bloye	587	63	298
Lornay	578	40	309
Boussy	512	49	269
Crempigny-Bonneguête	321	28	164
CC Rumilly Terre de Savoie	32'618	12'308	16'403

Un PLUiH récent ... dans un contexte en forte évolution

Approbation : 3 février 2020

+ modification n°1 du 26 sept. 2022

+ modification n°2 en cours

→ Une base récente

→ Un Projet d'aménagement du territoire d'échelle intercommunale à requestionner dans un nouveau contexte

→ Ajout d'un volet Plan de mobilité nouveau



1200 logts autorisés
en 2 ans*

* PLUiH prévoit une capacité maximale
de 4000 logts / 10 ans

Aout 2021



Depuis aout 2022



Depuis 2020

**Accélération des constructions +
pression sur les ressources**



Urbanisme

Les grands objectifs politiques de la révision

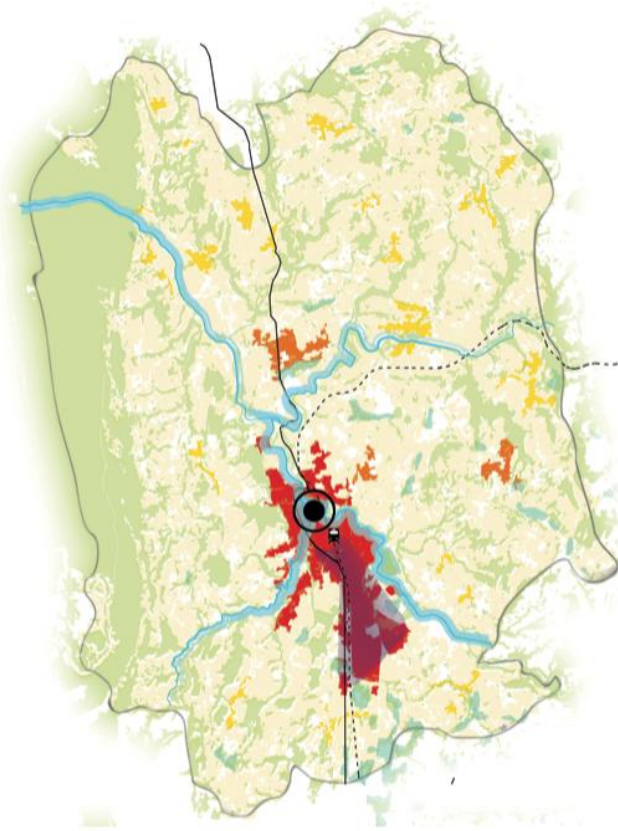
DÉLIBÉRATION DU NOVEMBRE 2022

→ objectif d'actualiser et de fixer de nouvelles ambitions dans les objectifs poursuivis lors de l'élaboration du PLUi-H

Principaux amendements souhaités au PADD :

- Prise en compte de la rarefaction des ressources
- Articulation urbanisme / mobilité
- Intégration du futur SCoT
- Lutte contre l'artificialisation des sols

La révision générale du PLUi-HM s'appuiera également sur les travaux en cours d'élaboration du Schéma Directeur Eau Potable et du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration par la Communauté de Communes



Les grands objectifs politiques de la révision

OBJECTIFS / AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE (principaux)

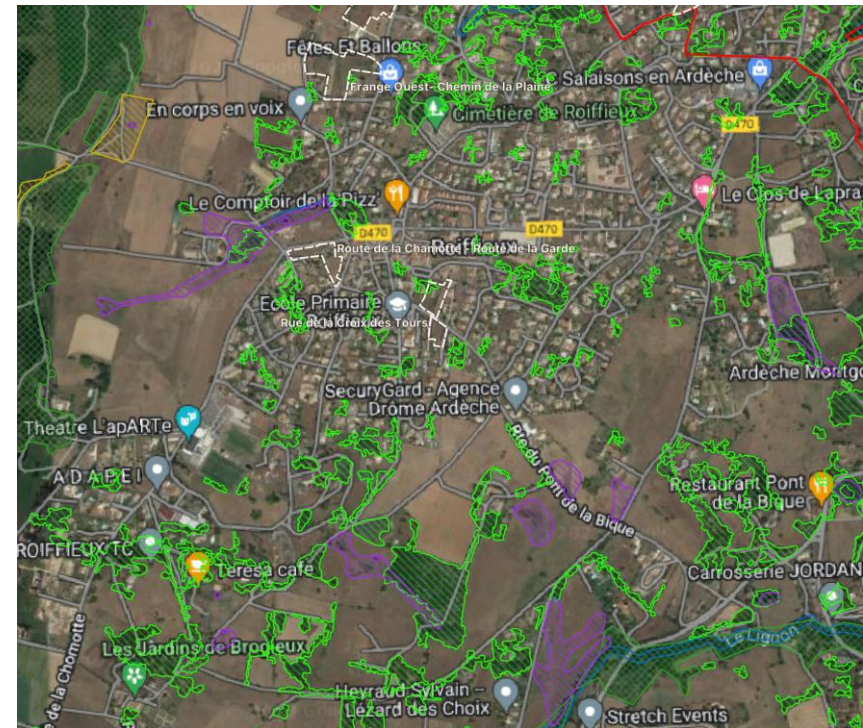
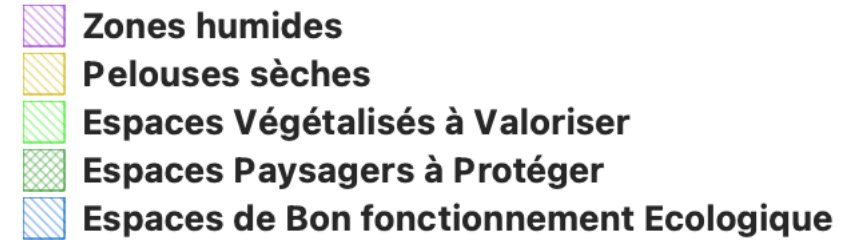
- Favoriser un développement urbain modéré et raisonné,
- Renforcer les pôles urbains et les centralités autour de **l'armature ville/bourg/villages**.
- Lutter contre l'étalement urbain en favorisant la préservation des espaces agricoles et naturels notamment à fort enjeux et en organisant l'intensification urbaine, en favorisant en priorité la mobilisation des dents creuses du tissu urbain existant, et en prévoyant des opérations groupées,
- Renforcer la dynamique de renouvellement urbain notamment sur le centre-ville de Rumilly,
- **Favoriser un urbanisme plus qualitatif** (architecture, formes urbaines, lutte contre les ilots de chaleur).
- Produire une ville agréable à vivre pour ses habitants, en recherchant **des formes urbaines attractives répondant aux aspirations apparues lors la crise sanitaire** ;
- Valoriser le patrimoine naturel et bâti



Les grands objectifs politiques de la révision

OBJECTIFS / ENVIRONNEMENT, GESTION ÉCONOME DES RESSOURCES

- Développer un urbanisme poursuivant :
 - L'optimisation des réseaux existants et **l'économie de gestion des ressources** (eau potable, assainissement, déchets, ...) dans une logique de transition écologique,
 - La réduction de la production de gaz à effets de serre et la production d'énergies renouvelables,
 - **La bonne cohabitation entre développement et activités agricoles,**
- Protéger et mettre en valeur les trames vertes et bleues du territoire,
- Développer et mettre en valeur **les éléments de nature en ville,**



Les grands objectifs politiques de la révision

OBJECTIFS / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL, TOURISME, LOISIRS

- Favoriser **le développement économique local et la création d'emplois**, par une offre diversifiée de terrains et locaux à vocation économique, adaptés à la demande, attractifs et économes en foncier,
- Consolider l'activité agricole **en pérennisant le foncier agricole** et les activités économiques à vocation agro-alimentaire,
- Favoriser l'intensification des pôles commerciaux existants et le commerce de proximité en centralité,
- Permettre l'aménagement de sites et le développement de projets visant à renforcer la stratégie de développement touristique et de loisirs,

Les grands objectifs politiques de la révision

OBJECTIFS / ÉQUIPEMENTS

- Permettre l'implantation des équipements structurants nécessaires au bon fonctionnement du territoire
- Développer des projets économes en foncier et porteurs de qualité architecturale et environnementale,

OBJECTIFS / HABITAT (principaux)

- Actualiser les objectifs définis en 2020
- Développer une offre de logements diversifiée (accession sociale, en logements locatifs sociaux et communaux, et aux besoins des publics spécifiques)
- Favoriser la réhabilitation du parc privé de logements
- **Favoriser la qualité énergétique et environnementale de l'habitat,**
- Développer une politique foncière intercommunale et animer la politique locale de l'habitat

Les grands objectifs politiques de la révision

OBJECTIFS / MOBILITÉS (principaux)

- Optimiser **l'équilibre durable entre le développement urbain, les besoins de mobilité et l'organisation rationnelle de l'offre de transport** et de services de mobilité,
- Développer les modes de transports alternatifs et durables à la voiture individuelle, ainsi que les usages partagés de véhicules motorisés,
- Garantir un accès aux services de mobilité durable pour tous les secteurs urbains, périurbains et ruraux du territoire,
- Favoriser le développement des mobilités actives en optimisant les infrastructures en place et en les renforçant par un maillage plus fort à l'échelle intercommunale,
- Réorienter le réseau d'infrastructures routières pour une maîtrise des flux routiers et une meilleure affectation au profit des modes actifs et durables,
- Poursuivre les actions prévues au schéma directeur déplacements infrastructures mais restées non abouties (covoiturage, ...)

Synthèse : les grands enjeux à traiter

UNE FORTE ATTRACTIVITE QUI MET EN TENSION LE MARCHÉ DU LOGEMENT LOCAL

Report de la demande annécienne, concurrence avec les populations locales, hausse des besoins d'équipements

Hausse des prix, mise en tension du marché local, appétence des opérateurs immobiliers

Une armature ville/bourgs/villages fragilisée par les développements récents

LA QUESTION DES ÉQUILIBRES EMPLOI-LOGEMENT

Optimisation foncière et la disponibilité du foncier économique

Problématique d'insertion urbaine des nouvelles opérations

LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Intégration du schéma directeur eau potable, bilan Ressource / besoins,

Maîtrise de la qualité de la ressource à long terme : Vulnérabilités

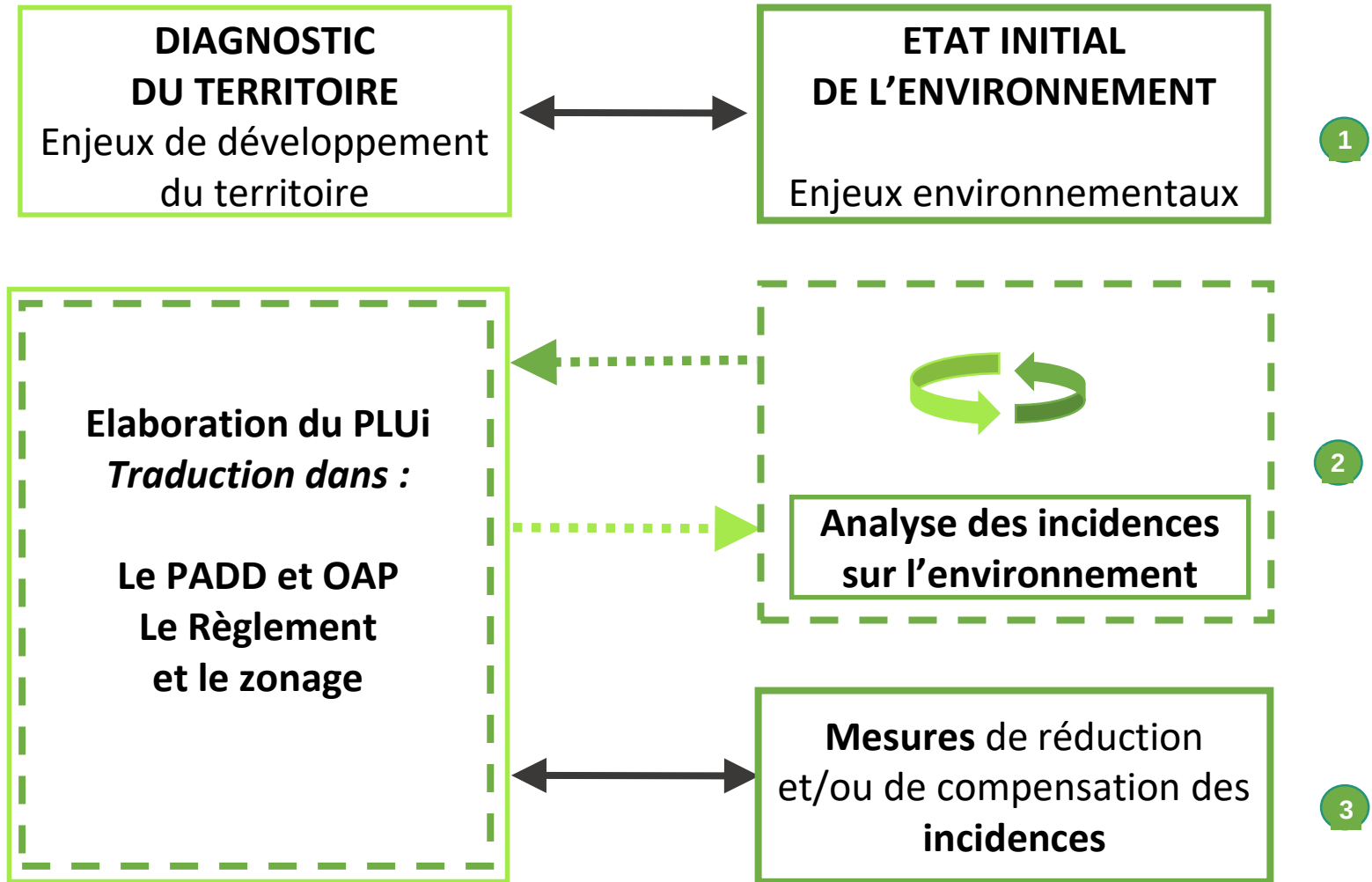
LE LIEN ENTRE URBANISME ET MOBILITÉS

Répartir l'effort de production de logements en fonction de l'importance de l'offre actuelle et à venir en mobilités alternatives à la voiture individuelle

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Confort de l'habitat, nature en milieu urbain, trame noire, maîtrise des besoins énergétiques ...

La démarche itérative à mener tout au long des études



1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

5/ Synthèse du diagnostic économie/commerce/équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

Une forte croissance



+ 380 habitants/an
sur 1990-2010

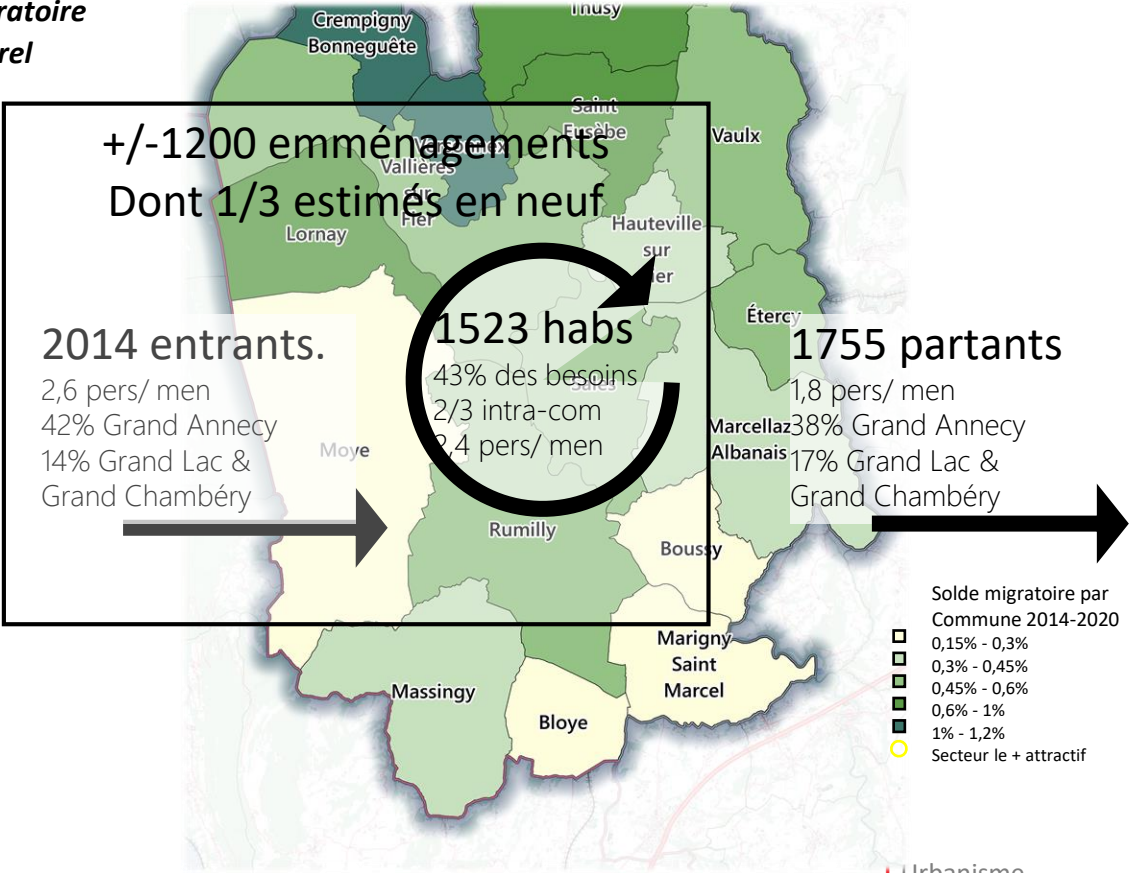
+ 430 habitants/an
sur 2010-2020

→ 60% solde migratoire
40% solde naturel

1 200 logements autorisés en deux ans
(2021,2022)

Le territoire peut-il fabriquer
suffisamment d'emplois pour
maintenir le ratio actuel ?

Le territoire peut-il suffisamment
renforcer ces équipements
(notamment scolaires) ?



Une forte pression, pour quelles raisons ?

Une attractivité économique à grande échelle

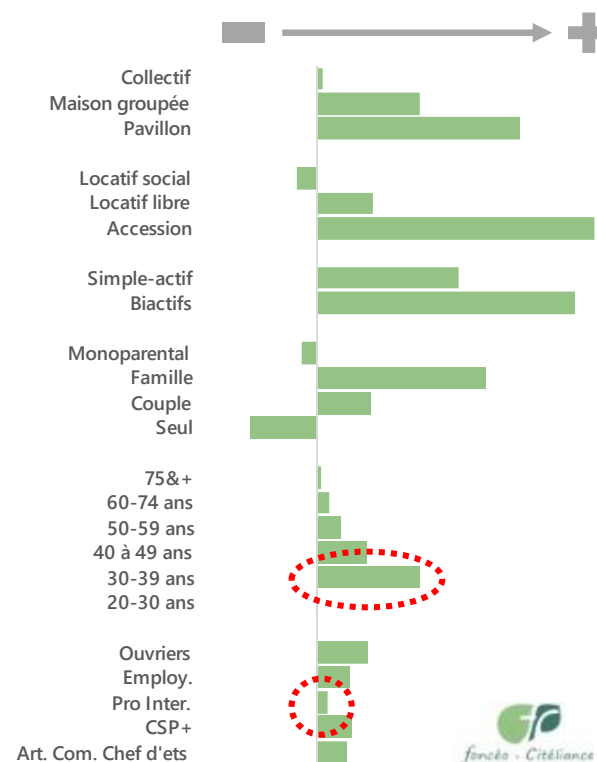
Un territoire d'actifs de classes moyennes qui peuvent à la fois travailler au sein du territoire (+ de 8.700 emplois en 2020) et dans les polarités économiques alpines.

La réponse à un parcours d'accession individuelle

- Un territoire rural de report pour une clientèle familiale (42% des ménages), notamment en début de parcours résidentiel, en recherche d'une offre de maisons (59%) récente (43% des logements construits après 1990).
- Qui cherche à accéder (63% de propriétaires occupants)

Au pied des reliefs et à toute proximité autoroutière

INDICE D'ATTRACTIVITE (différence entre les entrées et les sorties, Traitement INSEE 2020)



Une forte pression, quelles conséquences ?

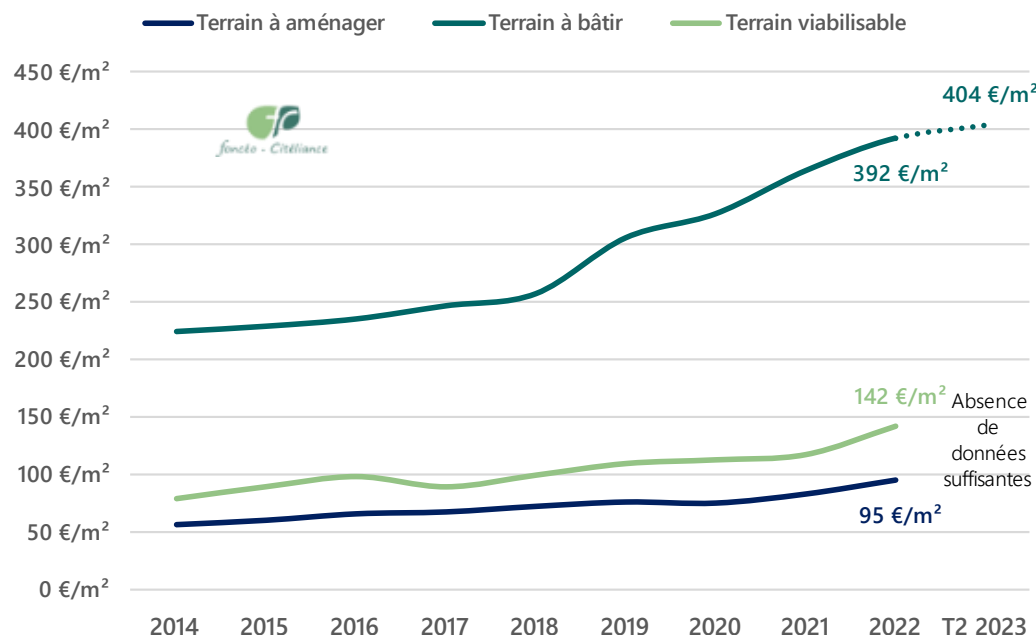
Un renchérissement du coût du foncier et une évolution marquée des modes de production de logement

→ augmentation de près de 80% du coût m² des terrains à bâtir en 10 ans

Un contexte inflationniste qui impose de se munir d'une stratégie d'acquisition foncière, notamment pour pouvoir continuer à réaliser des équipements publics.

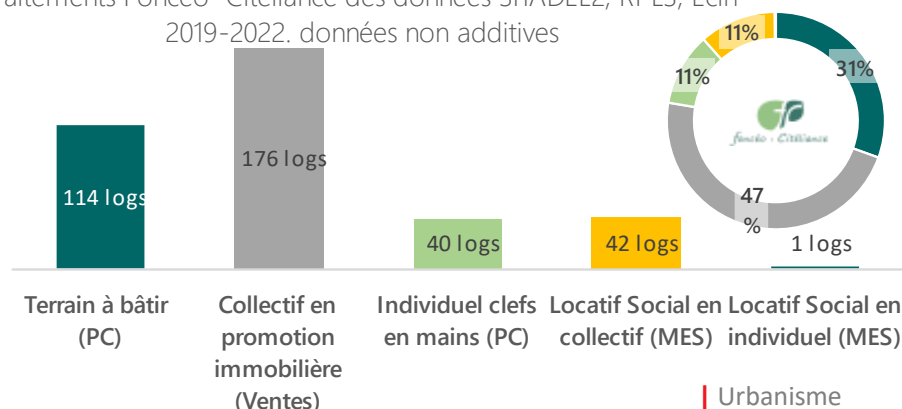
→ le collectif devient majoritaire dans la production, y compris dans les villages sur les grands fonciers

→ Un repli sur l'individuel pur, sur les petits tènements par divisions parcellaires dans les villages (augmentation de l'artificialisation)



CC Rumilly Terre de Savoie, rythme annuel de développement par segment de marché

Traitements Foncéo - Citéliance des données SITADEL2, RPLS, Ecln 2019-2022. données non additives



Une forte pression, quelles conséquences ?

Les règles sont maximisées dans les villages que se soient dans les centralités (collectifs)
mais aussi dans les hameaux (intermédiaires)



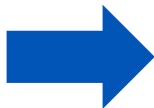
Chef-lieu de Thusy



Chef-lieu de Marigny Saint-Marcel



Hameau des Granges à Sales



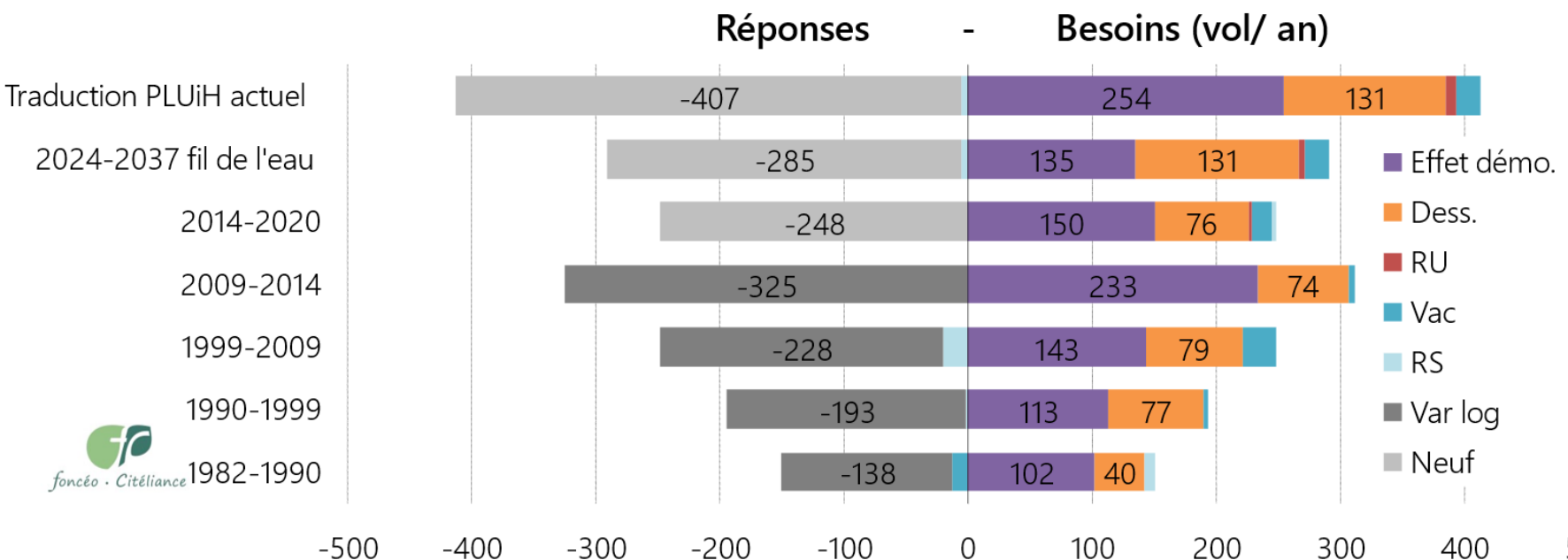
Des conséquences sur l'équilibre général du développement à l'échelle du territoire

Une forte pression, quelles conséquences ?

Répondre aux besoins de la population actuelle

Le « point mort » est estimé à environ 170 logements/an (à confirmer en phase PADD) :

- 145 logts/an avec pour hypothèse 2,05 personnes/ménage
- 20 logts/an pour maintenir une vacance de 6% à l'horizon 12 ans
- 5 logts/an en résidence secondaire



foncéo - Citéliance

Sources : INSEE, Sitadel2, permis de démolir

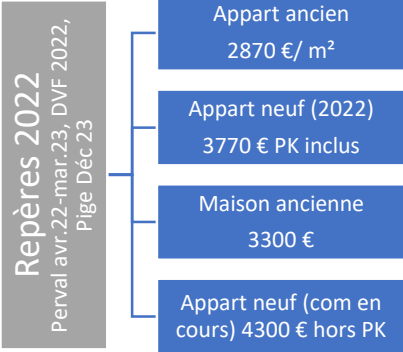
RS = Variation des résidences secondaires, Vac = variation des logements vacants, Dess = Desserement, Effet démo = Effet démographique

Une forte pression, quelles conséquences ?

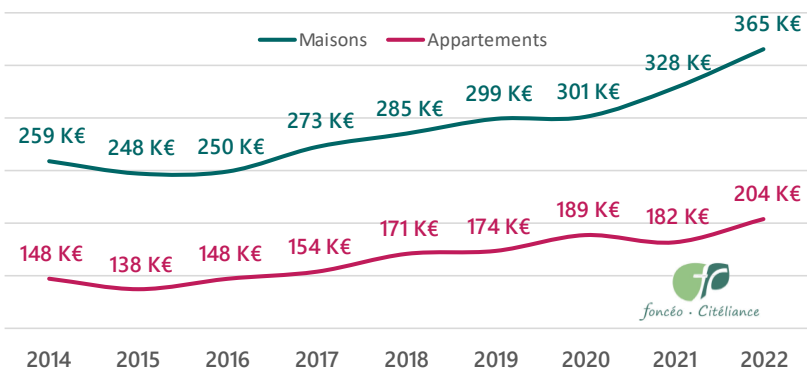
Des difficultés pour accéder à la propriété

Un logement neuf très désolvabilisant

Un ménage perd plus d'une pièce lorsqu'il achète un appartement neuf plutôt qu'un appartement ancien



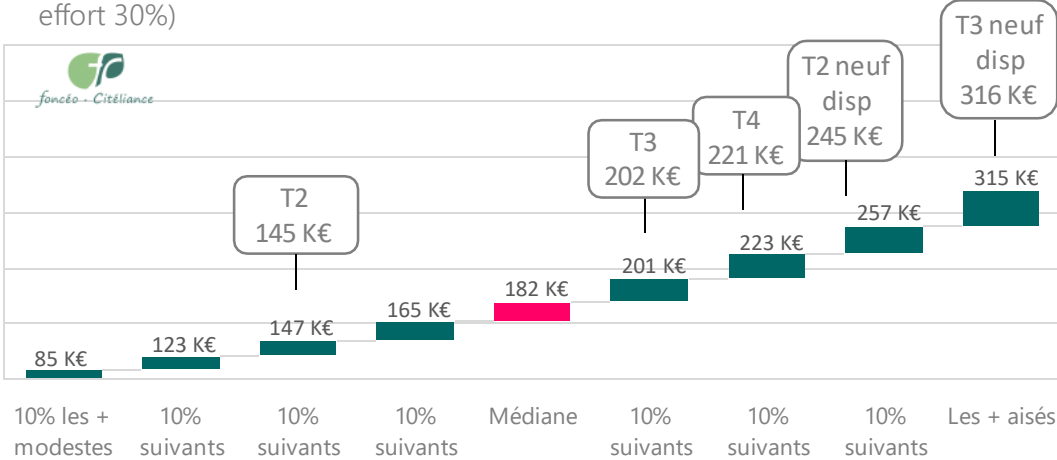
CC Rumilly Terre de Savoie, évolution du prix moyen des logements anciens | Traitement Foncéo-Citéliance des données DVF Etalab, mutations d'un seul logement



Seuls 40% des 30-39 ans peuvent acheter un appartement T3 ancien vendu 202 K€

Ils sont également exclus du marché des biens thermiquement corrects puisqu'un appartement en étiquette C se vend près de 200 K€ tandis que les appartement énergivores E, F, G se vendent 155 K€ en moyenne.

CC Rumilly Terre de Savoie, capacité d'acquisition des 30-39 ans comparée aux prix des logements | Traitement Foncéo-Citéliance données INSEE 2020 (budget parking inclus selon profil type, TEG 5,5% Nov. 23, 20 ans, effort 30%)



Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

Soutenir l'accession à la propriété



COLLECTIF EN ACCESSION, un marché important concentré sur Rumilly, une offre à destination des retraités ou primo-accédants

L'offre de prédilection des **locaux** qui habitent déjà Terre de Savoie (+ de 50%). Une attraction moins marquée que la maison en accession sur les clientèles du Grand Annecy

L'offre d'accession où la part des moins de 40 ans et des plus de 60 ans est la plus importante

Avant tout des **célibataires**, surtout des femmes et des **couples**, 1/4 de familles

L'offre d'accession des **CSP modestes** aux côtés des **classes moyennes**

MAISON EN ACCESSION, l'offre phare d'ancrage des familles et des couples

Une demande des **locaux** qui habitent déjà Terre de Savoie, mais une concurrence forte des autres clientèles des 2 Savoie, notamment le Grand Annecy (augmentation des coûts)

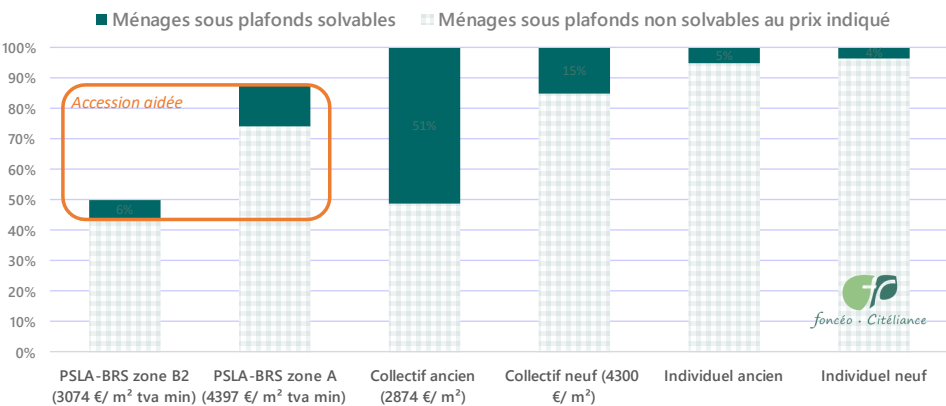
Avant tout des **actifs**, le produit avec la part de **trentenaires** la plus importante

La plus **familiale** des offres (2/3 de familles) après le social

Majoritairement des **classes moyennes**, le produit de prédilection des **profils les plus favorisés**

Source : Traitement foncéo-Citéliance des données Insee sur les nouveaux emménagés qui n'habitaient pas le même logement l'année précédant le recensement.

Rumilly Terre de Savoie, solvabilité des ménages | Part des ménages sous plafonds de ressources et/ ou solvables sur le niveau de prix ou de loyer visé, valeurs non additives, TEG 5,5% Nov 23, 20 ans, effort 30%, hors impact des aides , Traitement Foncéo-



Note de lecture : Environ 88% des ménages sont sous plafonds de ressources PSLA-BRS zone A (vert foncé + vert clair) mais seuls 14% (en vert foncé) sont solvables au prix de vente plafond

Concurrence extérieure sur maison individuelle --> Flécher le développement du collectif pour répondre aussi aux besoins des familles locales (T4)

Prix élevé pour les T4 et+ (y compris appartements) --> Développer une offre en accession aidée sur la ville centre, avec un niveau de prix adapté permettrait de résoudre une partie des ménages aujourd'hui exclus de l'accession libre neuve.

Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

Soutenir le locatif (libre)

COLLECTIF LOCATIF, l'offre de prédilection des jeunes et personnes à petit budget, locaux ou nouveaux arrivants



Une offre qui cible majoritairement des clientèles exogènes mais qui laisse plus de place aux locaux que la maison locative



<30-60

Une clientèle de tous les âges mais avant tout **jeune**



Avant tout des **célibataires** et des **couples**



Une majorité de **classes modestes** aux côtés des classes moyennes

MAISON LOCATIVE LIBRE, une offre limitée pour les nouveaux entrants familiaux des Savoie



La plus exogène des offres



20-60

Exclusivement des **actifs** d'âges variés



Des **familles** (45%) et des **couples** dont c'est le produit de prédilection



Une majorité de **classes modestes** aux côtés des classes moyennes

Source : Traitement foncéo-Citéliance des données Insee sur les nouveaux emménagés qui n'habitaient pas le même logement l'année précédant le recensement.

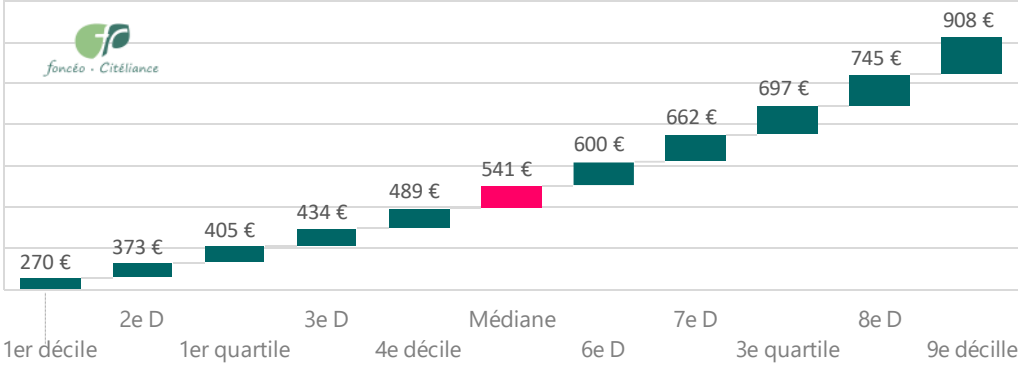
Des dispositifs peu favorables au développement de l'offre locative privée

-> plafonds Pinel (fin en 2025) en B2 sont largement inférieurs aux aux loyers observés

-> seuls 15% des logements neufs sont orientés vers le locatif

CC Rumilly Terre de Savoie, capacité locative des personnes seules

Traitement Foncéo -Citéliance données INSEE 2020 (budgt parking inclus selon profil type, effort 30%)



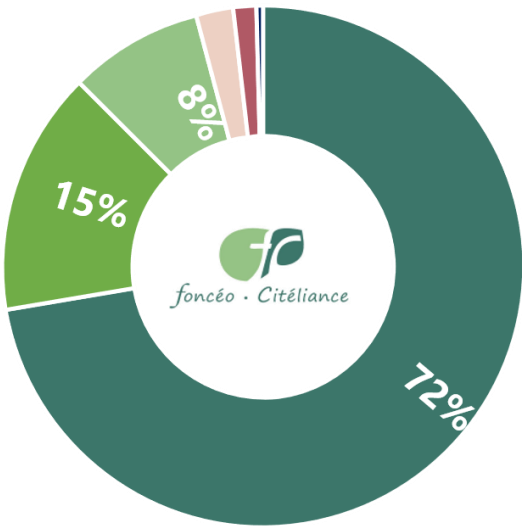
Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

Soutenir le locatif (social et intermédiaire)

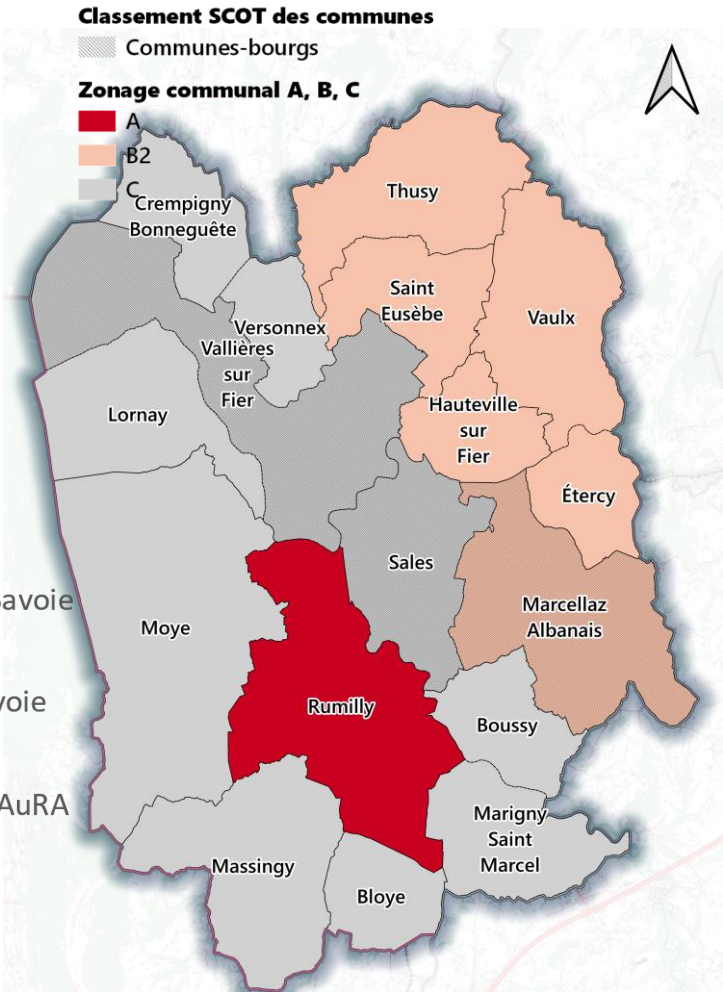
35% des ménages n'ont pas accès au locatif libre

Le logement locatif social, une offre endogène et familiale

Origine des demandeurs :



- CC Rumilly Terre de Savoie
- CA du Grand Annecy
- Autres EPCI des 2 Savoie
- Autres régions
- Autres EPCI Régions AuRA
- Etranger



Un zonage (pour le LLS, intermédiaire et BRS) facilitant pour la ville-centre, moins favorable sur les autres communes

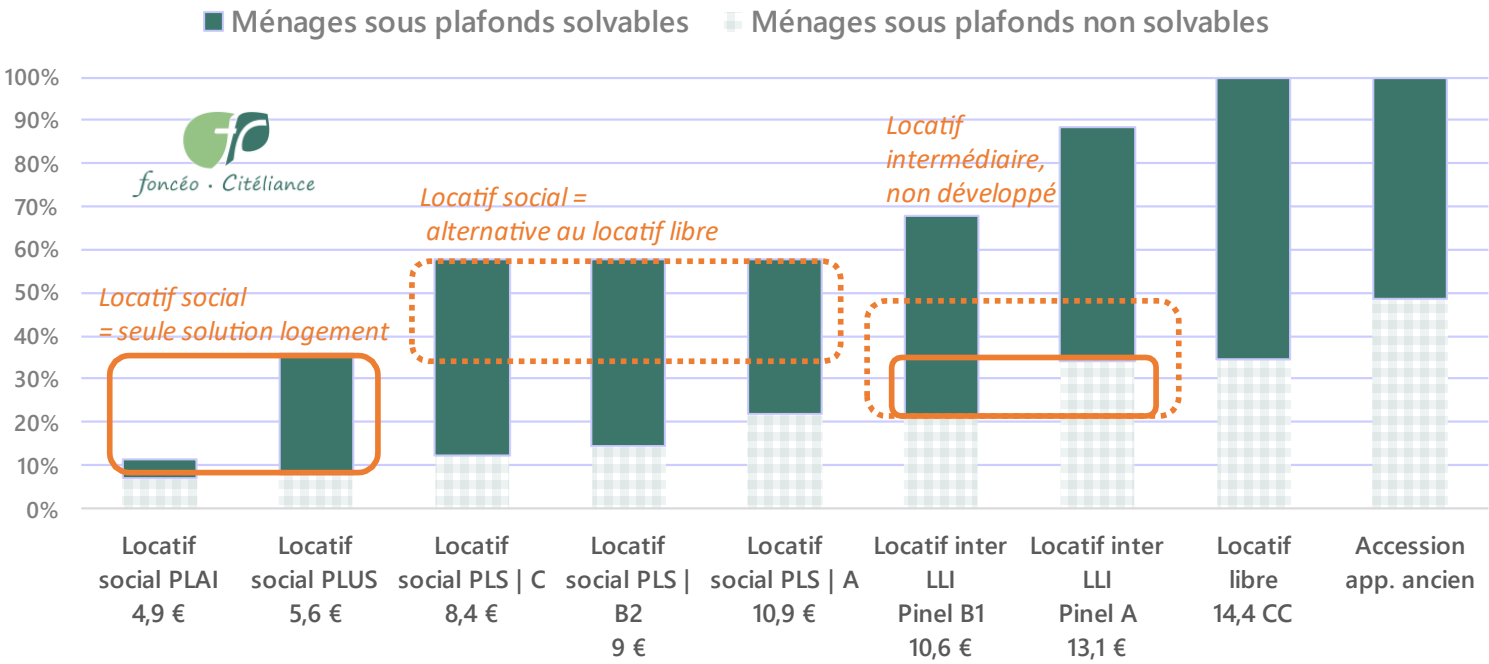


Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

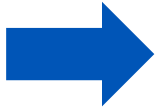
Soutenir le locatif (social et intermédiaire)

Rumilly Terre de Savoie, solvabilité des ménages

Part des ménages sous plafonds de ressources et/ ou solvables sur le niveau de prix ou de loyer visé, TEG 5,5% Nov 23, 20 ans, effort 30% hors impact des aides, valeurs non additives



Note de lecture : Environ 36% des ménages sont sous plafonds de ressources PLUS (vert foncé + vert clair) mais seuls 28% (en vert foncé) sont solvables au niveau de loyer plafond



Des besoins avérés en locatif social

Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

Soutenir le locatif (social et intermédiaire) / Zoom sur les communes villages

La fin du modèle d'extension pavillonnaire remet en cause les modes de renouvellement de la population et le maintien des effectifs scolaires.

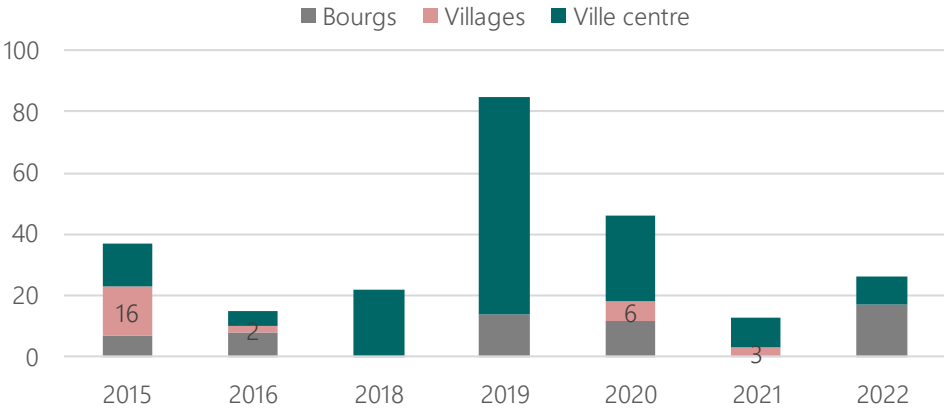


Mais un modèle de production du LLS impliquant une urbanisation trop importante pour l'échelle des villages (hors programmes déjà en cours)

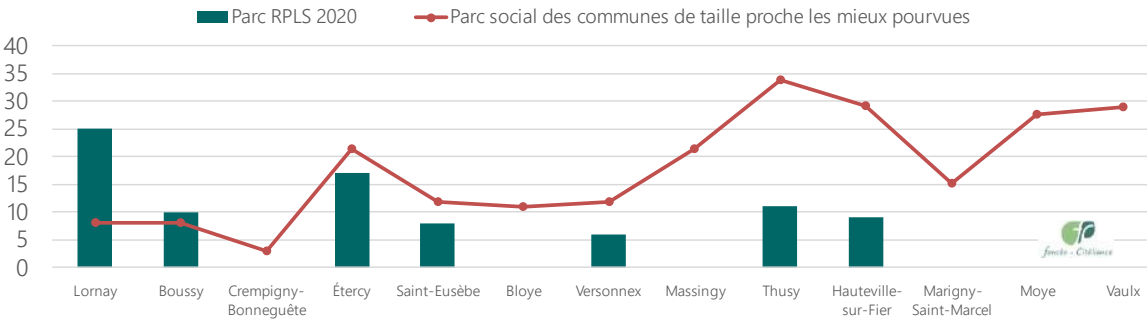


Envisager des petits projets dédiés de logements communaux sur des fonciers maîtrisés

Les mises en service de logements locatifs sociaux dans les Communes de Rumilly Terre de Savoie | Traitement Foncéo-Citéliance des données RPLS 2023



Comparaison entre le parc social 2020 des villages et le parc social des Communes françaises de taille proche les mieux pourvues | Traitement Foncéo-Citéliance des données RPLS 2023 et INSEE 2020



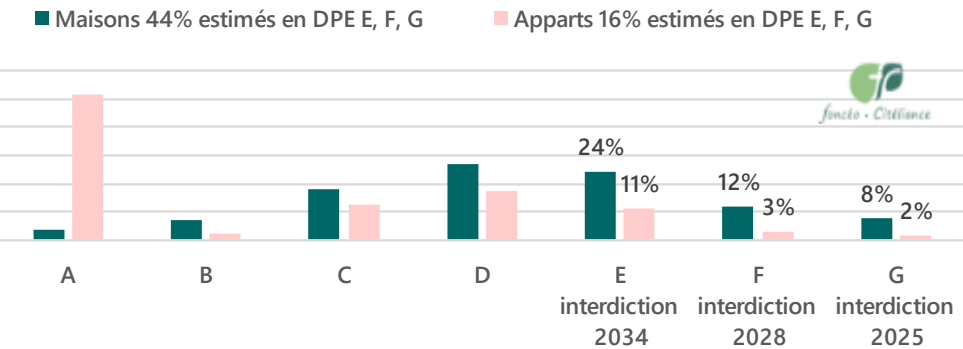
Programmes en cours ou réalisés
Urbanisme

Enjeu : mobiliser les leviers pour répondre aux besoins

Lutter contre la vacance Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat

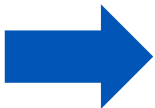
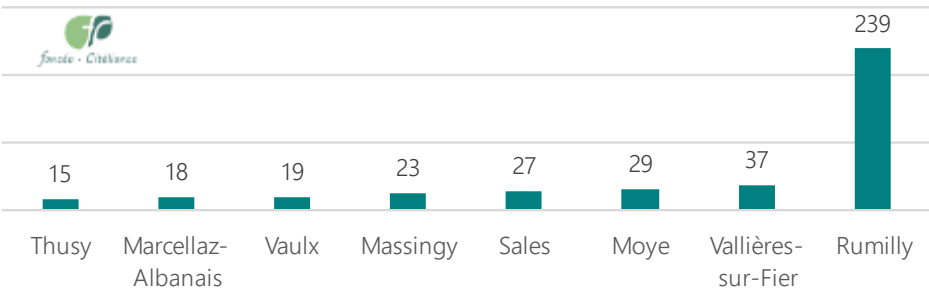
Rumilly Terre de Savoie, répartition des mutations selon la performance énergétique (DPE) |

Enrichissement Foncéo-Citéliance des données Perval avr. 22 -Mars 23



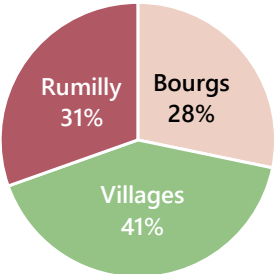
La vacance durable (> 2 ans) connue

Traitement Foncéo -Citéliance des données Filocom 2019

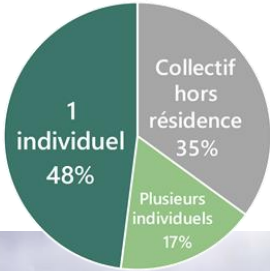


À décliner dans le POA

Les réhabilitations |
Données Permis
2013-juin 2023,
hors projets
annulés



Répartition des
réhabilitations par
classification de
communes
&
Par type de
logements
réhabilités.



1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

5/ Synthèse du diagnostic économie/commerce/équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

La méthodologie retenue

AVEC consommation d'espace

Foncier identifié en extension

- dent-creuse* de plus de 2500 m2**

** Terrain non bâti ceinturé de constructions ou de voirie*

Ou dent-creuse < 2500 m2 mais déclarée à la PAC

- tout terrain non bâti au contact des espaces agricoles ou naturels périphériques

SANS consommation d'espace

Foncier identifié en densification

- dent-creuse* de moins de 2500 m2**

** Terrain non bâti ceinturé de constructions ou de voirie*

- démolitions / reconstructions

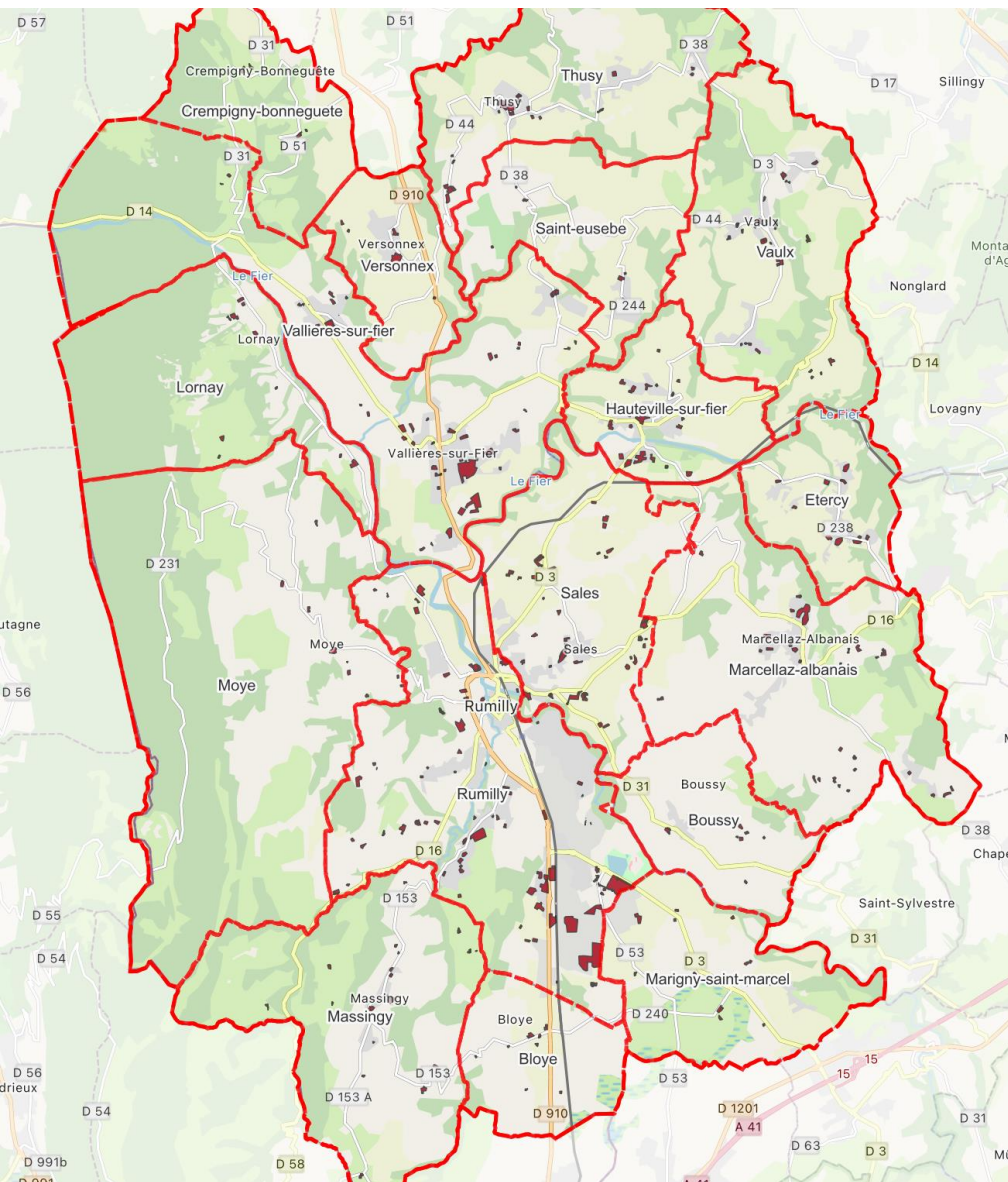
- divisions parcellaires de foncier déjà bâtis

** seuil de 2500 m² issus des décrets d'application de la loi Climat mais qui définissent l'artificialisation et non la notion d'ENAF

→ Analyse de la consommation d'espace intercommunal 2011-2021 → sert de base pour la définition des objectifs de réduction sur 2021-2031 (loi Climat)

→ Analyse de la consommation d'espace intercommunal 2022-2023 → permet de déduire le foncier déjà consommé des objectifs futurs

Bilan de la consommation d'espace



**140 ha d'ENAF
consommés sur
2011-2021**

- ✓ → *Chiffre compatible avec l'observatoire de la DDT74 (env. 130 ha)*
- *Chiffre inférieur au portail de l'artificialisation (base prise par le SCoT → 162 ha)*

Bilan de la consommation d'espace

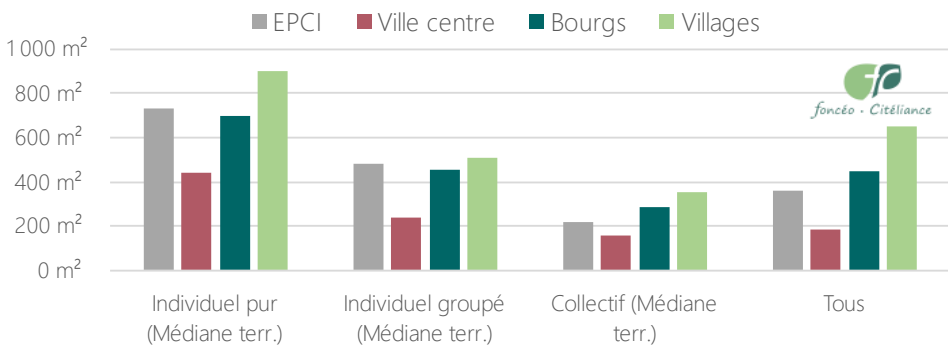
L'équilibre entre les morphologies est l'une des clefs majeures d'optimisation de la consommation du foncier

La bascule de l'individuel pur à l'individuel groupé permet de diviser par 1,5 l'emprise foncière par logement

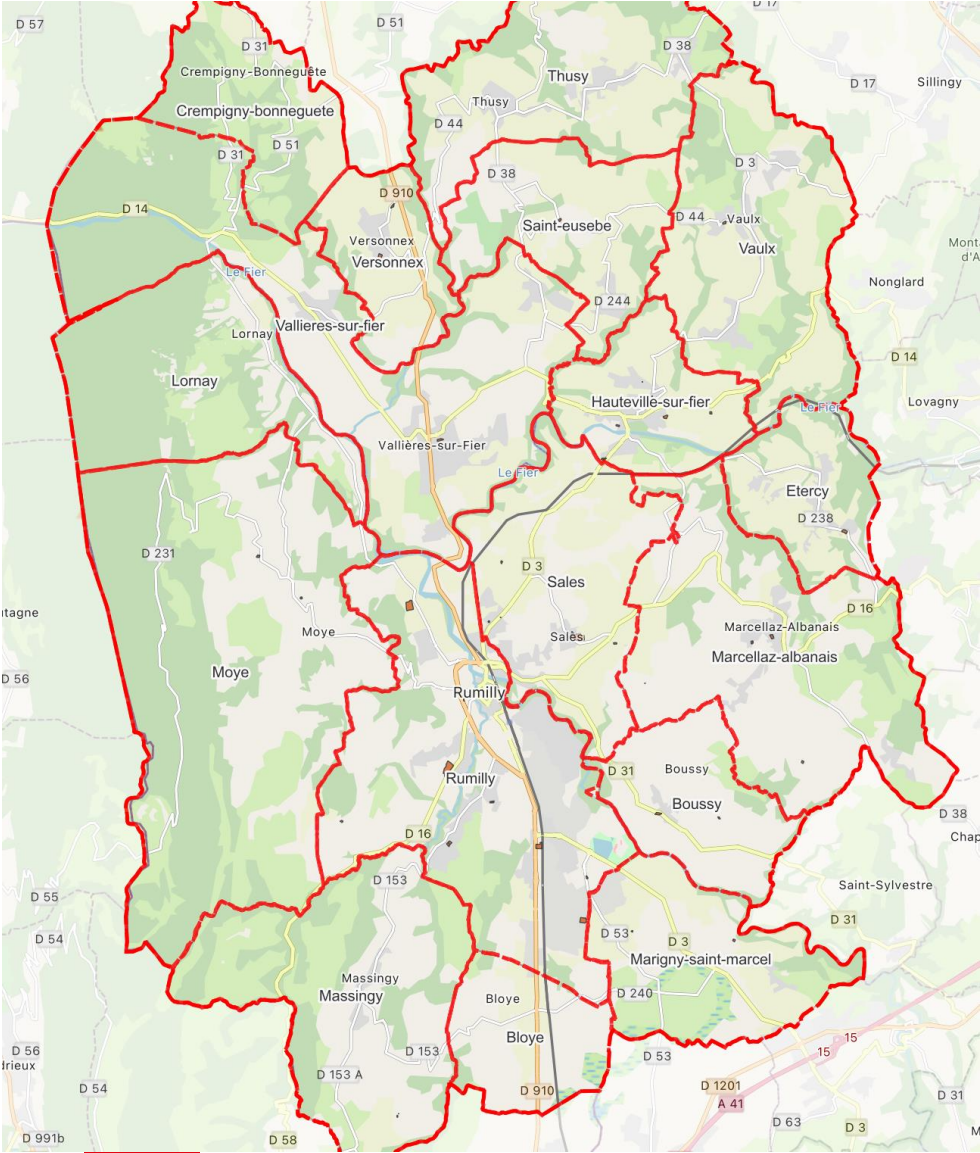
Le collectif mobilise plus de 3 fois moins de terrain par logement que l'individuel pur et plus de 2 fois moins de terrain que l'individuel groupé

L'emprise foncière par logement selon la morphologie

logement | Traitement Foncéo-Citéliance des données des permis de construire 2019-2022, médiane hors valeurs foncières nulles



Bilan de la consommation d'espace



**10 ha déjà
consommés depuis la
loi Climat**

✓ → Chiffre compatible avec l'observatoire de la DDT74

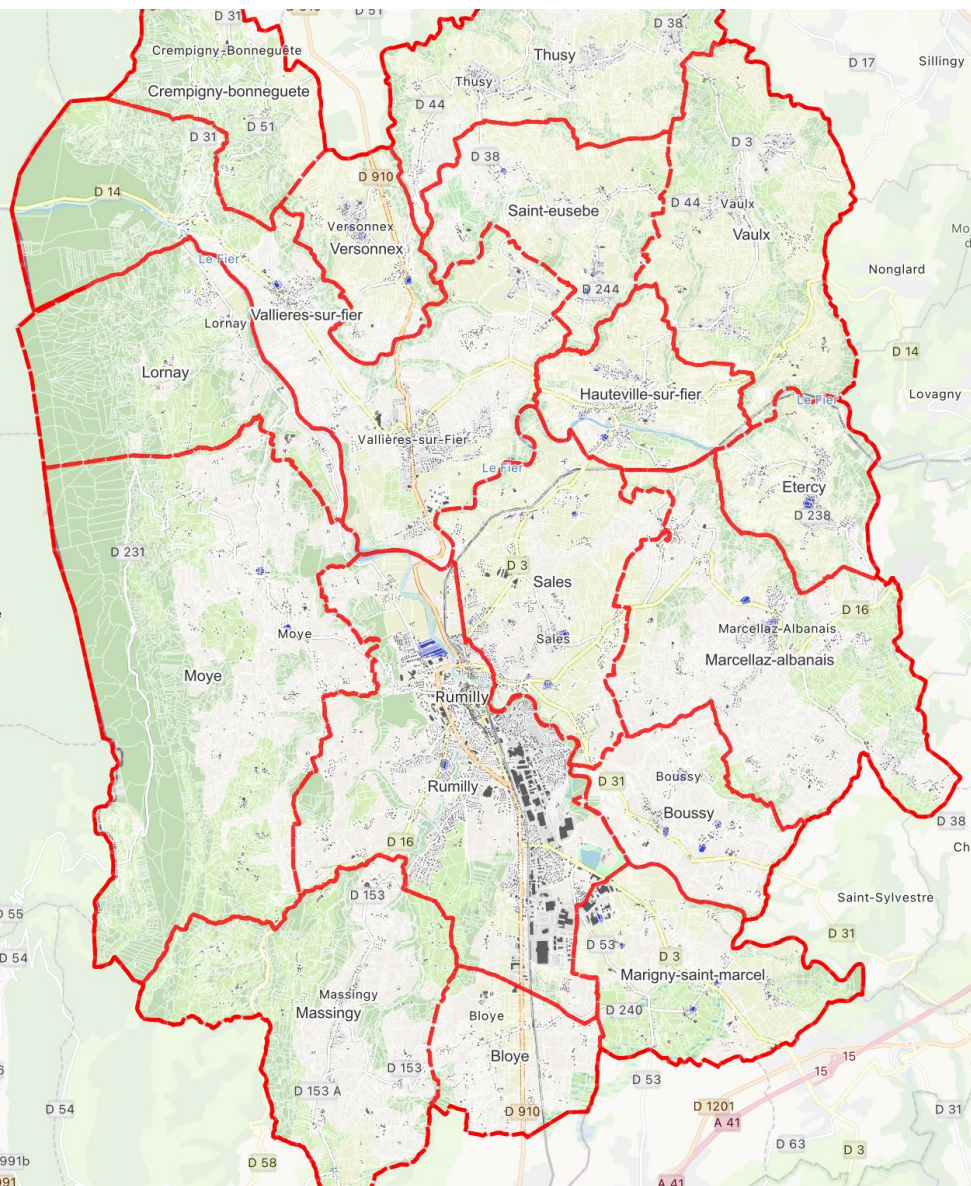
7 ha /an ➡ 70 ha sur 2021-2031

→ *Maximum 60 ha à consommer sur 2024-2031 (habitat, économie, équipements)*



**Le compteur tourne déjà
Toute nouvelle consommation
foncière sera à déduire des choix
futurs**

Quelle consommation déjà prévisible ?



**19 ha d'ENAF dont la
consommation est
déjà programmée**

Un coup parti regroupe :

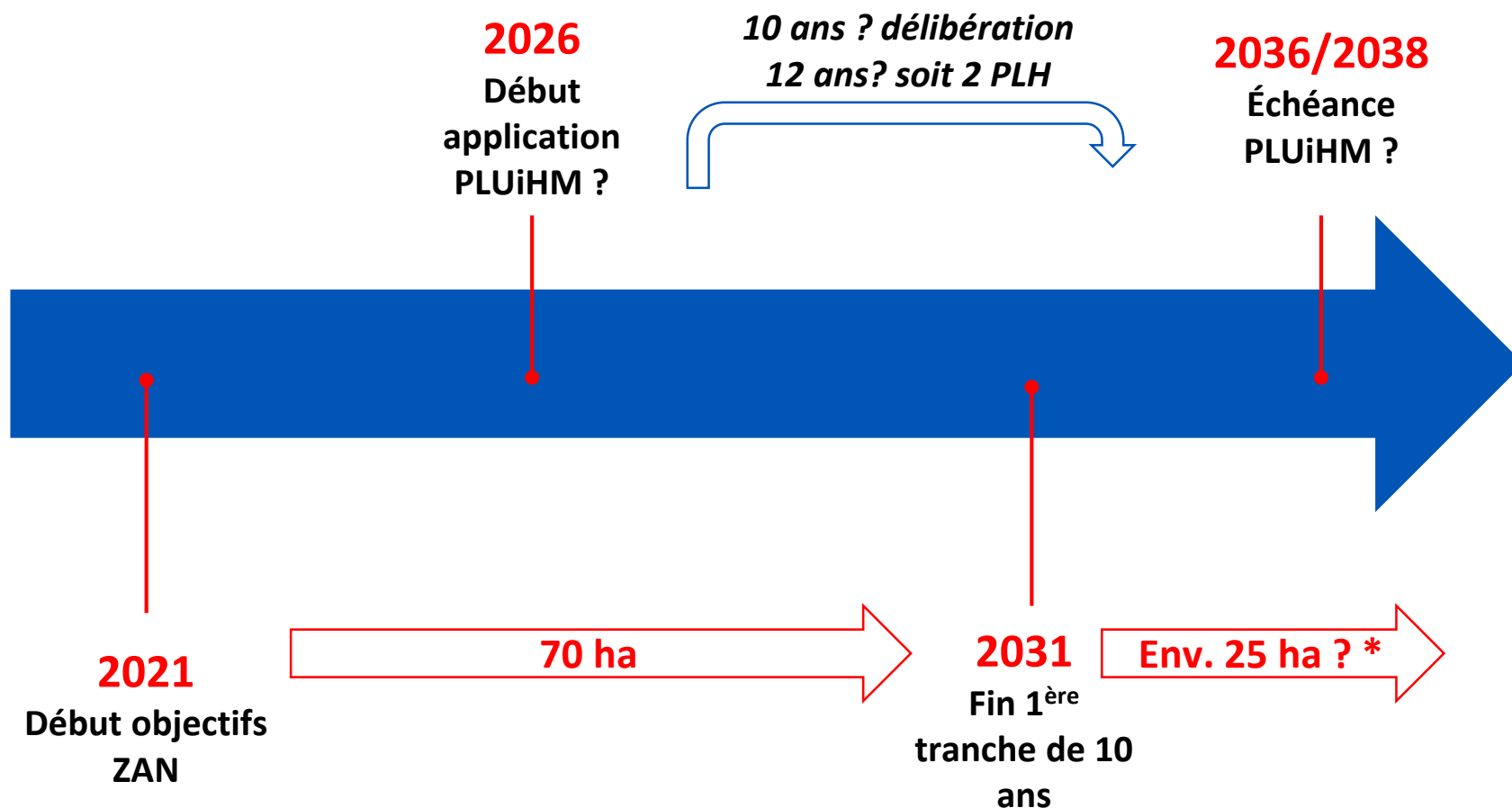


- PC délivré mais non exécuté
- Concession d'aménagement
- Projet structurant dont la programmation a été travaillée par la commune



**Le compteur tourne déjà
Toute nouvelle consommation
foncière sera à déduire des choix
futurs**

Vers quels objectifs pour le PADD ?



** Le rythme de consommation sur 2031-2041 est encore à confirmer :*

- de nouveau -50% mais par rapport à 2021-2031 ? → soit 3,50 ha/an ?

Le potentiel foncier

NOUVEAUTÉ LOI CLIMAT : L'ÉTUDE DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES ESPACES URBANISÉS // CHANGEMENT DE SYSTÈME

É

VITER

→ Mobiliser en priorité l'enveloppe urbaine

R

ÉDUIRE

→ Mobiliser si besoin les espaces agricoles ou naturels contraints (par exemple ceinturés dans l'urbanisation)

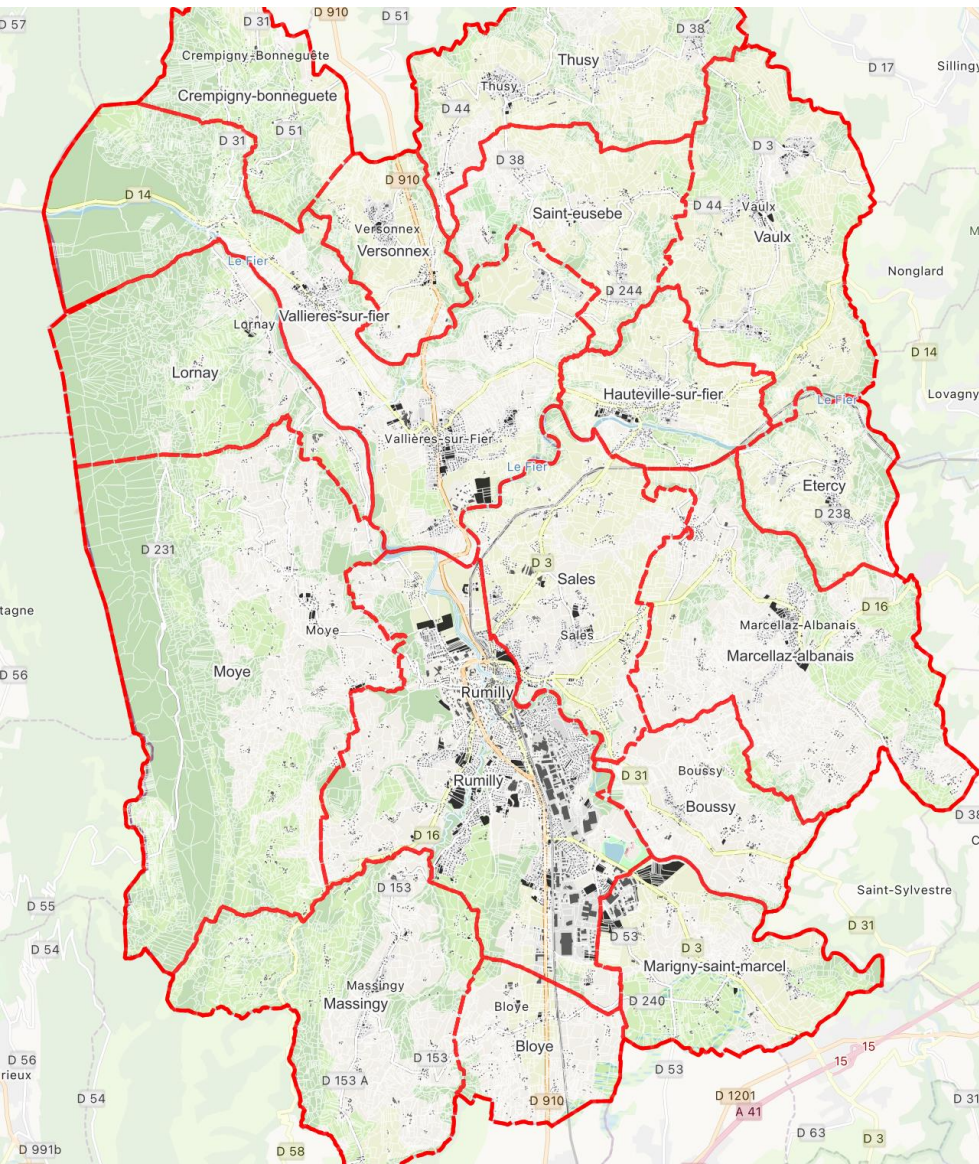
→ Préserver au maximum les terrains déclarés à la PAC, ...

C

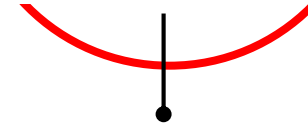
OMPENSER

→ Si intérêt général majeur

Le potentiel foncier



**Aujourd'hui, 174 ha
d'ENAF non consommés
sont classés constructibles**



- Dont 19 ha de « coups partis »
- Dont 15 ha de zone 2AU économie
- Dont 9 ha de zone 2AU habitat
- Dont 35 ha de zones UX / 1AUX (hors coups partis)
- Dont 4 ha de zones UE / 1AUE (hors coups partis)
- **Dont 90 ha de zones U / 1AU habitat** (hors coups partis)

Le potentiel foncier

Des potentialités en renouvellement urbain bien identifiées y compris sur les bourgs et les villages



Chef-lieu de Marcellaz-Albanais



Chef-lieu de Marigny Saint-Marcel

Le potentiel foncier

Un potentiel logement mis à jour suite aux ateliers communaux / un potentiel théorique d'environ 7 000 logements

→ Encore d'importantes capacités de production de logements dans les zones UC (pavillonnaires) des communes-villages, en extension de l'enveloppe urbaine sur les espaces agricoles et naturels / [Des potentiels fonciers qui pourraient impacter très fortement les villages...](#)

→ 32% du potentiel logement dans les zones 1AU

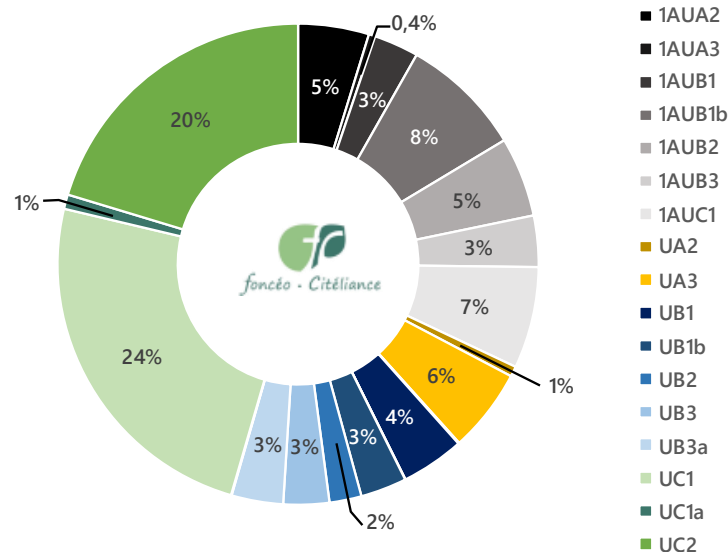
→ des règles de densité très permissives dans les zones UB, en bordure des centres-bourgs et du centre-ville

→ une servitude de mixité sociale à requestionner



Répartition des logements potentiels par zones |

Traitement Foncéo-Citéliance du relevé foncier novembre 2023, suite aux premières rencontres communales



Répartition par catégories de communes des potentiels de constructions de logement sociaux rapporté à la population

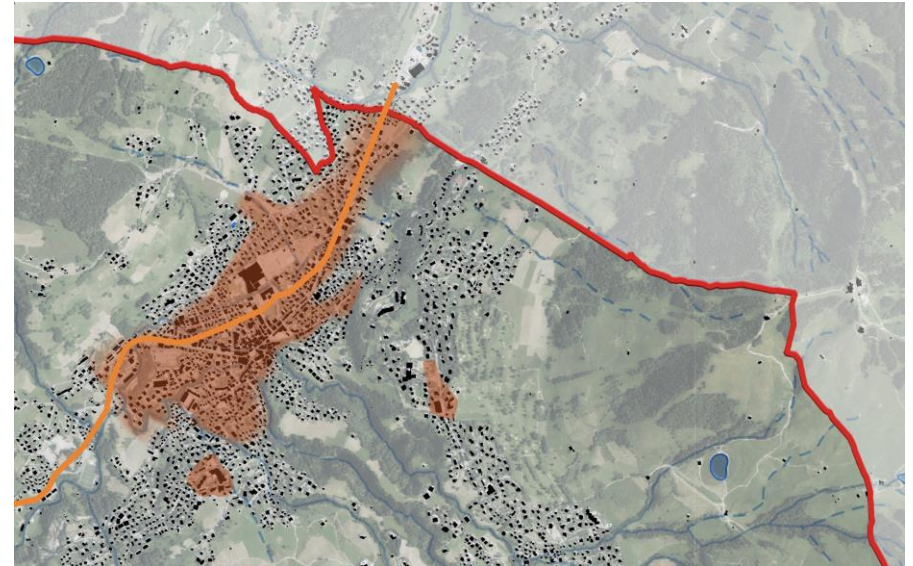
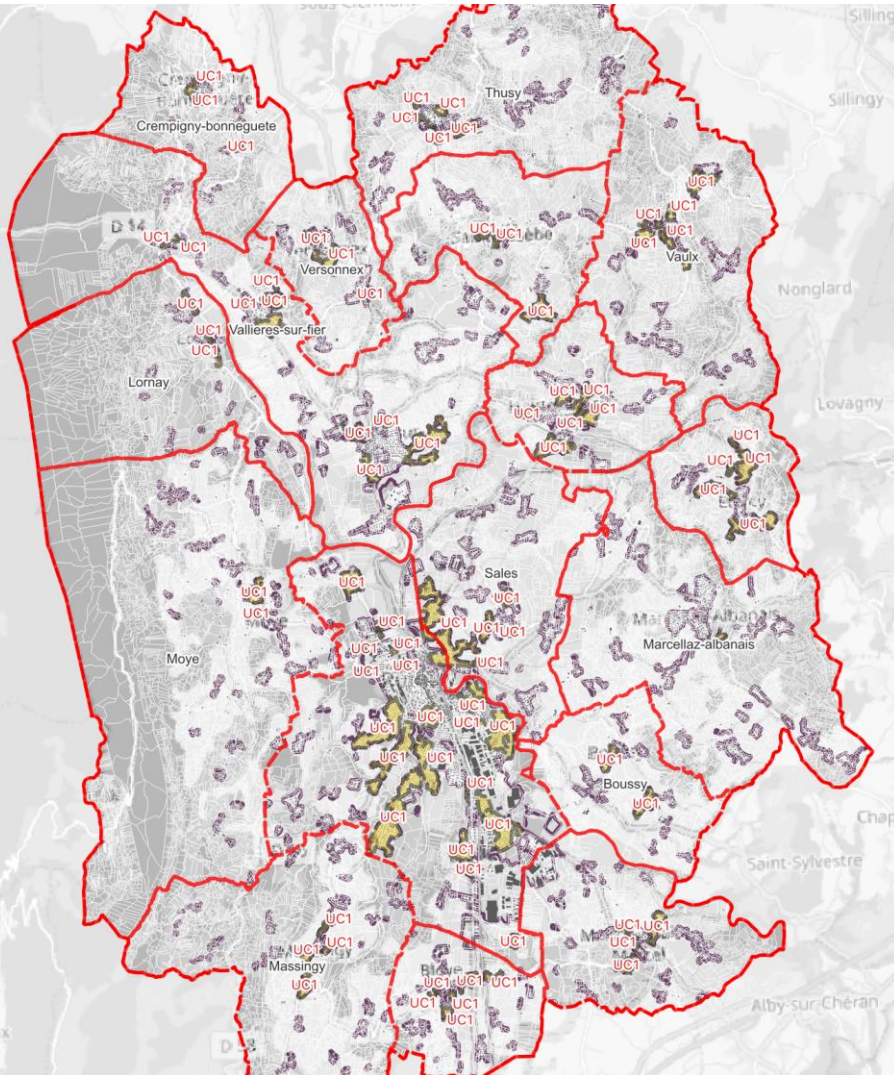
| Traitement Foncéo-Citéliance du relevé foncier SIG

■ part du nombre de logements potentiels ■ part de la population



Enjeu : mettre en place une stratégie foncière

Éviter la densification trop forte des périphéries, qui viendraient concurrencer la densification des centralités



Exemple d'espace préférentiel de densification sur un autre territoire

Imaginer une refonte du UC1 entre le UB3 et le UC2 ?

1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

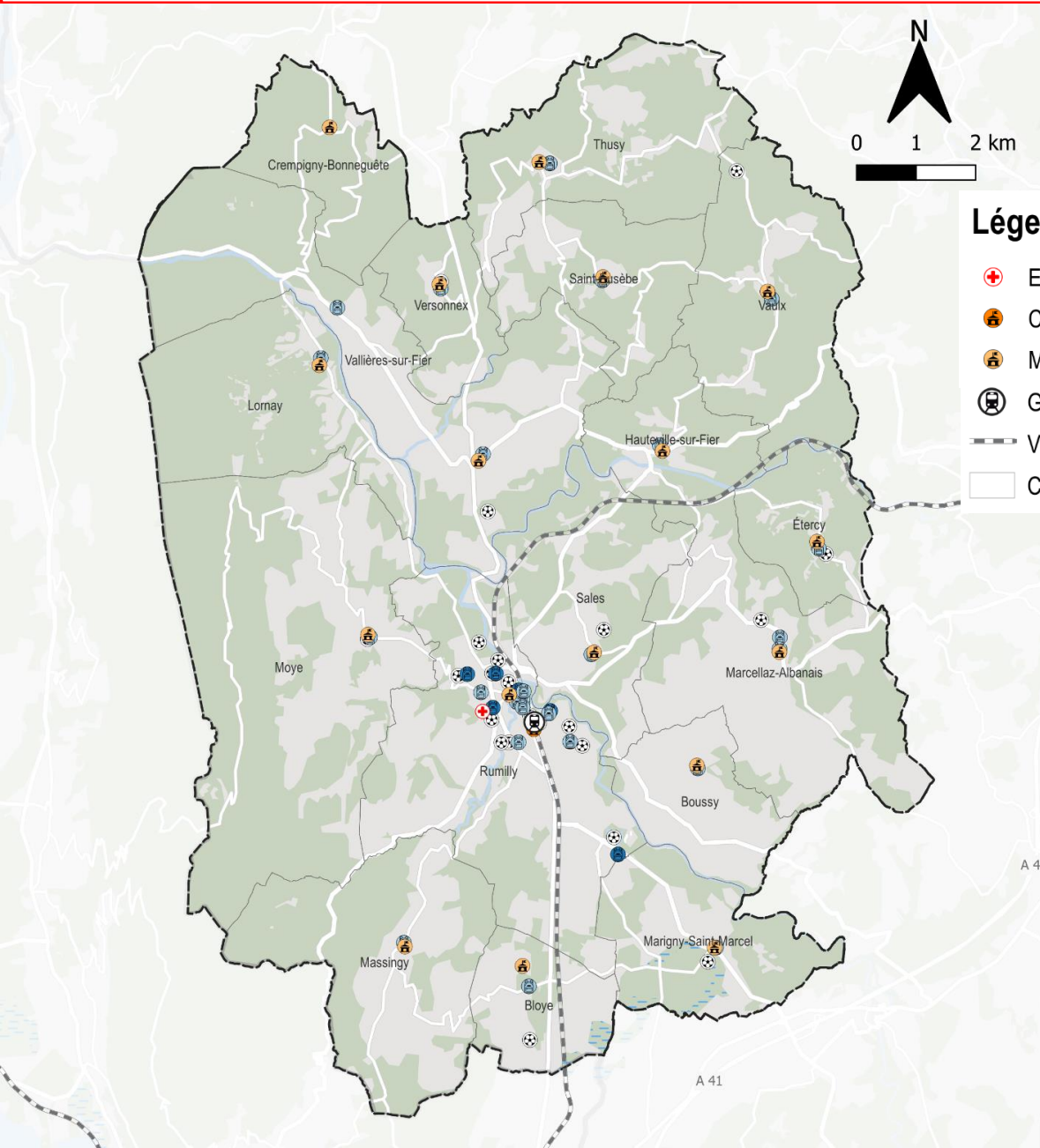
5/ Synthèse du diagnostic économie/commerce/équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

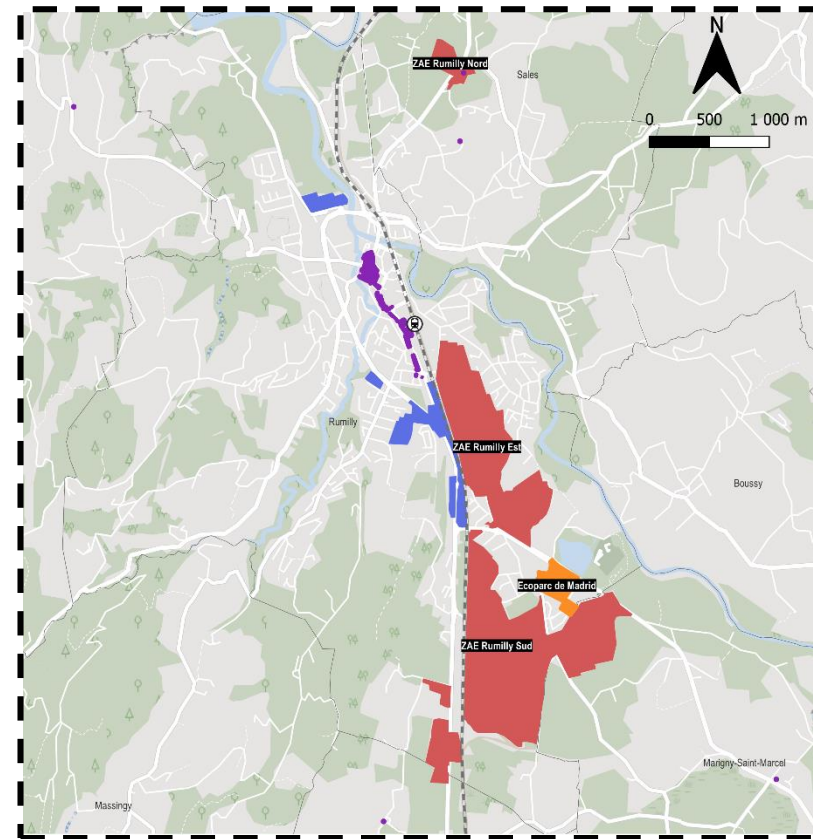
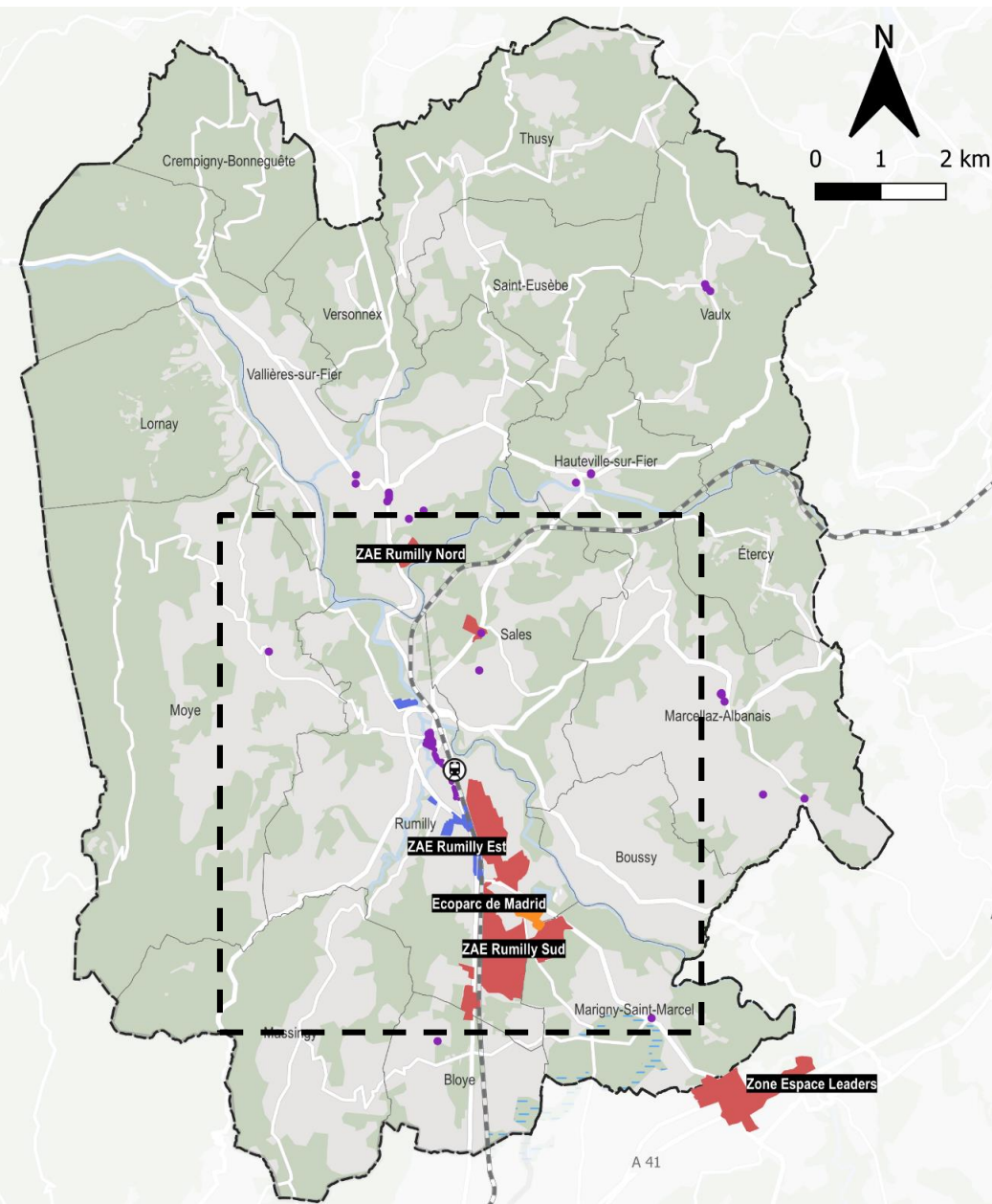
Les pôles générateurs de déplacements



Légende

- Etablissements hospitaliers
- Communauté de communes
- Mairies
- Gare de Rumilly
- Collèges et lycées
- Ecoles maternelles et primaires
- Equipements sportifs et de loisirs
- Limites EPCI
- Voie ferrée
- Communes CCRTS

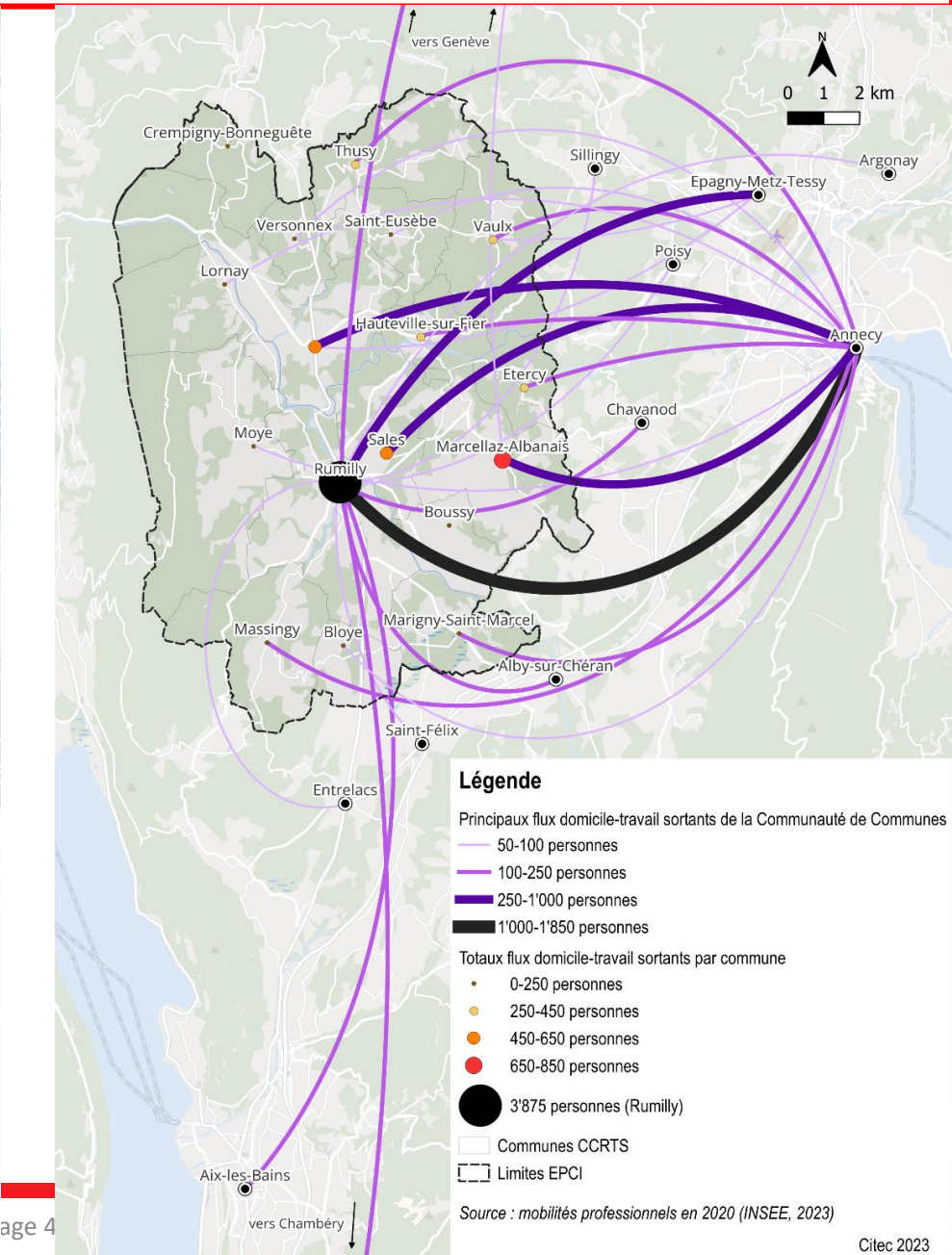
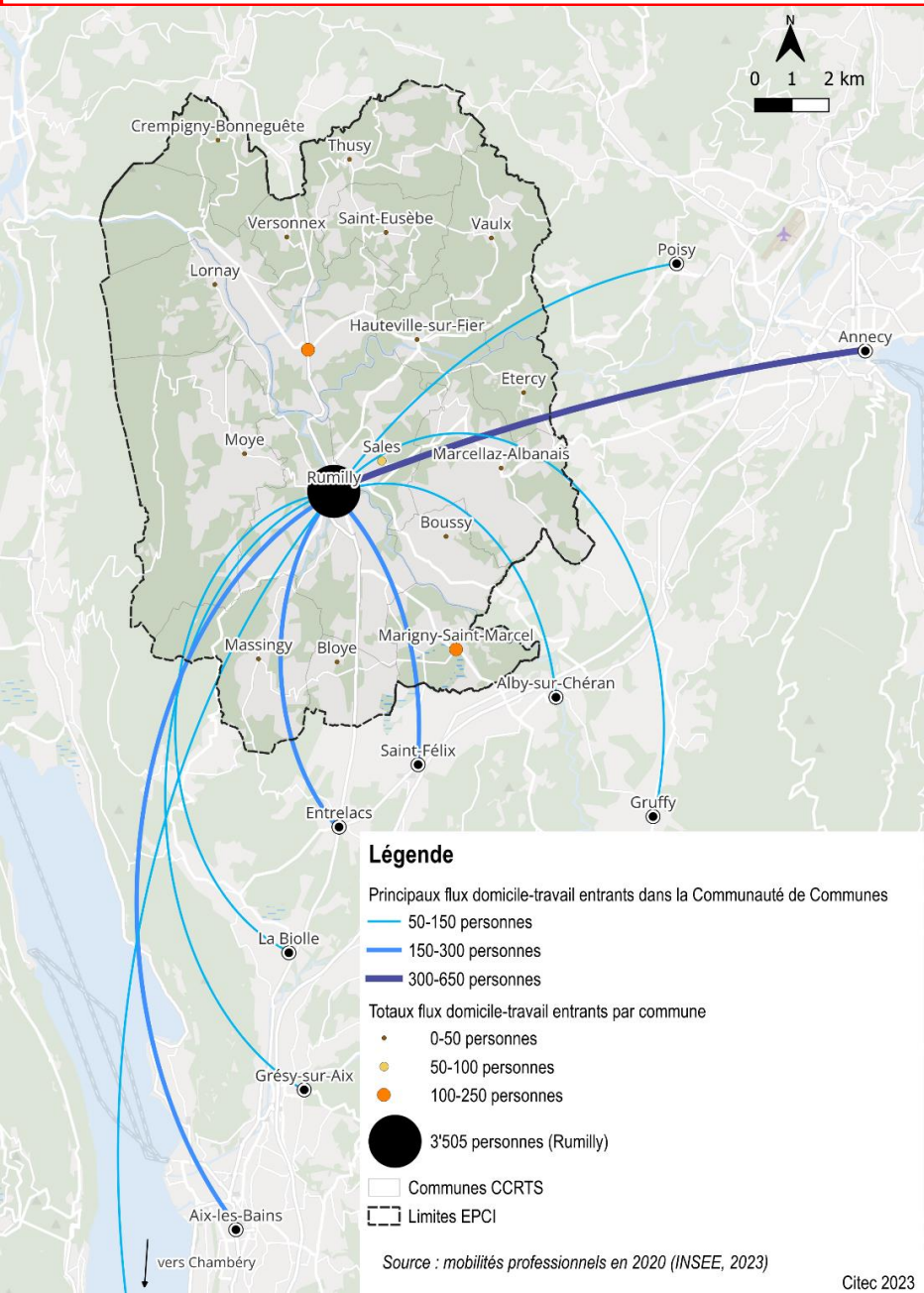
Les pôles générateurs de déplacements



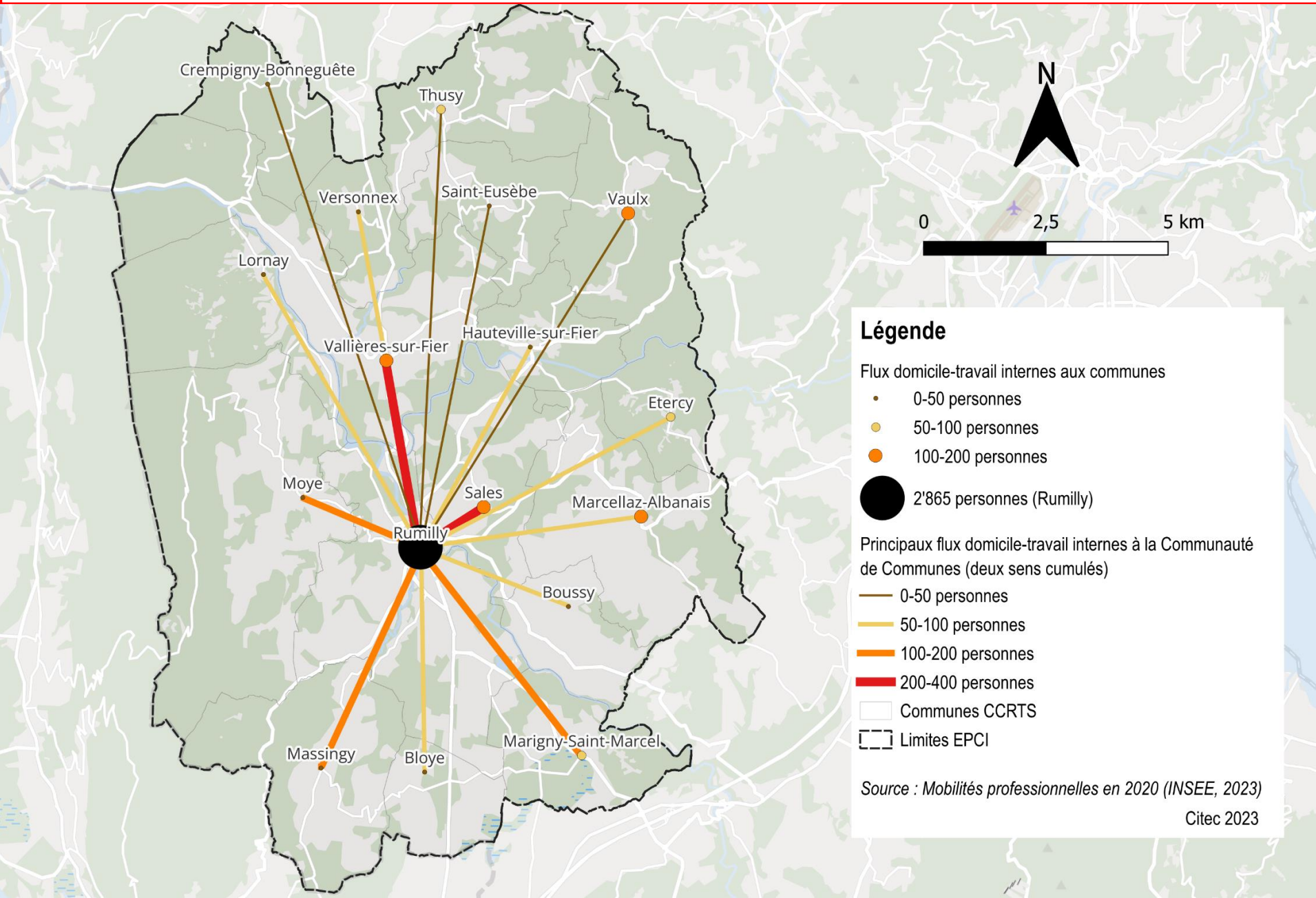
Légende

- Commerces de proximité
- Zone d'activités économiques
- Zone tertiaire
- Zone commerciale
- Commerces de proximité
- Gare de Rumilly
- Voie ferrée
- Communes CCRTS

Principaux flux domicile/travail observés



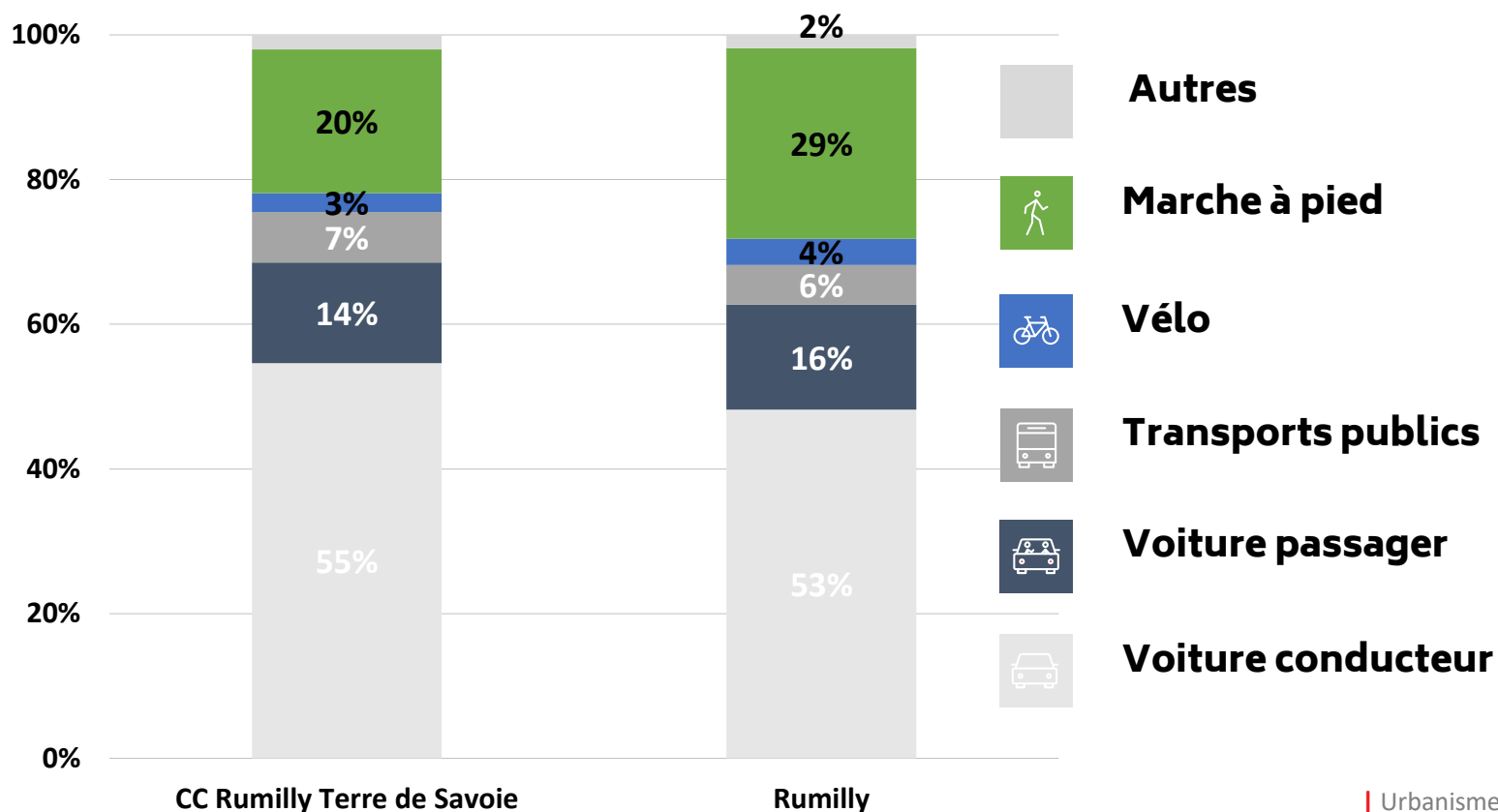
Principaux flux domicile/travail observés



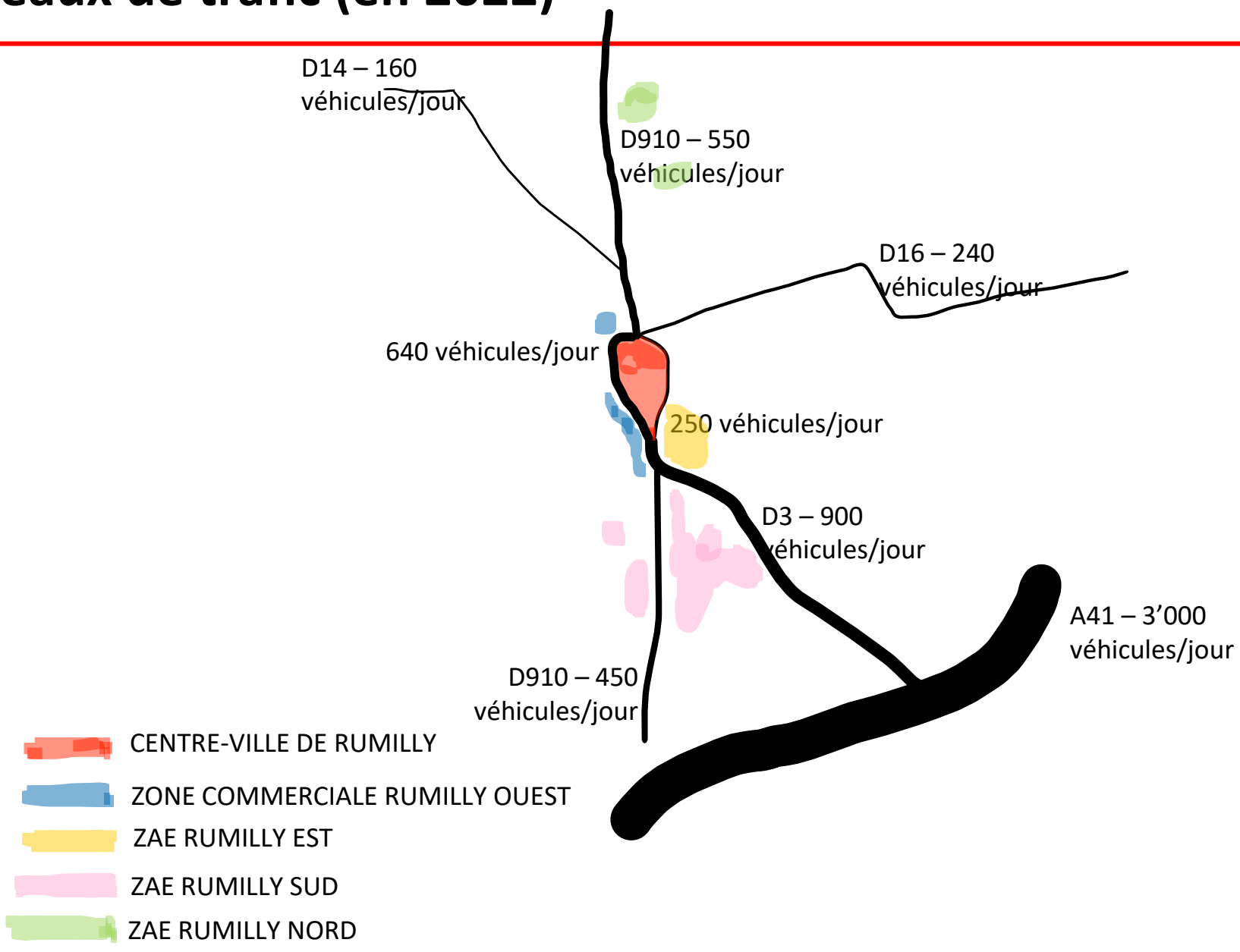
Une prédominance de la voiture

Forte dépendance à la voiture (69 % de part modale), pour plusieurs raisons :

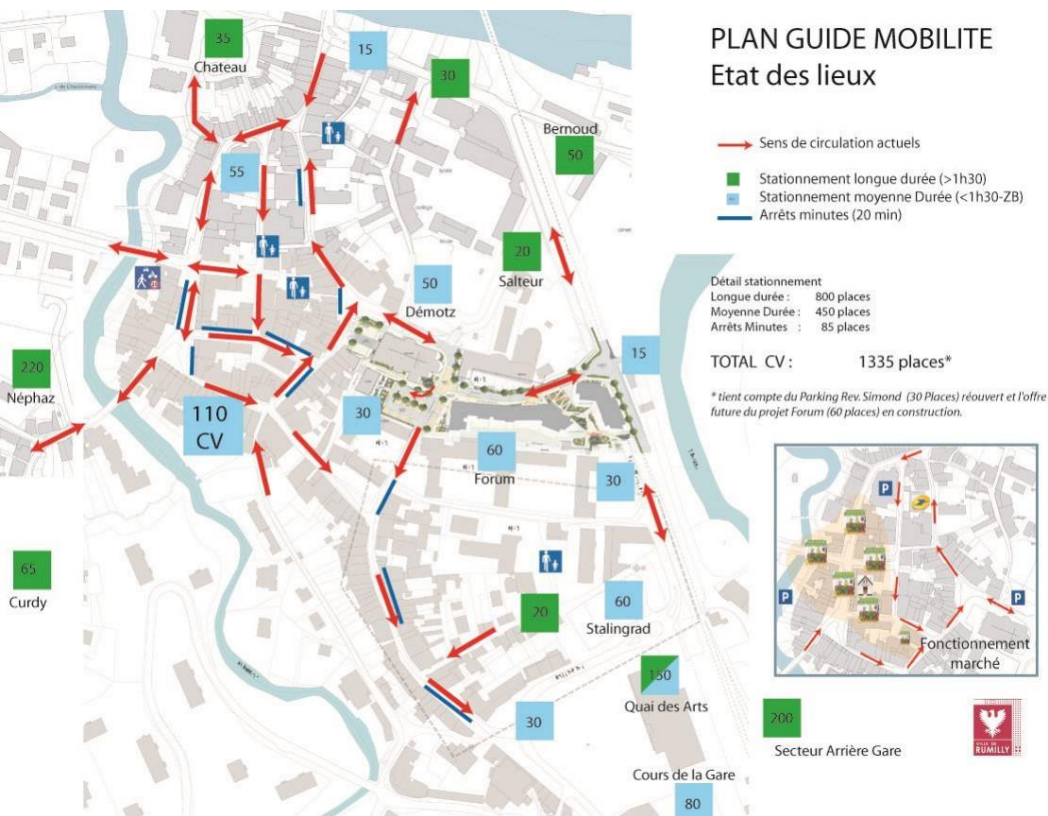
- Distances parfois propices à son usage (30% des déplacements > 10 km)
- Manque d'alternatives pour les échanges avec les communes non desservies par les TC (notamment l'ouest du territoire)
- Faible densité dans ces zones blanches qui freine le développement de l'offre TC
- Maillage cyclable qui reste à développer



Les niveaux de trafic (en 2022)

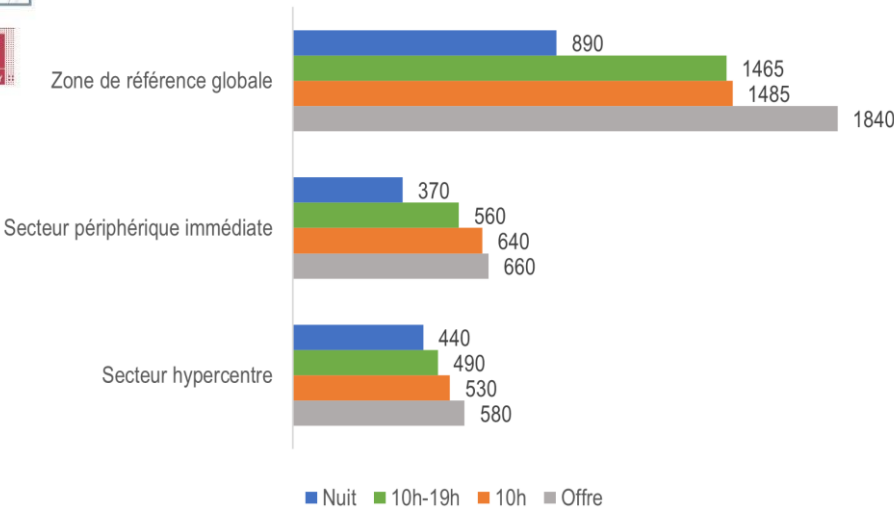


Une offre en stationnement adaptée dans le centre-ville

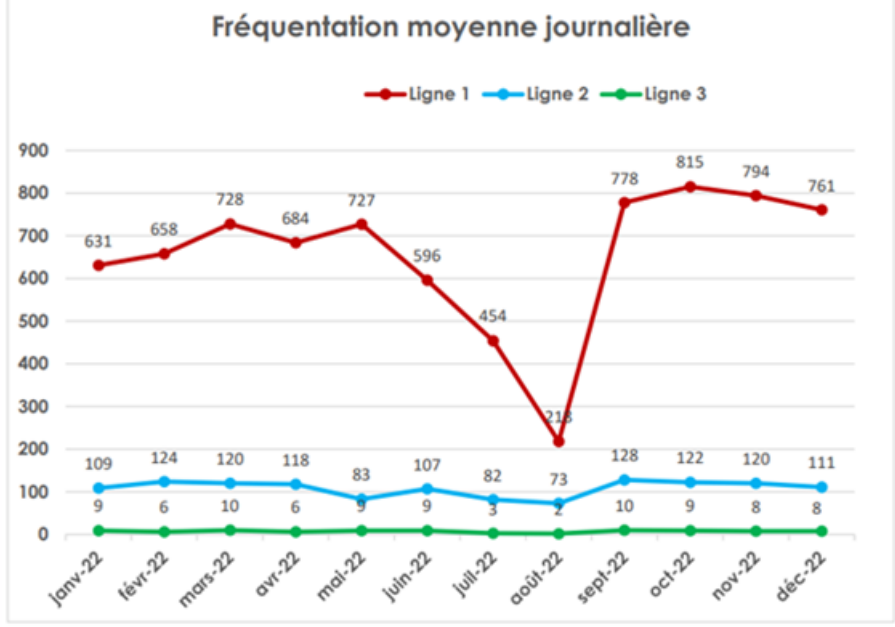
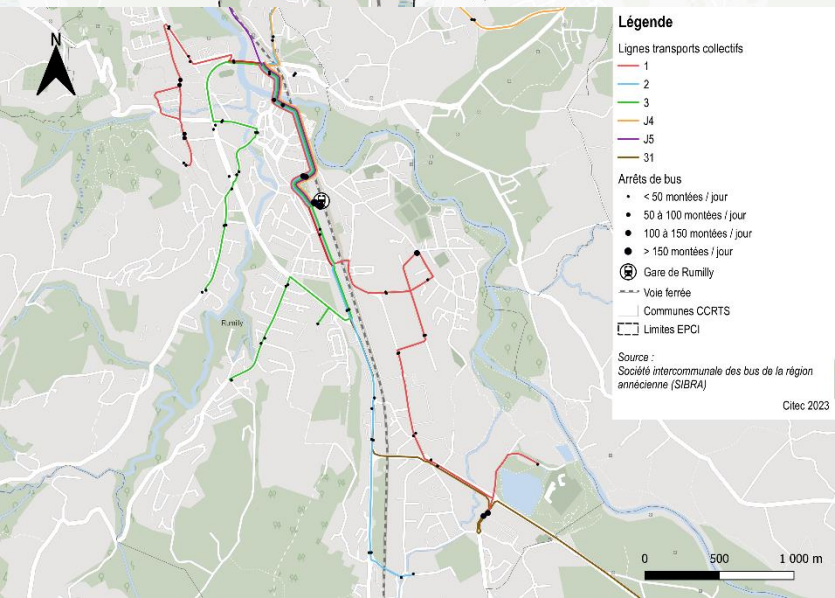
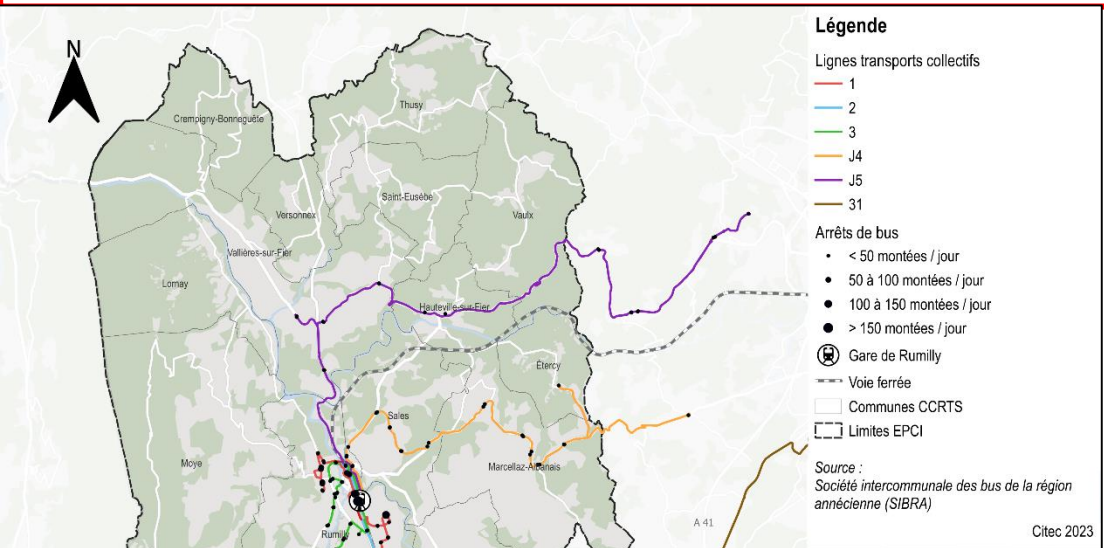


L'offre globale répond bien à la demande

- Dans l'hypercentre, la réglementation en vigueur permet de réguler la demande de stationnement (niveau de réserve de l'ordre de 10%)
- En revanche, hors zone réglementée, on arrive à saturation



Un réseau TC urbain en développement



Une offre ferroviaire très attractive



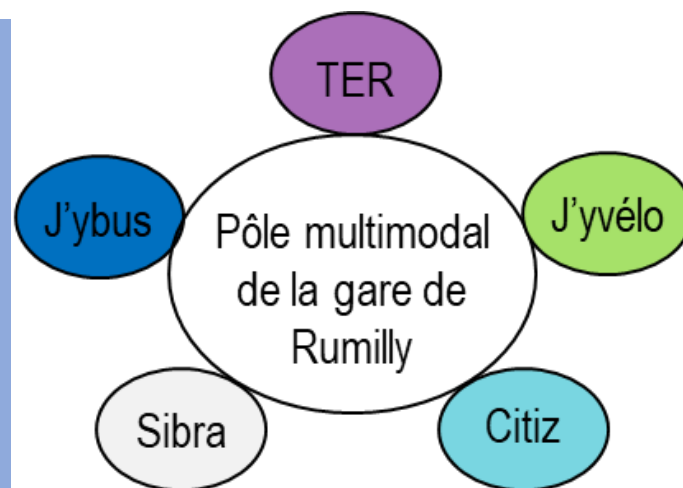
15 à 23 minutes vers Annecy (26 minutes en voiture) ;
15 à 30 minutes vers Aix-les-Bains (30 minutes en voiture) ;
1h30 à 1h50 vers Lyon (mêmes temps en voiture) ;
1h30 à 3h vers Grenoble (1h15 à 1h30 en voiture) ;
2h40 à 2h45 vers Valence (2h15 à 2h30 en voiture).

Fréquentation annuelle en montées et descentes

- 490'000 voyageurs en 2021
- 618'180 voyageurs avant le covid



Divers services proposés par **l'agence J'y vélo** : location de vélos à assistance électrique (VAE) pour une durée d'une demi-journée à 3 mois, location de places en consignes, entretien, réparation, marquage BicyCode et animations autour du vélo



Le maillage cyclable

Légende

Aménagements modes doux existants

-  Voie verte
-  Pistes cyclables unidirectionnelles (double-sens)
-  Piste cyclable unidirectionnelle (sens-unique)
-  Bandes cyclables double-sens
-  Bande cyclable (sens-unique)
-  Double-sens cyclable
-  Zone de rencontre
-  Chaussée à voie centrale banalisée
-  Aménagement sur trottoir
-  Aire piétonne
-  Chemin piéton

Pôles générateurs de déplacements

-  Communauté de communes
-  Mairies
-  Etablissements hospitaliers
-  Collèges/Lycées
-  Ecoles maternelles/primaires
-  Equipements sportifs et de loisirs
-  Voie ferrée

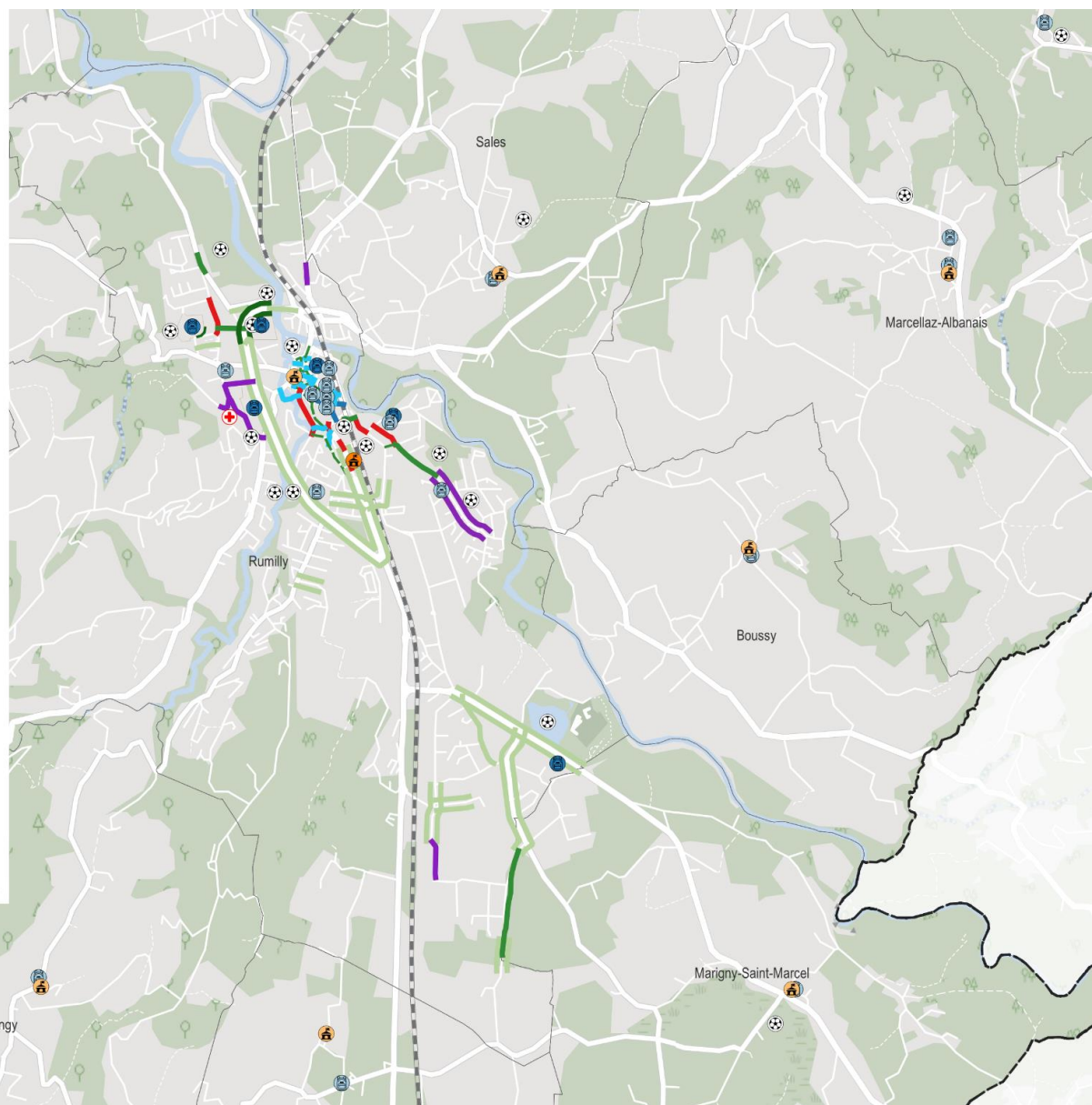
 Limites EPCI

 communes CCRTS

Source :

Schéma directeur des mobilités actives de la Ville de Rumilly, 2023

Citec 2023



Enjeu 1 : le maillage cyclable à développer

Isochrones à pieds et à vélo à assistance électrique et voiture à partir de la gare de Rumilly

 *Chefs-lieux prochainement connectés au futur réseau cyclable*

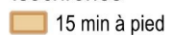
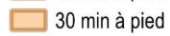
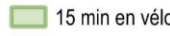
 *Chefs-lieux à connecter au futur réseau cyclable*

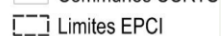
Légende

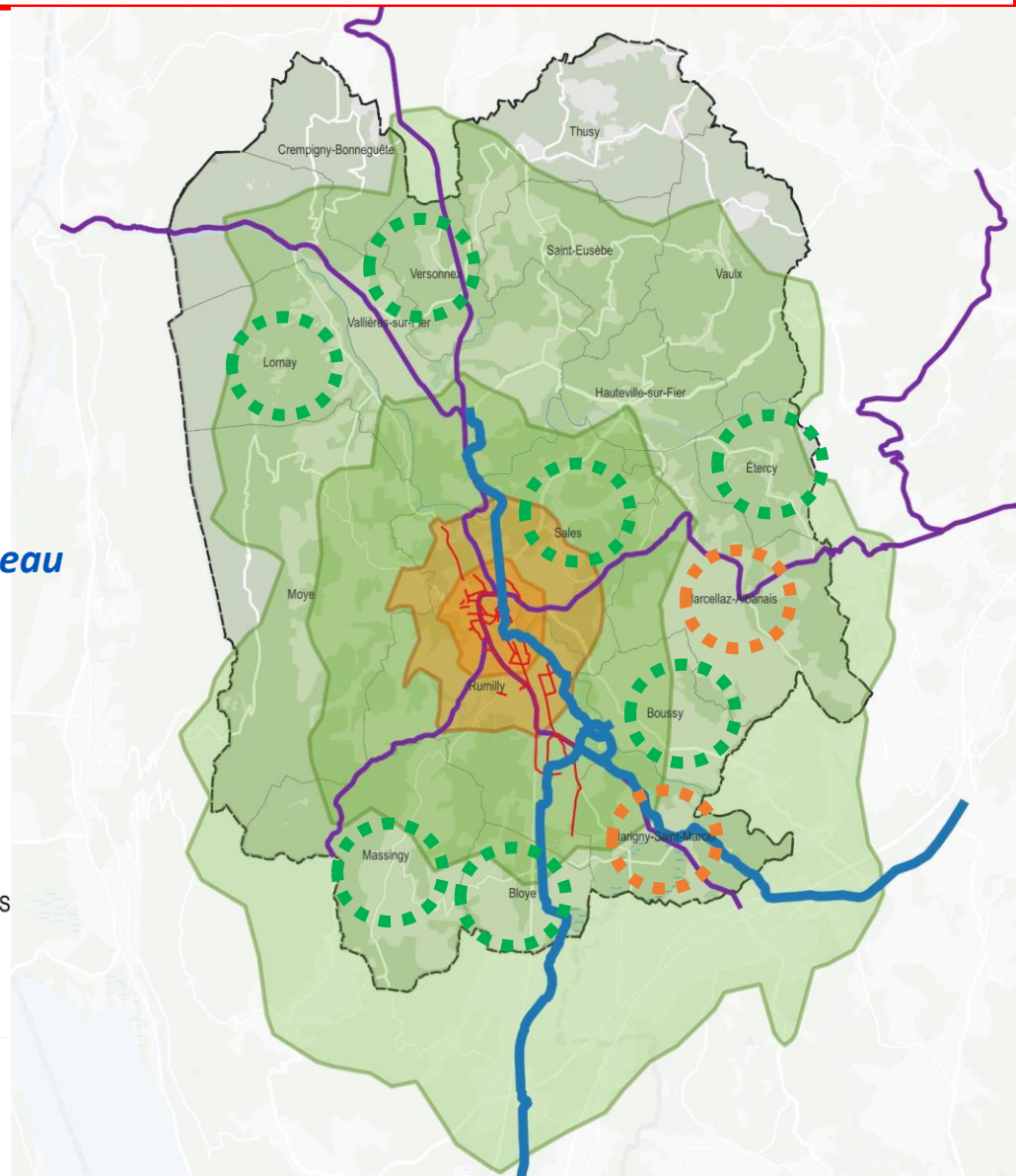
Projets vélos

-  Schéma cyclable Rumilly
-  Schéma cyclable CD74
-  Véloroute des 5 Lacs

Isochrones

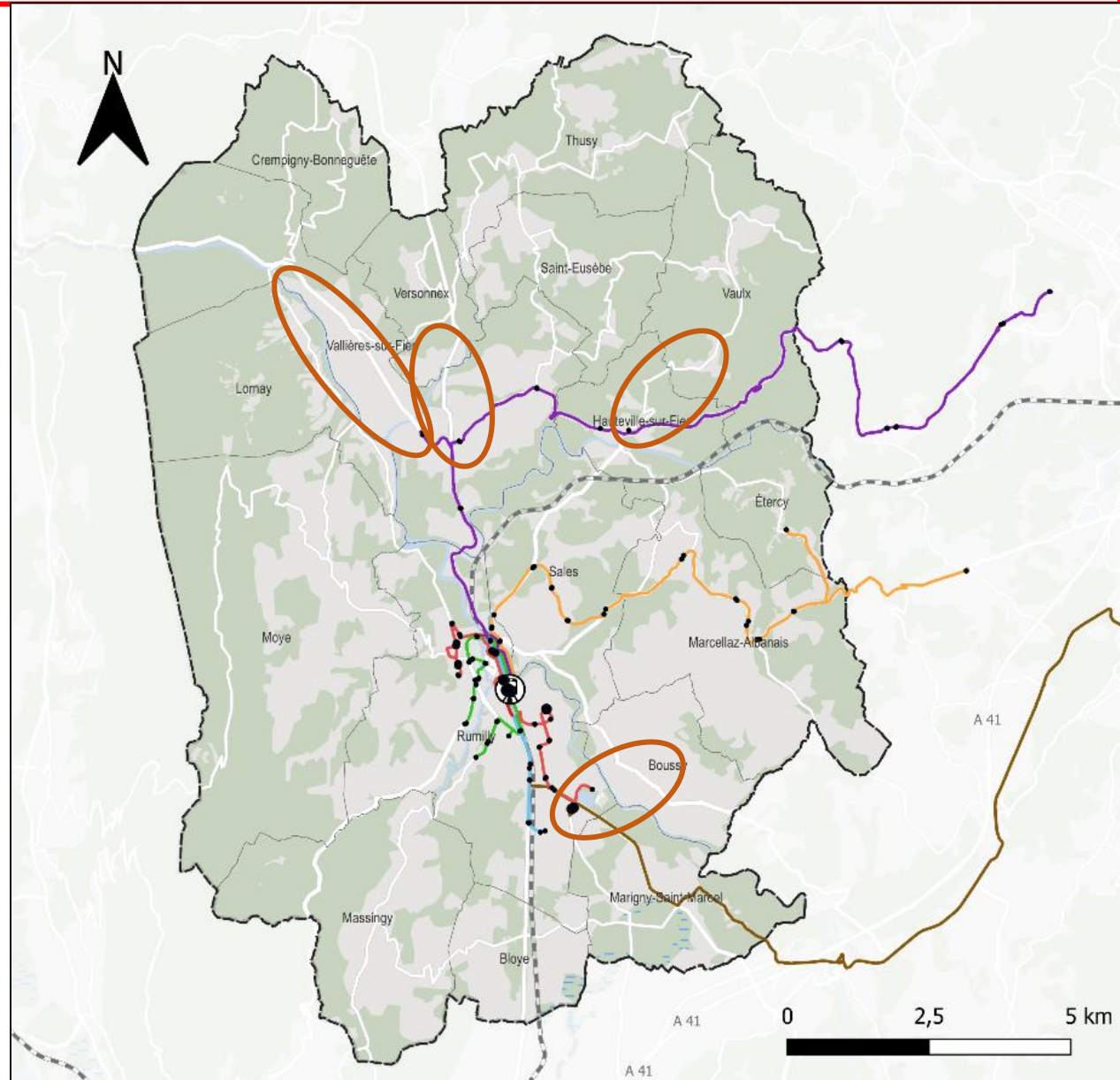
-  15 min à pied
-  30 min à pied
-  15 min en vélo à assistance électrique
-  30 min en vélo à assistance électrique

-  Communes CCRTS
-  Limites EPCI



Enjeu 2 : une intermodalité à promouvoir

 *Zone de pertinence de l'intermodalité vélo/bus*



1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

5/ Synthèse du diagnostic économie, équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

L'inventaire des ZAE

5 ZAE de compétence intercommunale

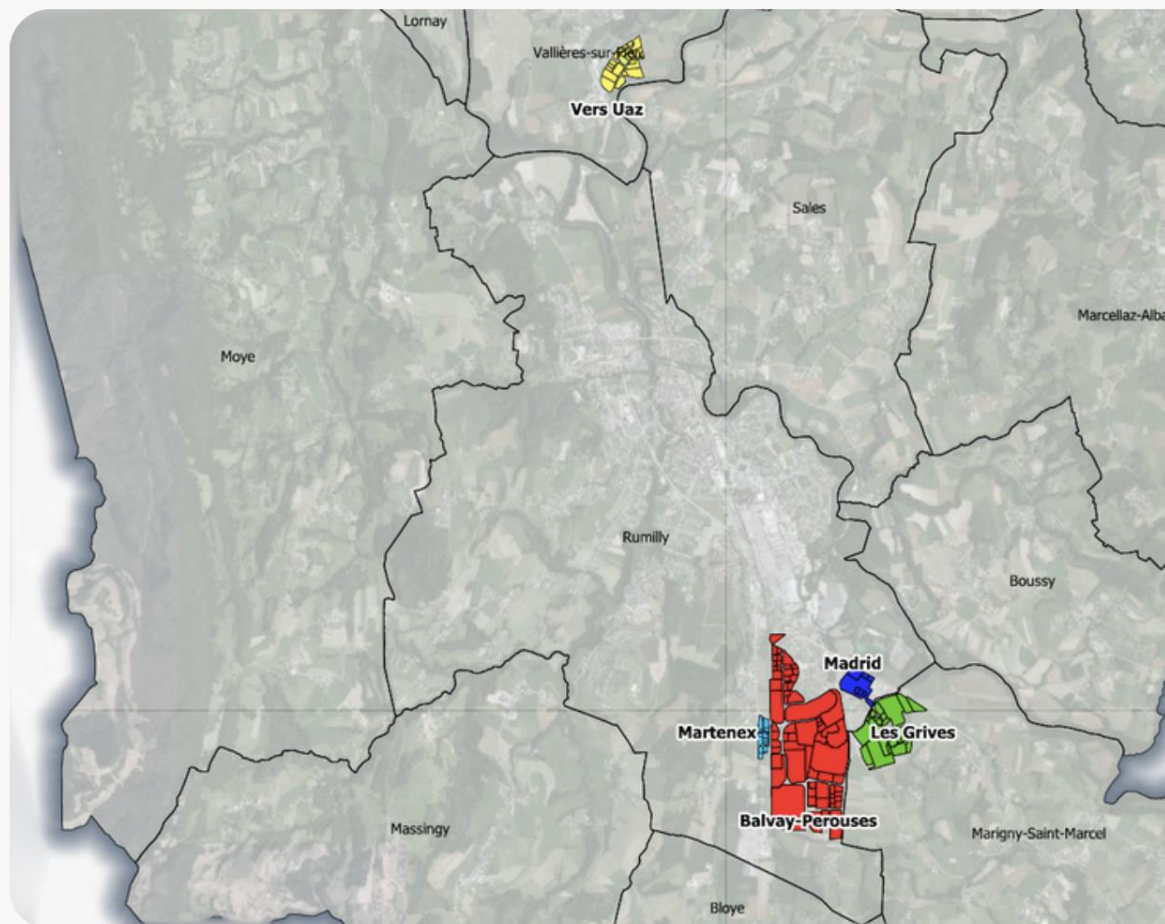
ZA Martenex, Ecoparc de Madrid, ZA Vers Uaz, ZI Les Grives, ZI Balvay-Pérouses

Un faible taux de vacance

sur l'ensemble des ZAE de compétence intercommunale

203 établissements
recensés pour
136 unités foncières

107 ha de ZAE
de compétence
intercommunale

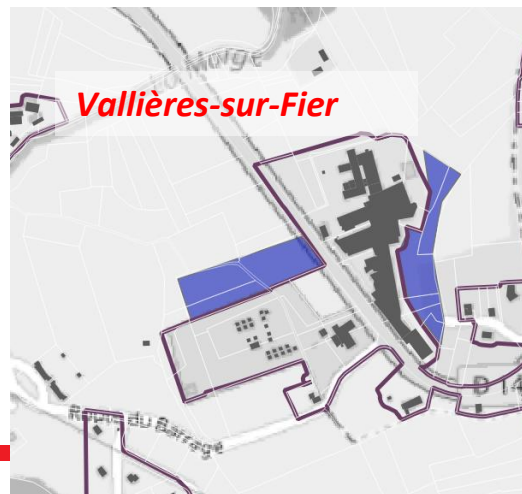
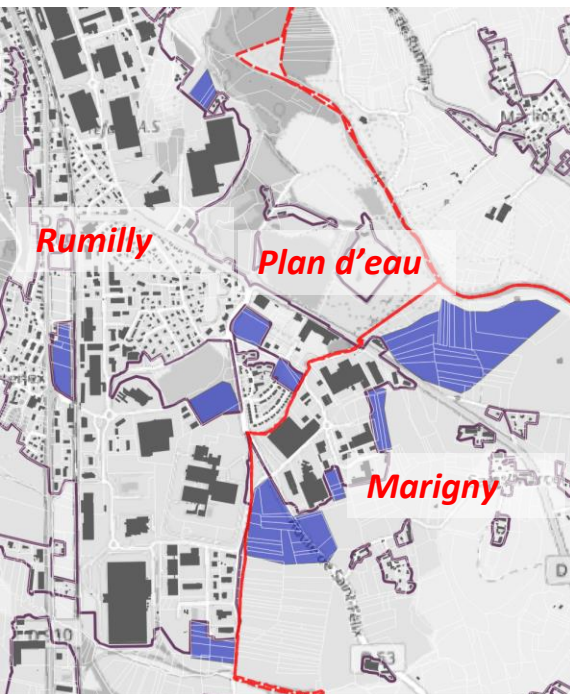
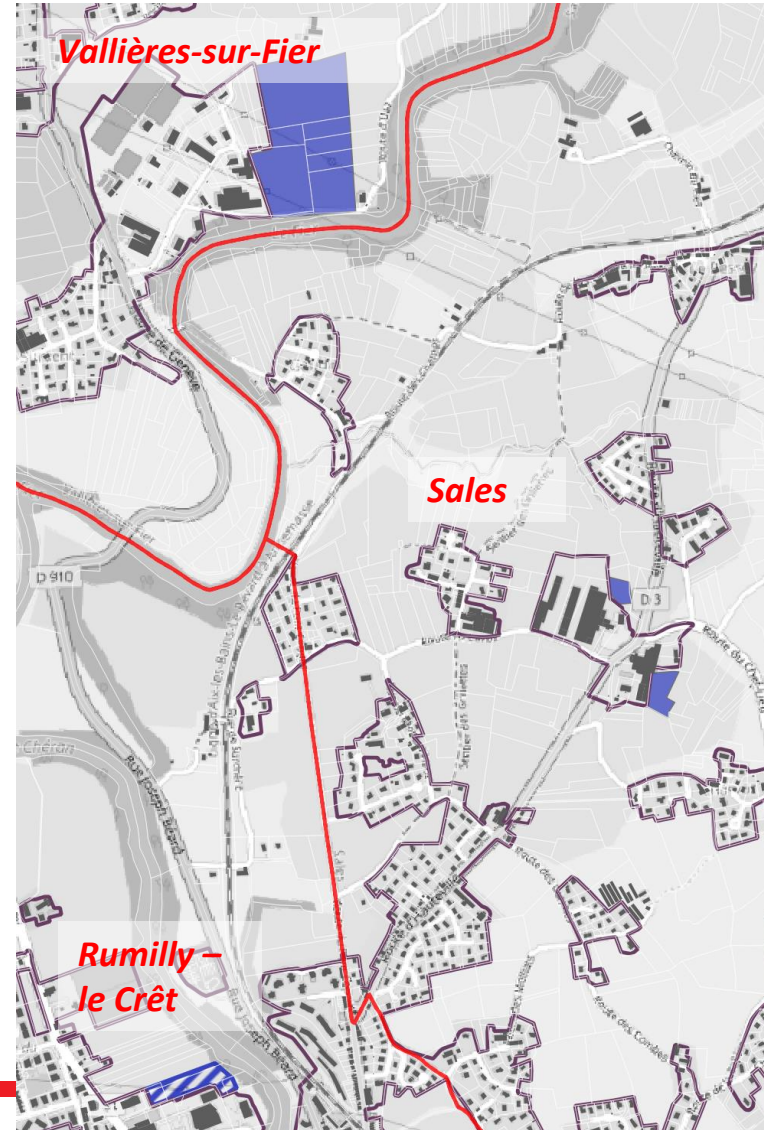
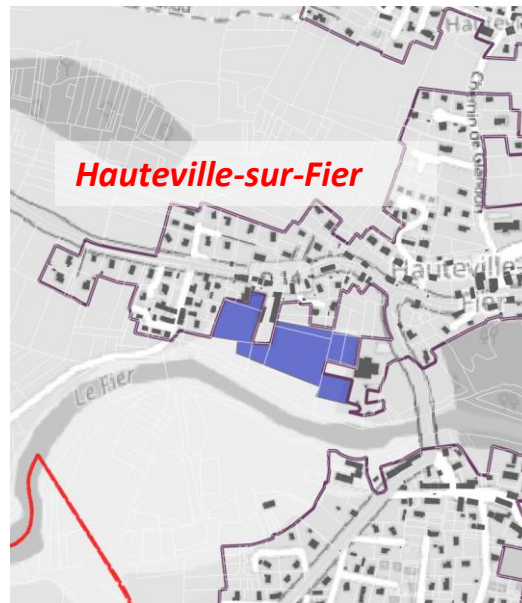
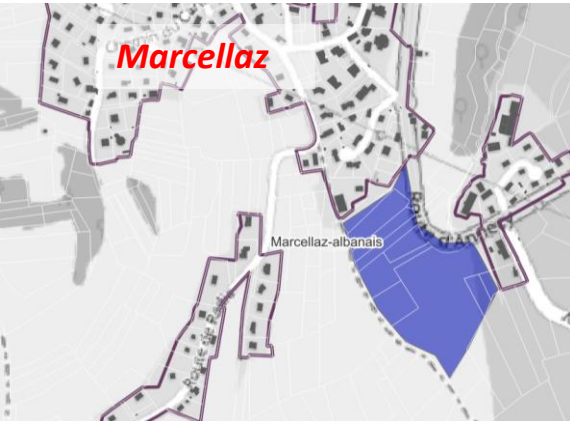


Les disponibilités des ZAE

Environ 35 ha de disponible au PLUiH actuel en extension



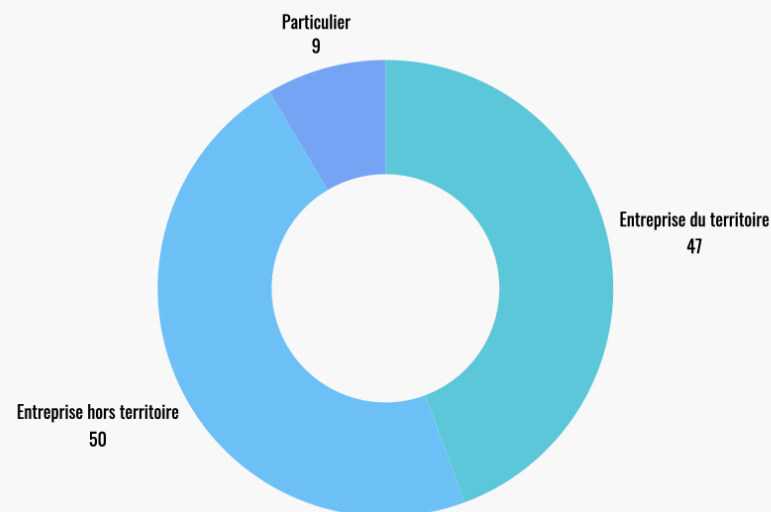
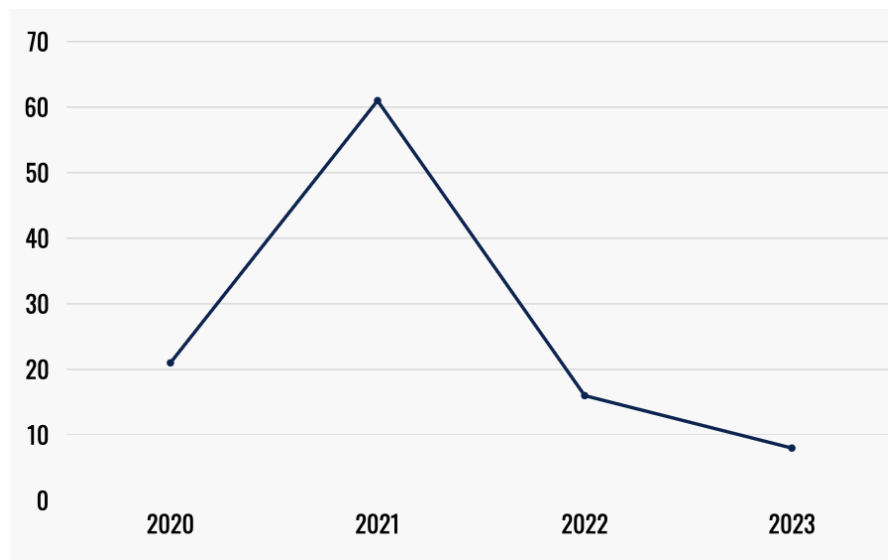
Coups partis en exte
Autres extensions



Les demandes en foncier économique

106 demandes enregistrées entre 2020 et 2024

Principalement pour de l'industrie (12%) , de l'artisanat (10%), du commerce de proximité (9%), des entreprises de BTP (10%), des promoteurs immobilier (8%), des particuliers (8%), des bureaux (8%)...

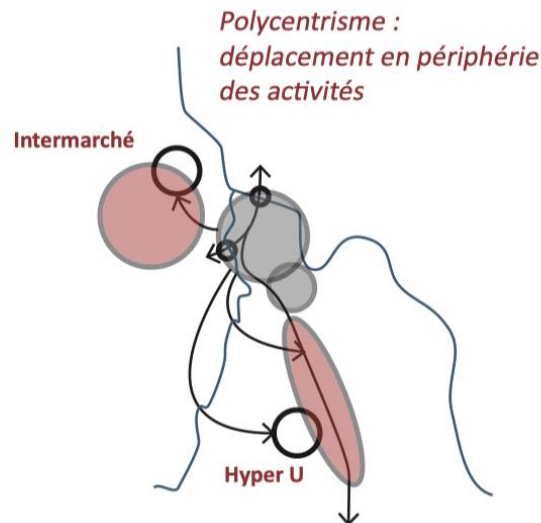
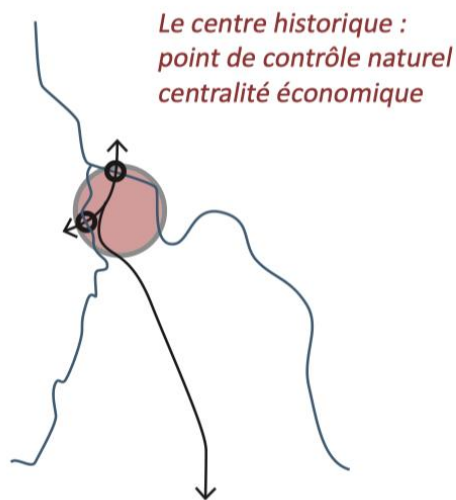


Le commerce

Une offre en commerce de proximité se développe, notamment dans les communes bourgs mais aussi dans les communes villages de + de 1000 habitants

Centre-ville :

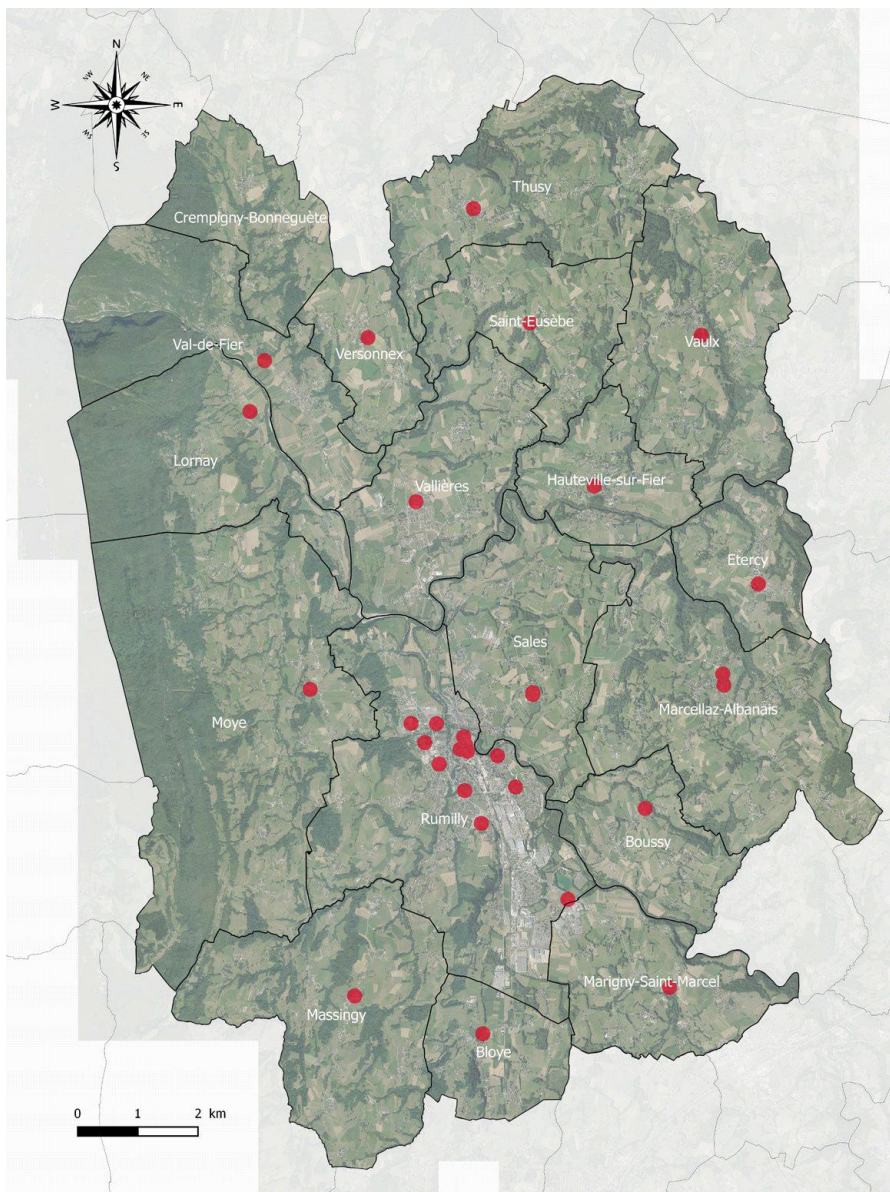
- Action Cœur de Ville en cours
- une concurrence forte des zones commerciales périphériques



Des projets ont été lancés pour répondre à cette dévitalisation :

- réflexion sur la piétonnisation du centre-ville
- déploiement d'une offre commerciale sur le site de l'ancien hôpital (1200 m² pour une supérette et quelques cellules commerciales).
- installation préférentielle de grandes enseignes dans les pôles périphériques en veillant à limiter la concurrence avec les commerces de centre-ville
- Un schéma directeur des implantations commerciales va être lancé

Les équipements



Seule Crempigny-Bonneguête ne dispose pas de groupe scolaire

Des projets de confortement en cours des groupes scolaires sur Marigny Saint-Marcel et Étercy notamment

Des projets de confortement des équipements sportifs (Marcellaz-Albanais notamment)

1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

5/ Synthèse du diagnostic économie, équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

Les atouts et les faiblesses

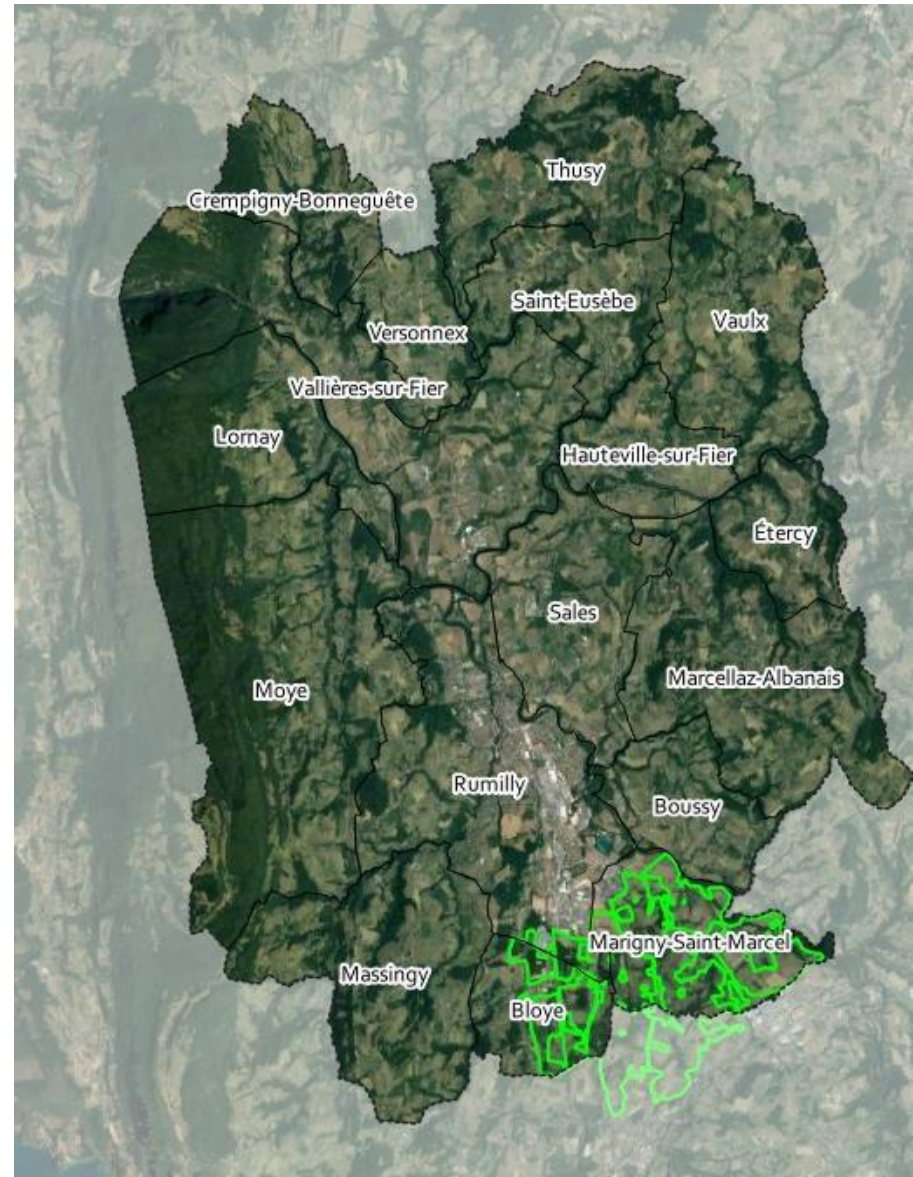
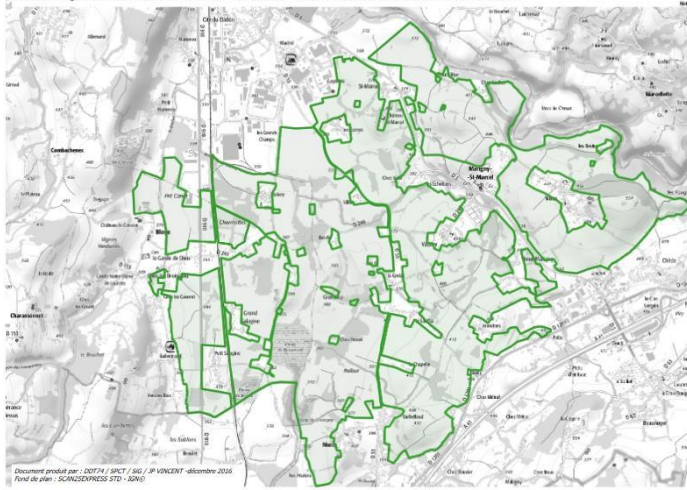
Atouts	Faiblesses
• Les exploitants sont encore nombreux et ont un impact sur les filières savoyardes. • L'agriculture est très présente et diversifiée. • Les terres sont de bonnes qualités, mécanisables propices aux grandes cultures. • Les filières lait sont organisées et le lait valorisé via des produits sous signe de qualité (IGP) à forte valeur ajoutée • Les acteurs de territoire et partenaires (Chambre Agriculture, GEDA, Coopératives et Négoces...) sont nombreux et accompagnent les exploitants. • L'activité agricole est génératrice d'emplois. • Le territoire peut voir des filières locales (Circuits courts) se développer grâce au potentiel de main d'œuvre et à la proximité d'un bassin de vie important (Annecy). • Une Zone Agricole Protégée protégeant 956 ha de terres agricoles dont 750 sur le territoire intercommunal.	• Le territoire présente une diminution du nombre d'exploitations depuis 20 ans. • Il y a un agrandissement des exploitations au détriment des structures familiales. • La population agricole a fortement vieilli, posant la question du renouvellement. • Le besoin en main d'œuvre est important, le milieu rencontre des difficultés de recrutement. • L'agriculture du territoire est confrontée à une forte pression urbaine et au mitage de l'espace. • Sur certaines communes il y a une consommation d'espaces agricoles relativement importante. • Il y a un risque de réduire et de morceler les surfaces agricoles, et de précariser les conditions d'exploitation des agriculteurs • L'urbanisation peut avoir des conséquences sur la circulation des engins agricoles. • L'agriculture a besoin de surface pour respecter le cahier des charges IGP laitières, et pour épandre les effluents d'élevage

Une zone agricole protégée

Zone agricole protégée de l'Albanais :

- Sur les communes de Bloye, Marigny St Marcel, Rumilly et St Félix
- Protéger les espaces agricoles soumis à de fortes pressions foncières
- 752 ha en ZAP sur la CC : 200 ha à Bloye, 498 ha à Marigny St Marcel, 54 ha à Rumilly

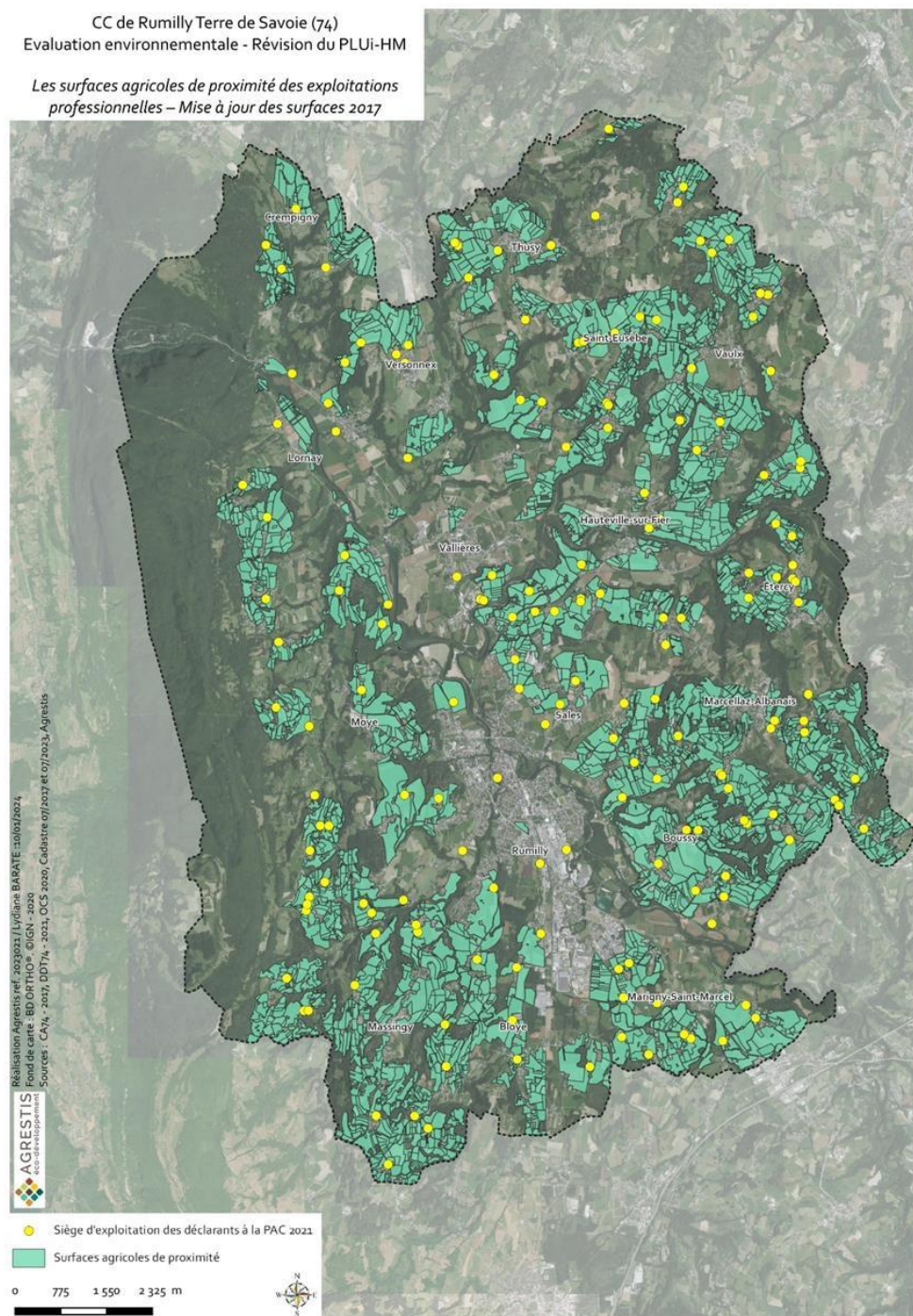
Zone Agricole Protégée (ZAP) de l'Albanais
Arrêté préfectoral n° DDT - 2016 - 1689 du 25 novembre 2016



Les surfaces de proximité

Les surfaces agricoles de proximité : espaces agricoles dans l'environnement immédiat des bâtiments agricoles - pas seulement des sièges d'exploitation agricole - quel que soit l'exploitant qui utilise ces espaces

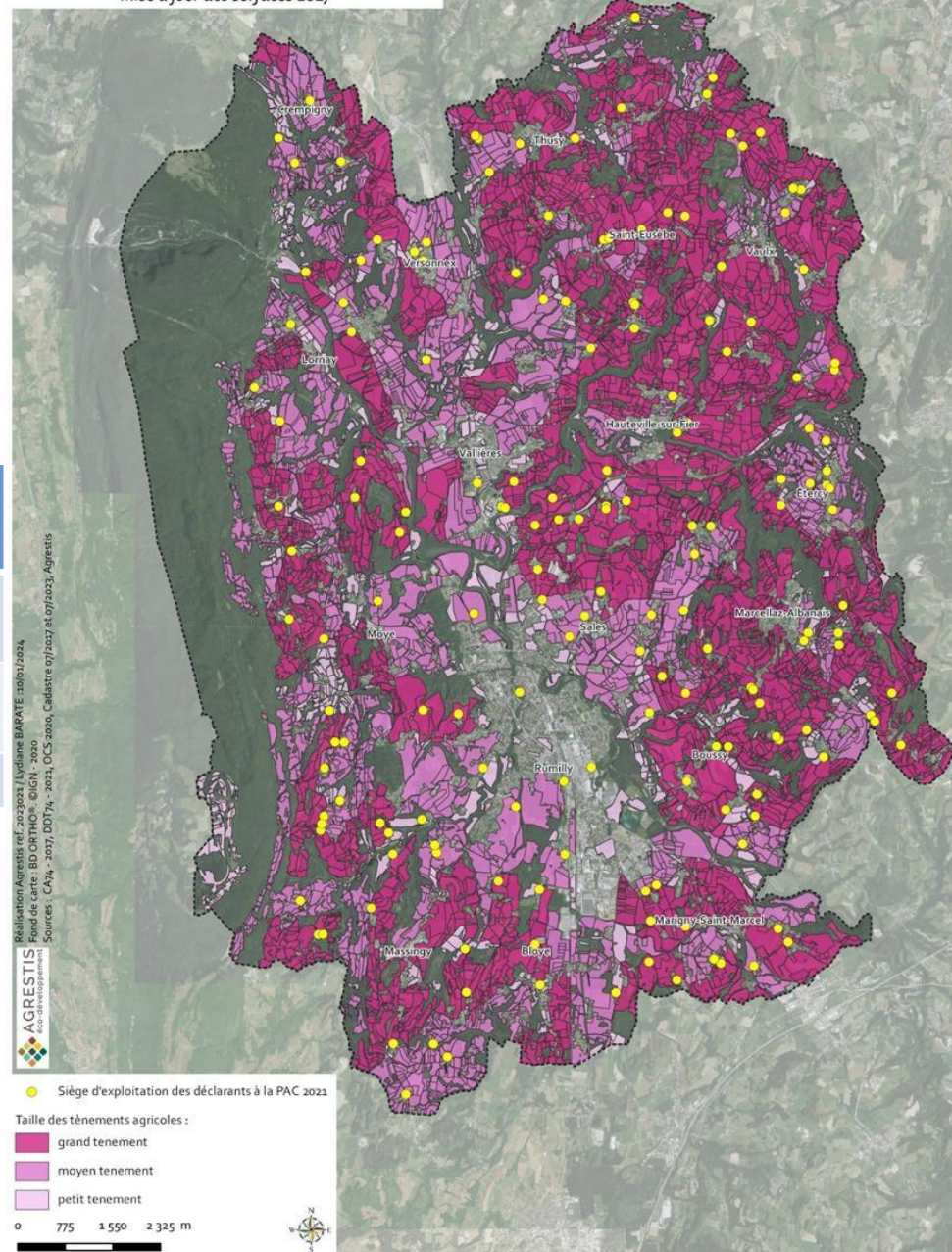
Type de surface	En hectares (2017)	En hectares (2023)	Part 2023	Evolution 2017 - 2023
Proximité	5 188	5 126	54%	-1,2%



La taille des tènements

La taille des tènements agricoles : ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant limité par des éléments infranchissables - infrastructures, urbanisations, éléments naturels

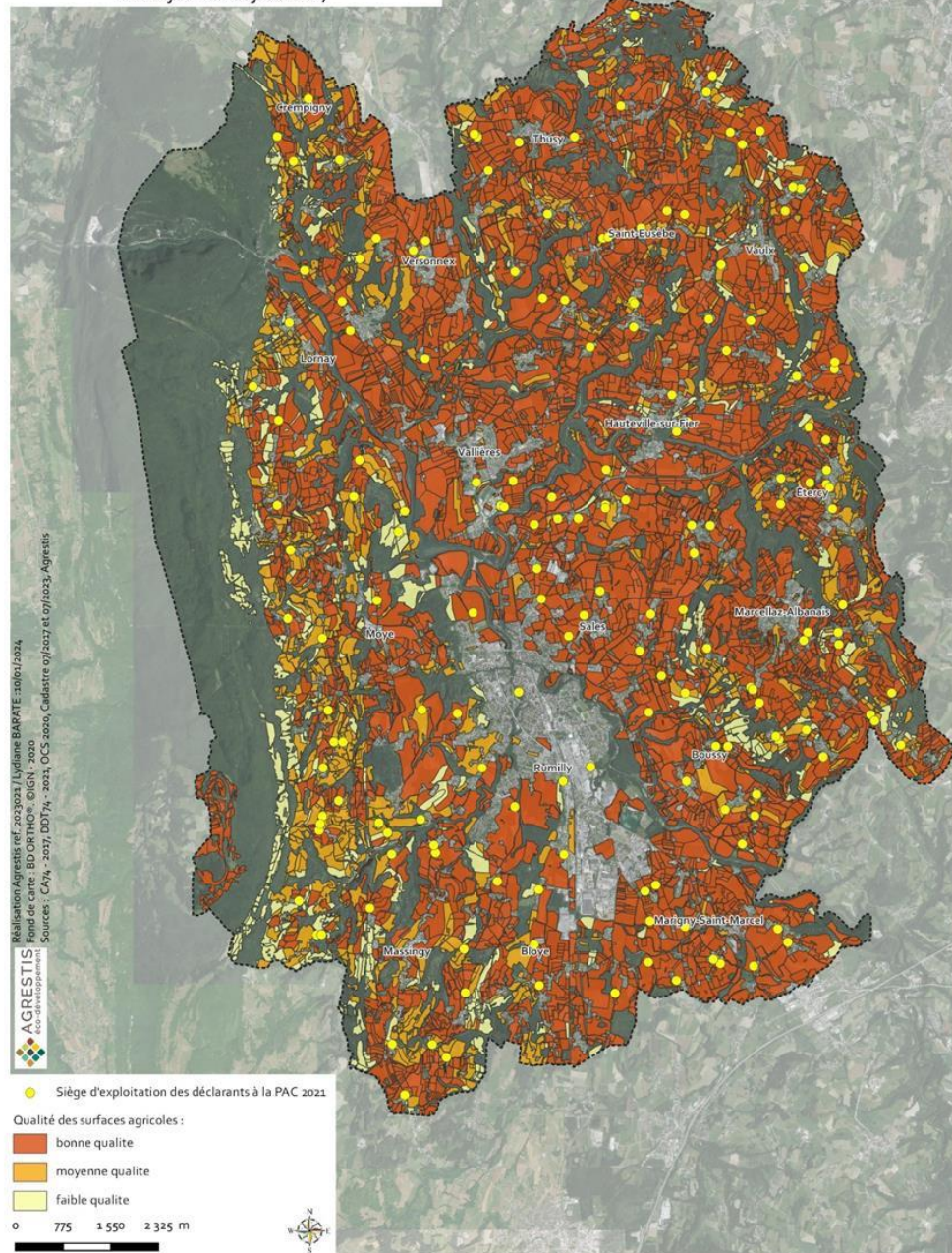
Type de surface	En hectares (2017)	En hectares (2023)	Part 2023	Evolution 2017 - 2023
Grande taille	5 409	5 363	57%	-0,9%
Taille moyenne	3 276	3 226	34%	-1,5%
Petite taille	889	857	9%	-3,6%



La qualité des terres

La qualité des surfaces agricoles s'apprécie en termes de potentiel de production. Elle est souvent la résultante de la profondeur et de la nature du sol, de l'exposition et de la possibilité de mécaniser les travaux. Un des facteurs limitant sera la pente.

Type de surface	En hectares (2017)	En hectares (2023)	Part 2023	Evolution 2017 - 2023
Bonne qualité	7 172	7 077	75%	-1,3%
Moyenne qualité	1 597	1 571	17%	-1,6%
Faible qualité	805	797	8%	-1,0%



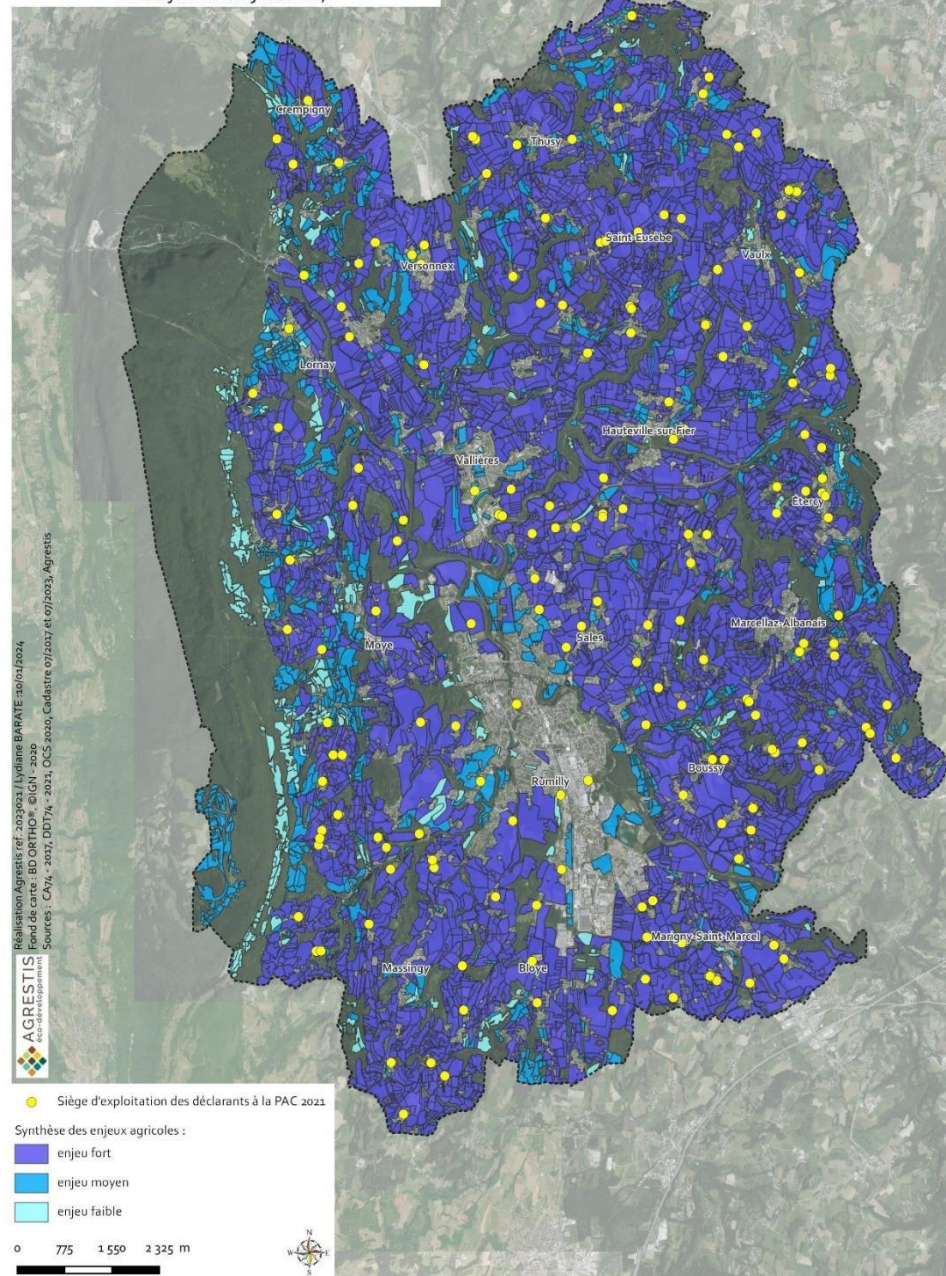
Les enjeux agricoles

Le croisement des 3 critères précédents (proximité, qualité et taille des tènements) selon les règles fixées en 2017 par la Chambre d'Agriculture, permet d'identifier les espaces de faible, moyen ou fort enjeu agricole.

Type de surface	En hectares (2017)	En hectares (2023)	Part 2023	Evolution 2017 - 2023
Enjeux forts	7 938	7 843	83%	-1,2%
Enjeux moyens	1 192	1 167	12%	-2,1%
Enjeux faibles	442	434	5%	-1,8%
Surfaces totales	9 574	9 444	-	-1,4%

CC de Rumilly Terre de Savoie (74)
Evaluation environnementale - Révision du PLUi-HM

Synthèse des enjeux agricoles
Mise à jour des surfaces 2017



ENJEUX

Le maintien d'un **tissu agricole** dans l'**entretien des espaces**.

Maintenir la population agricole : encourager la transmission des exploitations agricoles, faciliter le renouvellement.

Le maintien des **possibilités de production sous signe de qualité**.
Valoriser les productions agricoles : soutenir les filières, encourager les projets de diversification, accompagner les projets.

La **pérennité** des systèmes de production **extensifs** et **diversifiés**.

Faciliter la circulation agricole : limiter l'impact des projets d'aménagement de voirie sur l'activité agricole, anticiper le partage des voiries avec les exploitants.

1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

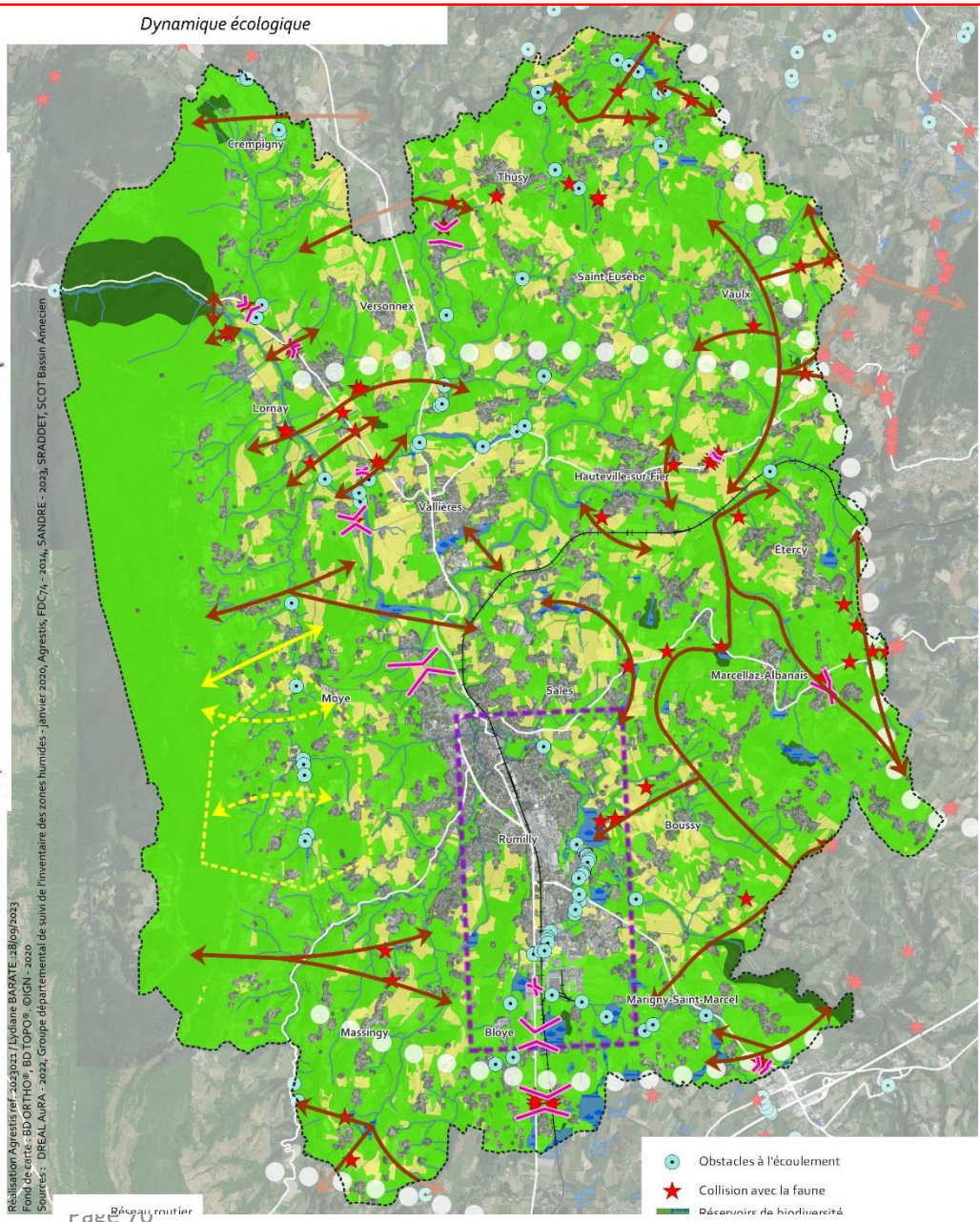
5/ Synthèse du diagnostic économie, équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges

- Obstacles à l'écoulement
- Collision avec la faune
- Réservoirs de biodiversité et espaces naturels d'intérêt écologique majeur
- Espaces naturels et agricoles complémentaires et relais des réservoirs de biodiversité
- Nature ordinaire
- Axe de déplacement de la faune
- Axe de déplacement à confirmer
- Axe de déplacement à expertiser
- Zone de dynamique écologique à expertiser
- Réseau routier
- Réseau ferré
- Risque de fragmentation des continuités
- Continuités écologiques
- Corridors écologiques



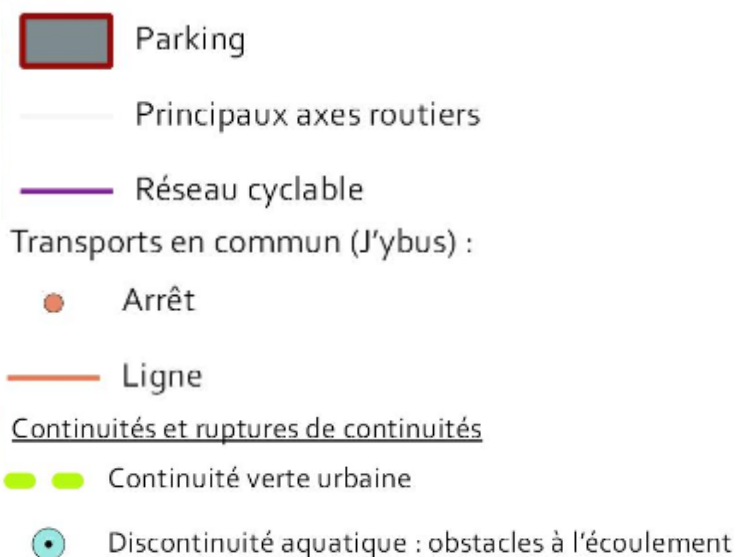
● Biodiversité et dynamique écologique

La trame écologique

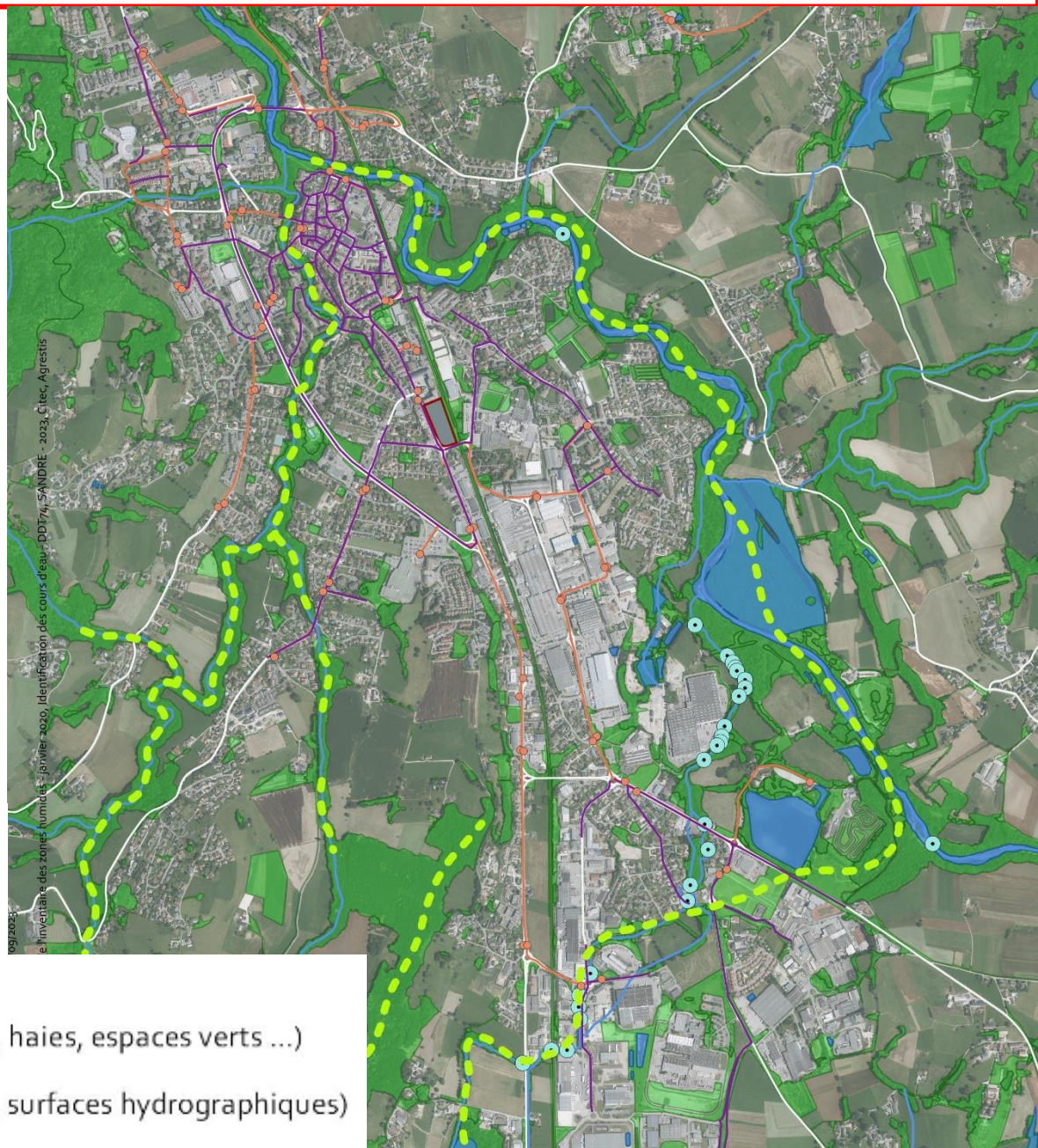
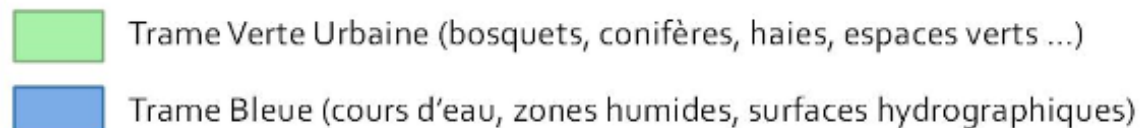
La continuité verte intra urbaine :

- Trame écologique
- Modes actifs

La Trame Verte Urbaine concerne l'ensemble de la CC RTS.



Espaces à protéger au sein des espaces urbanisés



Atouts	Faiblesses
Des milieux naturels protégés pour certains (Zones humides) et bien connus pour d’autres (ZNIEFF). Des milieux humides et aquatiques abondants, bien répartis sur le territoire et qui forment l’armature écologique du territoire. Des espaces agricoles qui participent à la dynamique écologique en lien avec un réseau de boisement.	Des échanges difficiles entre l’Est et l’Ouest du territoire en raison de l’étendue de l’urbanisation. De nombreux obstacles à l’écoulement limitant la dynamique écologique et hydromorphologique des cours d’eau.
Enjeux	
- Des espaces agricoles et naturels (terrestres, aquatiques de zones humides) encore bien préservés à certains endroits du territoire et qui sont le support d’une biodiversité riche et en mouvement. - Une urbanisation et des infrastructures de transport qui perturbent et fragilisent fortement les déplacements de la faune, notamment au niveau des corridors autour de Rumilly et le long du Fier. - Une Trame Verte Urbaine encore existante mais à renforcer : - Identifier les espaces de nature à préserver, principalement dans les espaces voués à se densifier, dans un contexte d’adaptation au changement climatique. - Mailler ces espaces entre eux en mobilisant la trame piétonne notamment	

● Paysage et patrimoine

Le paysage perçu

Entité paysagère

- 1 Les massifs emblématiques
- 2 Les méandres arborés
- 3 La plaine contrastée
- 4 Le piémont préservé
- 5 Les collines agraires

Élément structurant

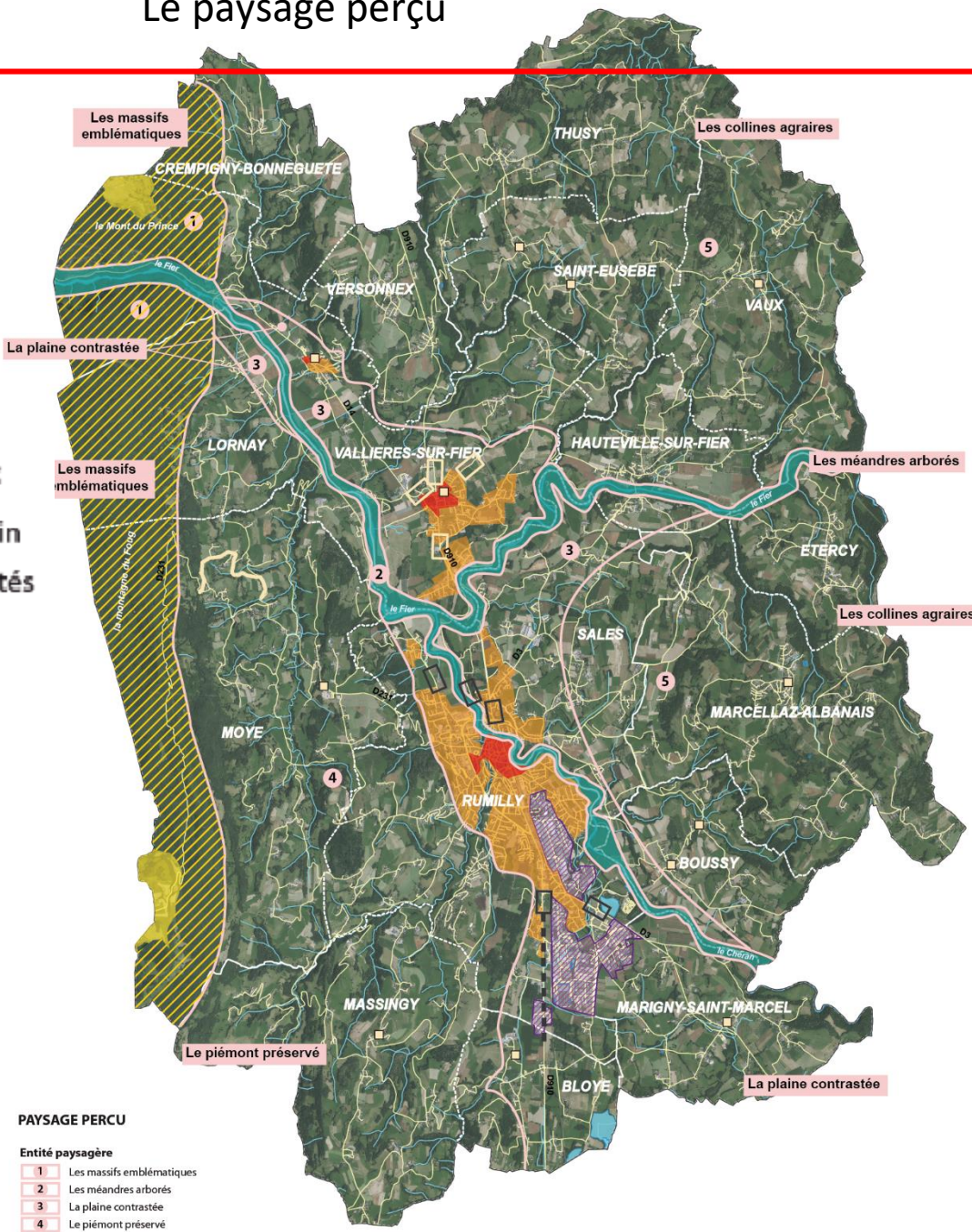
- Boisement
- Espace ouvert
- Trame hydrovégétal
- Alpages
- Centre ancien

Élément perturbant

- Bâti périurbain
- Zone d'activités

Modalités de perception

- Point focal anthropique
- Entrée de ville valorisée
- Entrée de ville banalisée
- Axe majeur de perception
- Axe de perception banalisée



PAYSAGE PERCU

- Entité paysagère
- 1 Les massifs emblématiques
 - 2 Les méandres arborés
 - 3 La plaine contrastée
 - 4 Le piémont préservé

• Paysage et patrimoine

Les enjeux paysagers

Les massifs emblématiques

- Préservation des massifs boisés
- Préservation des espaces sommitaux ouverts

Les méandres arborés

- Préservation de l'intégralité et de la naturalité de l'entité
- Mise en place de modes doux

La plaine contrastée

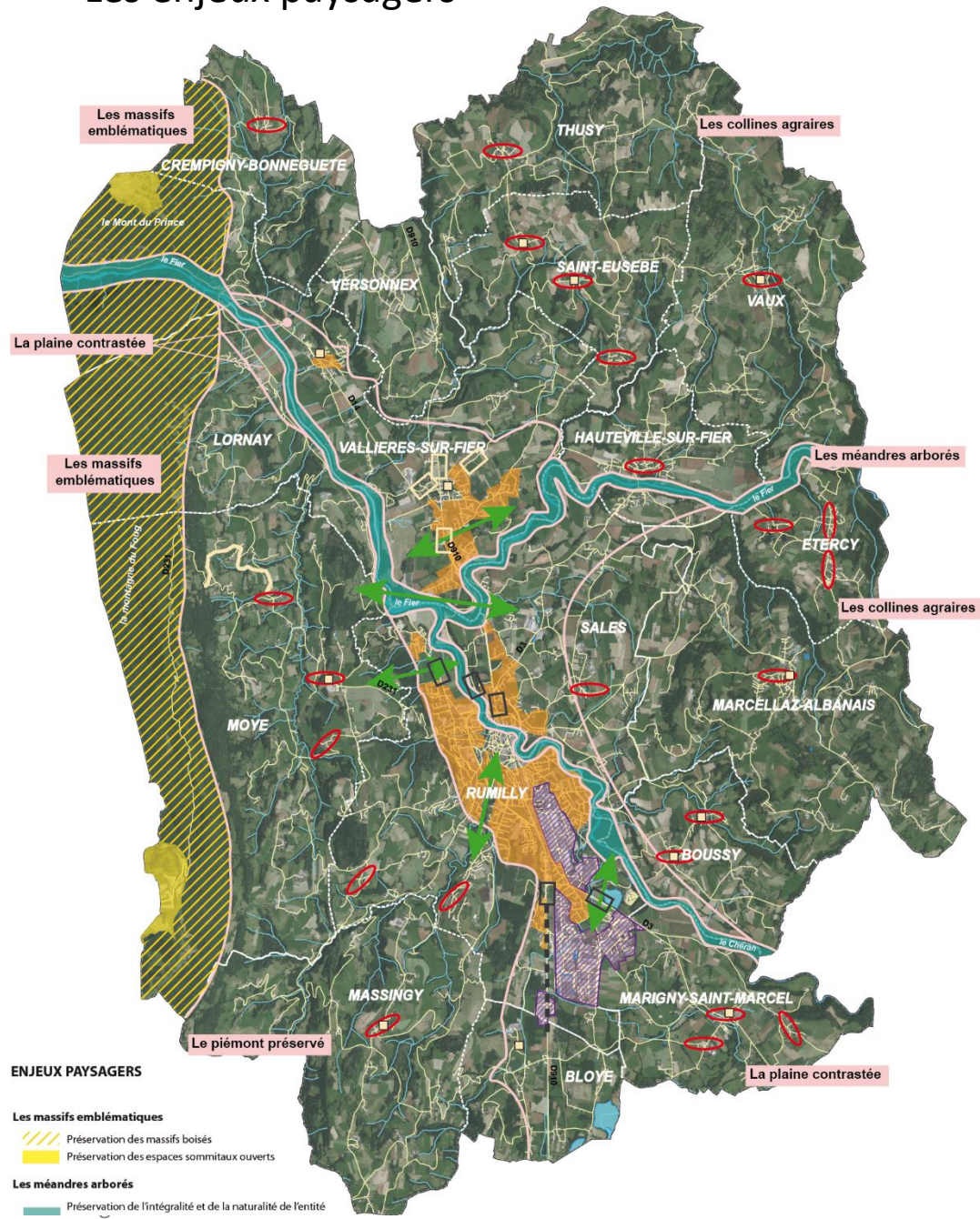
- Maintien des différentes composantes du paysage
- Limitation de l'étalement urbain
- Préservation des coupures vertes
- Qualification des entrées de ville banalisées
- Valorisation de la D901
- Intégration des zones d'activités
- Préservation des perceptions et points focaux

Le piémont préservé

- Maintien des différentes composantes du paysage
- Maintien des silhouettes des villages patrimoniaux
- Préservation de l'axe majeur de perception et points focaux

Les collines agraires

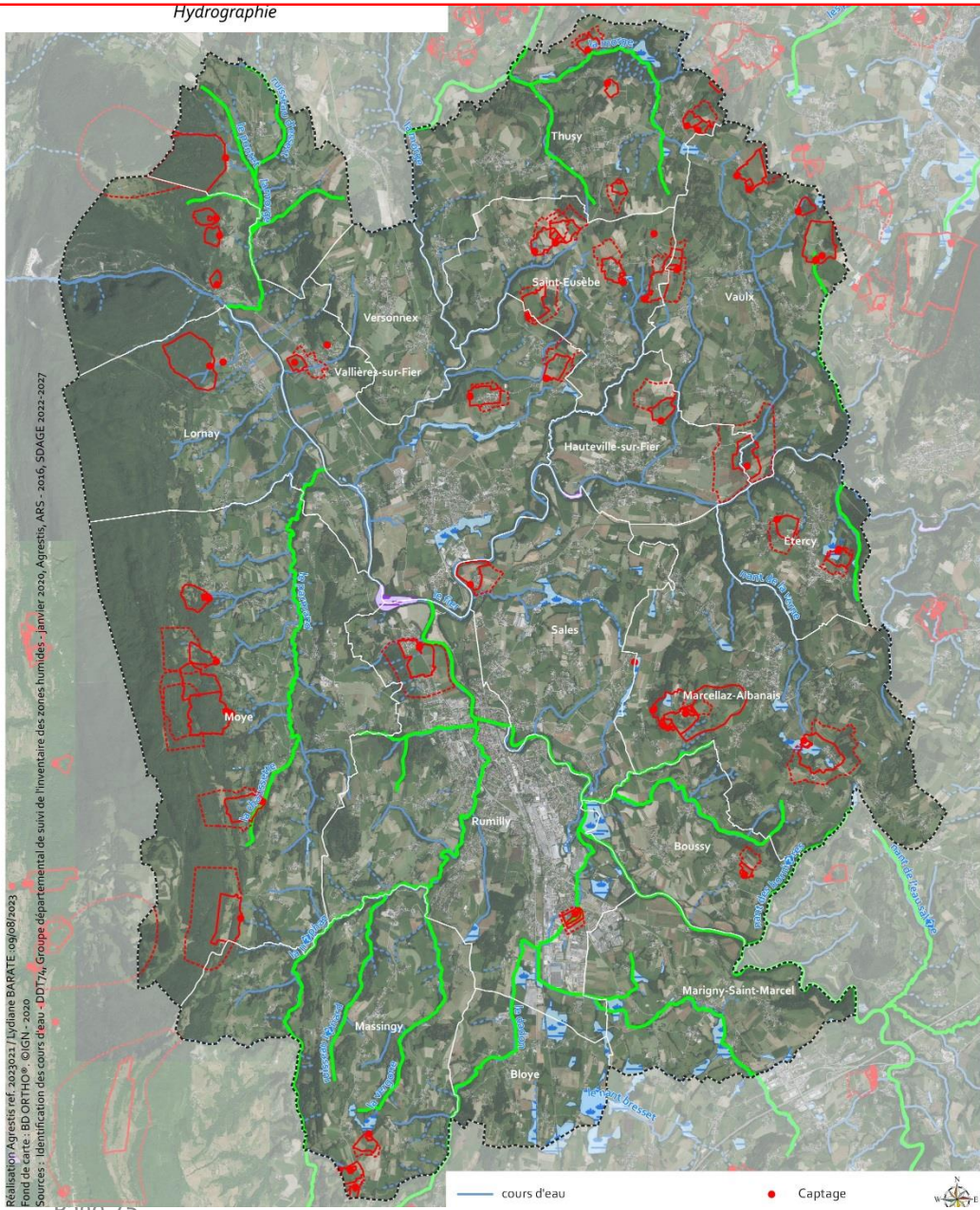
- Maintien des différentes composantes du paysage
- Lisibilité des silhouettes des villages et hameaux
- Préservation des perceptions et points focaux



ENJEUX PAYSAGERS

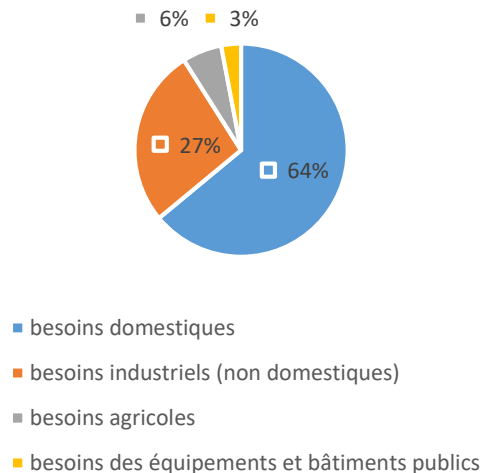
- Les massifs emblématiques**
 - Préservation des massifs boisés
 - Préservation des espaces sommitaux ouverts
- Les méandres arborés**
 - Préservation de l'intégralité et de la naturalité de l'entité

- cours d'eau
- cours d'eau à expertiser
- Réservoirs biologiques
- Zones humides (expertise Agrestis)
- Zones humides (inventaire départemental)
- Captage
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



Réalisation Agrestis ref. 2023021 / Lydiane BARATE 09/08/2023
Fond de carte : BD ORTHO® ©IGN - 2020
Sources : Identification des cours d'eau - DDT74, Groupe départemental de suivi de l'inventaire des zones humides - Janvier 2010, Agrestis, AFS - 2016, SDAGE 2022-2027

Répartition globale des volumes consommés selon le type d'usage



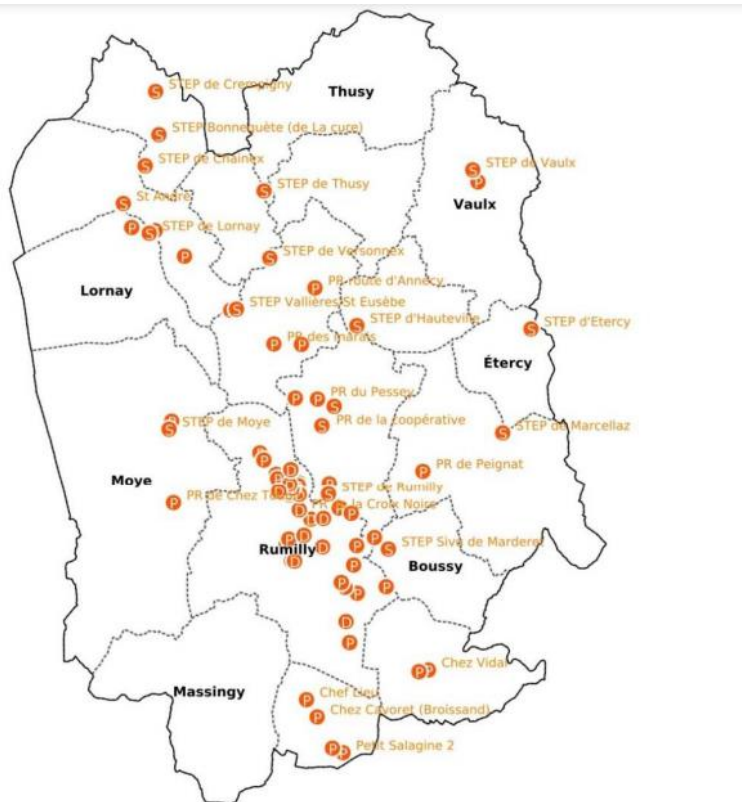
Plan de Gestion de la Ressource en Eau sur le bassin versant du Chéran : plusieurs arrêts sécheresse entre 2018 et 2023 (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise)
Le **Fier** également concerné par des arrêts sécheresse.

Bilan ressources / besoins : bilan moyen équilibré mais déficitaire en besoin de pointe et des disparités entre différents secteurs.

Qualité des eaux aux points de consommation :

- **Qualité microbiologique** : taux de conformité des analyses microbiologiques globalement élevé (94 % 96,9 M% entre 2016 et 2021) mais des contaminations localement importantes à très importantes, malgré des traitements mis en place.
- **Qualité physico-chimique** : eau conforme à la réglementation sur la plupart des paramètres, des mesures de turbidité localement supérieures à la norme

Volumes perdus : Rendement du réseau de distribution entre 74% et 77% sur 2017-2021 (niveau acceptable et supérieur au rendement seuil réglementaire). Fortes disparités entre secteurs : rendement de 88% à Rumilly et 61% à Vallières-sur-Fier.



Sources: orthophotoplan (IGN, RGD), cadastre (DGFIP, RGD), réseaux hydriques (CC), limites administratives (IGN)

Assainissement
ouvrages
● STEP ● bassin de stockage ● déversoir d'orage ● limites communales
● poste de relevage

Assainissement non collectif:

Exploitation en régie directe par la CC.
3103 installations et 6691 habitants concernés.

19% des installations sont non conformes

Assainissement collectif :

2 types de réseau : unitaire (13,6km) et séparatif (193,4 km).

18 STEP (soit 42 500 EH au total)

Taux de conformité des rejets : 79% -
STEP de Lornay et Rumilly arrivent à saturation

Gestion des eaux pluviales :

Compétence communale

● Ressource en eau (diagnostic en cours d’approfondissement)

Atouts	Faiblesses
Des études en cours : - Schéma directeur Eau Potable (septembre 2024) - Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau (PTGE) sur le bassin versant du Chéran (encours par la SMIAC) - étude « Eau Volume Prélevable » sur le bassin versant du Fier (en cours SILA) Réseau hydrographique ▪ Des masses d’eau en bon état écologique ... ▪ Des masses d’eau en bon état chimique ... ▪ Un bilan ressource / besoin équilibré en moyenne ...	Réseau hydrographique ▪ ... mais d’autres en état mauvais à médiocre ▪ ... mais dont les PFOS ne sont pas mesurés ▪ Mais déficitaire en besoins de pointe et avec des disparités territoriales. ▪ Un rendement des réseaux AEP hétérogène en lien avec des canalisations vieillissantes.
Assainissement ▪ Dimensionnement des STEP de 42500EH	Assainissement ▪ Des STEP arrivant en limite de capacité ▪ 19% des installations d’assainissement collectif non conformes et/ou sous-dimensionnées ▪ 13 km de réseau unitaire ▪ 21% des rejets des STEP sont non conformes

Enjeux

Adapter le potentiel foncier en fonction des capacités de l’alimentation en eau potable et des possibilités d’assainissement

● Gestion des déchets

Atouts	Faiblesses
• Une filière déchets bien structurée, notamment avec un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés lancé par la CC RTS depuis 2022 • Une dotation de points de collecte suffisante pour les flux fibreux et le verre ... • Une baisse de la production d'OMr / habitant et tendant à se stabiliser • Une déchèterie présente sur le territoire	• ISDI la plus proche avec une échéance à 2024 • Quantités importantes de flux de collectes sélectives ou biodéchets présents dans les OMr • ... mais légèrement supérieure aux recommandations CITEO pour les flux emballages non fibreux
Enjeux	
• L'adéquation entre la gestion des déchets (collecte et traitement) et l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire. • La poursuite des efforts menés en faveur du tri sélectif et du compostage, en lien avec les nouvelles prérogatives, afin de réduire la production d'ordures ménagères résiduelles. • Les efforts menés quant à la réduction de la production de déchets à la source.	

• Sols, sous –sols et Agriculture

Atouts

- Les exploitants sont encore **nombreux** et ont un impact sur les **filières savoyardes**
- L'agriculture présente et **diversifiée**, avec une **empreinte paysagère** forte.
- Des terres de **bonnes qualités, mécanisables** propices aux grandes cultures.
- Des filières lait **organisées** et un lait **valorisé** via des produits sous signe de **qualité** (IGP) à forte **valeur ajoutée**
- Des acteurs de territoire et **partenaires** (Chambre Agriculture, GEDA, Coopératives et Négoces...) nombreux et accompagnant les exploitants.
- Un territoire avec des **filières locales** (Circuits courts) en développement grâce au potentiel de **main d'œuvre** et à la proximité d'un bassin de vie important.
- Une **Zone Agricole Protégée** protégeant 956 ha de terres agricoles dont 750 sur le territoire intercommunal.

Faiblesses

- Des **sites et sols potentiellement pollués** et des IREP.
- **Diminution du nombre d'exploitations** de moitié depuis 20 ans.
- **Agrandissement** des exploitations au détriment des structures familiales
- **Population agricole a fortement vieilli**, posant la question du renouvellement.
- L'agriculture du territoire confrontée à une forte **pression urbaine** et au **mitage de l'espace**

Enjeux

- La remise en état d'anciens sols pollués et la compatibilité des occupations et utilisations du sol permises dans le futur PLUi.
- Le **maintien de la population agricole** : encouragement de la transmission des exploitations agricoles, facilitation du renouvellement.
- La **pérennité** des systèmes de production **extensifs et diversifiés**.
- **Faciliter la circulation agricole** : limitation de l'impact des projets d'aménagement de voirie sur l'activité agricole, anticipation du partage des voiries avec les exploitants.

• Qualité de l'air

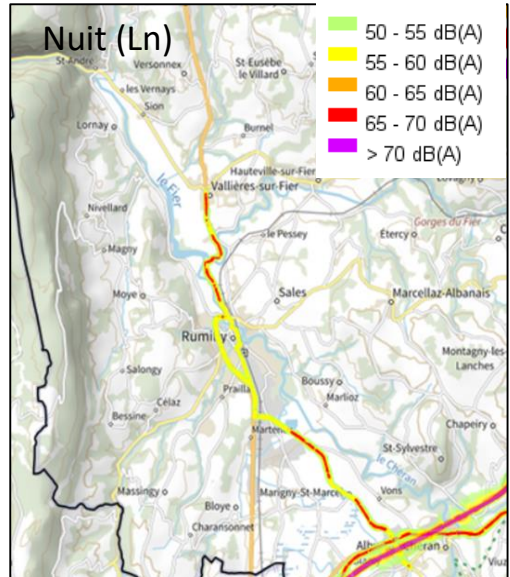
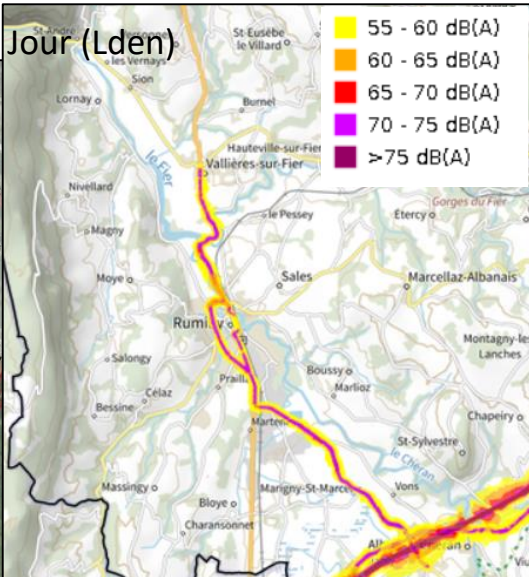
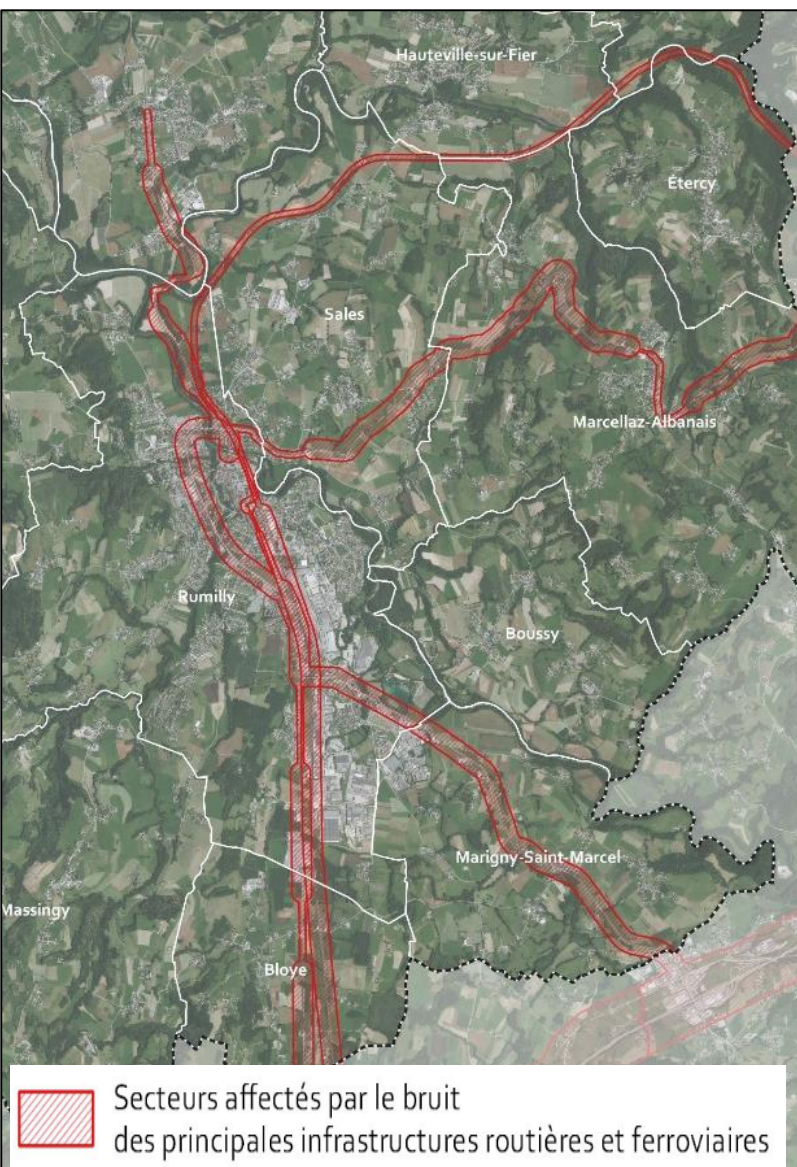
Atouts	Faiblesses
▪ La connaissance des sources de pollutions et donc des actions à mettre en place. ▪ L'absence de dépassement des valeurs réglementaires sur le territoire d'après les modélisations d'ATMO AuRA : Une qualité de l'air globalement bonne à l'échelle intercommunale	▪ Le transport routier (Nox), le résidentiel (PM₁₀ et PM_{2,5}) et l'industrie hors branche énergie, principaux secteurs d'émissions des polluants, d'autant plus en hiver. ▪ Les émissions de NH₃ lié principalement au secteur agricole et notamment l'élevage
Enjeux	
La maîtrise à la source, des rejets polluants atmosphériques : - Politique de rénovation de l'habitat et d'installations de chauffages plus performantes. - Politique de développement des énergies renouvelables. Organisation du territoire pour limiter les déplacements en voiture individuelle : - Mixité des fonctions, - Développement de modes de déplacements alternatifs au déplacement en voitures individuelles et adaptés au territoire L'accès des populations à l'information en matière de qualité de l'air et de risques sur la santé.	

- Ressources énergétiques, gaz à effet de serre et facteurs climatiques

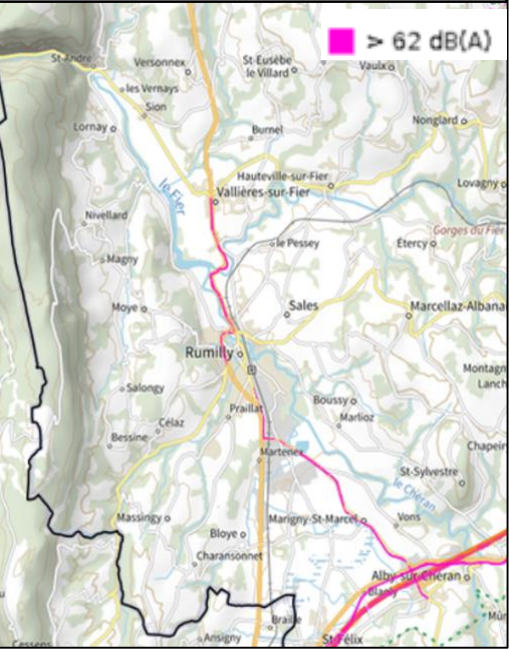
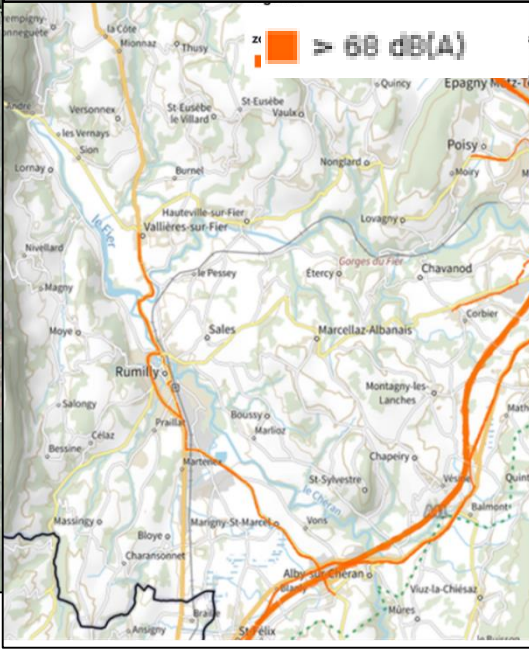
Atouts	Faiblesses
- Un PCAET en cours d'élaboration - Un développement progressif des énergies renouvelables à l'échelle de la commune en lien avec un potentiel intéressant.	Les émissions de GES et NH3 lié principalement au secteur agricole et notamment l'élevage Les transports routiers, le tertiaire et le résidentiel, premiers secteurs consommateurs d'énergie et émetteurs de GES.
Enjeux	
• Préserver les principaux puits de carbone existants (masses boisées) • Tenir compte du rôle des sols sur le climat en limitant l'artificialisation • Le soutien d'une politique en faveur de la transition énergétique en vue de limiter la précarité énergétique des ménages à travers : ➤ Une politique de rénovation de l'habitat ancien et de développement des énergies renouvelables, compacité des formes urbaines ,... ➤ Le développement de transports collectifs, de l'intermodalité et d'itinéraires mode doux en sites propres (pistes cyclables, bornes de recharges cycles et voitures, ...), limiter le besoin en déplacement en recherchant la mixité urbaine.	

● Exposition des populations aux nuisances sonores

Zones exposées au bruit de grandes infrastructures de transport



Zones de valeurs sonores limites dépassées

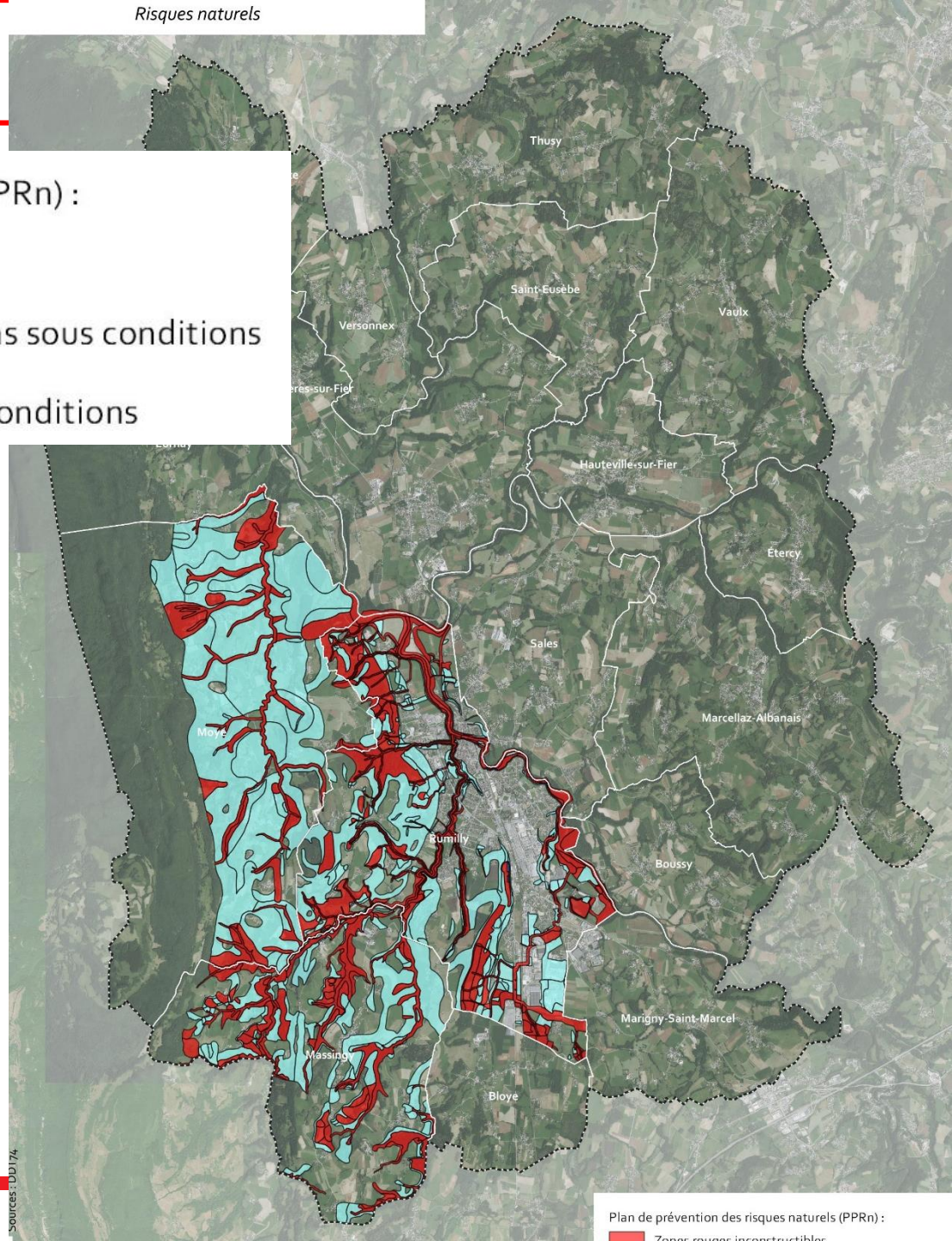


• Risques naturels

Plan de prévention des risques naturels (PPRn) :

-  Zones rouges inconstructibles
-  Zones bleues dures, reconstructions sous conditions
-  Zones bleues constructibles sous conditions

PPRn sur une partie du territoire de la CCRTS.



Risques technologiques

- Installations industrielles rejetant des polluants (IREP)
- Installations classées (ICPE) :
 - Autorisation
 - Enregistrement
- Canalisations de transports de matières dangereuses
 - Gaz naturel
 - Hydrocarbures



1/ Contexte

2/ Synthèse du diagnostic habitat

3/ Synthèse du diagnostic foncier

4/ Synthèse du diagnostic mobilités

5/ Synthèse du diagnostic économie, équipements

6/ Synthèse du diagnostic agricole

7/ Synthèse de l'État initial de l'environnement

8/ Débats et échanges